



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfète du Cher



# ***Contrat de ville*** ***de l'Agglomération de Bourges*** 2015-2020







Introduction .....	7
<b>1 Un projet intégré .....</b>	<b>8</b>
1.1 Adossement au Projet d'agglomération .....	8
1.2 Les autres documents prospectifs .....	9
1.3 Les documents de planification .....	9
1.4 Les plans d'actions de développement durable .....	10
1.5 Les plans départementaux.....	10
1.5.1 Les schémas et plans du Conseil départemental .....	10
1.5.2 La Convention d'objectifs et de gestion de la Caisse d'Allocations Familiales.....	12
1.5.3 Le Plan Départemental pour la Prévention de la Délinquance (PDPD).....	12
<b>2 Présentation générale du territoire .....</b>	<b>13</b>
2.1 Contexte territorial .....	13
2.1.1 Présentation de Bourges Plus .....	13
2.1.2 Présentation de Bourges.....	14
2.2 Les quartiers prioritaires.....	15
2.2.1 Les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon .....	15
2.2.2 Le Val d'Auron .....	16
2.2.3 Les quartiers vécus.....	17
2.3 Les quartiers de veille .....	19
2.3.1 Le quartier de l'Aéroport .....	19
2.3.2 Le quartier du Prado .....	20
2.3.3 Le quartier des Bigareilles .....	20
<b>3 Diagnostic et enjeux .....</b>	<b>21</b>
3.1 Diagnostic global.....	21
3.1.1 Méthodologie.....	21
3.1.2 Eléments quantitatifs .....	22
3.1.3 Les éléments communs aux groupes de travail .....	24
3.2 Pilier Cohésion sociale .....	29
3.2.1 Eléments communs aux deux quartiers prioritaires en matière de Cohésion sociale	29
3.2.2 Les éléments spécifiques aux quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon .....	31
3.2.3 Eléments spécifiques au quartier du Val d'Auron.....	34
3.2.4 Objectifs stratégiques .....	36
3.3 Pilier Cadre de vie et Renouveau Urbain .....	37
3.3.1 Eléments de contexte : Développement résidentiel périphérique et spécialisant .....	37
3.3.2 Eléments communs aux deux quartiers prioritaires en matière de Cadre de vie et Renouveau urbain.....	37
3.3.3 Les éléments spécifiques aux Quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon .....	38
3.3.4 Eléments spécifiques au quartier du Val d'Auron.....	40
3.3.5 Objectifs stratégiques .....	42

3.4	Pilier Emploi et Développement Economique.....	43
3.4.1	Eléments de contexte : Bourges Plus, principal pôle économique du département ..	43
3.4.2	Eléments communs aux deux quartiers prioritaires en matière d'Emploi et de Développement Economique.....	43
3.4.3	Les éléments spécifiques aux quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon .....	46
3.4.4	Les éléments spécifiques au quartier du Val d'Auron.....	48
3.4.5	Objectifs stratégiques .....	48
4	Objectifs opérationnels et mise en œuvre .....	49
4.1	Pilier Cohésion sociale .....	49
4.1.1	Favoriser et coordonner la réussite éducative.....	49
4.1.2	Développer l'accès aux droits .....	51
4.1.3	Favoriser l'implication citoyenne, le vivre ensemble et la lutte contre l'isolement ...	52
4.2	Pilier Cadre de vie et Renouvellement Urbain .....	54
4.2.1	Faire de la mobilité un vecteur central de développement des quartiers.....	54
4.2.2	Optimiser l'offre de logements pour répondre aux besoins et favoriser la mixité.....	55
4.2.3	Améliorer la qualité résidentielle et l'image des quartiers.....	57
4.3	Pilier Emploi et Développement Economique.....	59
4.3.1	Susciter, accompagner, soutenir les projets économiques endogènes aux quartiers afin de développer l'emploi .....	59
4.3.2	Accompagner les habitants vers un emploi durable.....	61
5	Organisation et gouvernance .....	63
5.1	Modalités de pilotage .....	63
5.2	Modalités de suivi technique.....	63
5.3	Instances de concertation.....	65
5.4	Observation et évaluation .....	67
6	Contributions spécifiques des partenaires.....	68
6.1	La mobilisation de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher.....	68
6.2	La mobilisation du Conseil départemental .....	73
6.3	La mobilisation de la Région .....	73
6.4	La mobilisation des fonds européens .....	76
6.5	La mobilisation de la Caisse des Dépôts .....	77
7	Liste des Annexes .....	77
	Annexes .....	81

Vu, la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu, le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu, la circulaire du Premier Ministre n° 5729- SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des Contrats de ville nouvelle génération,

Vu, la circulaire du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports du 15 octobre 2015 fixant les modalités opérationnelles d'élaboration des Contrats de ville,

Vu, le Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS) de Bourges conclu le 19 mars 2007 pour les années 2007 à 2009 et prolongé par avenants jusqu'au 31 décembre 2014.

### *Entre les parties ci-après*

L'Etat, représenté par la Préfète du Cher, Madame Marie-Christine DOKHÉLAR,

La Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, représentée par son Président, Monsieur Pascal BLANC,

La Ville de Bourges, représentée par son Maire, Monsieur Pascal BLANC,

Le Procureur de la République, Monsieur Vincent BONNEFOY,

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire, représenté par son Président, Monsieur François BONNEAU,

Le Conseil départemental du Cher, représenté par son Président, Monsieur Michel AUTISSIER,

L'Académie d'Orléans-Tours, représentée par son Directeur Académique, Monsieur Olivier COTTET,

L'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire, représentée par son Directeur Général, Monsieur Philippe DAMIE,

La Caisse d'Allocations Familiales du Cher, représentée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Thierry CHATELIN, et sa Directrice, Madame Elisabeth BASTID,

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher, représentée par la Présidente du Conseil d'Administration, Madame Régine AUDRY, et son Directeur, Monsieur Julien JAFFRE,

La Caisse des Dépôts, représentée par son Directeur régional, Monsieur Pascal HOFFMANN,

Pôle Emploi du Cher, représenté par son Directeur territorial, Monsieur Erik KRAEMER,

L'Office Public de l'Habitat Bourges Habitat, représenté par son Directeur général adjoint Monsieur Jean-Pierre LAFONT,

La Société Jacques Cœur Habitat, représentée par son Directeur général Monsieur Jean-Marc PIERRET,

La SA France Loire, représentée par son Directeur général, Monsieur Laurent LORRILLARD,

L'Office Public de l'habitat du Cher, représenté par son Directeur général Monsieur Alain THOMAS,

La Chambre de Commerce et d'Industrie, représenté par son Président, Monsieur Alain BRUNAUD,

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, représenté par son Président, Monsieur Santiago GONZALEZ,

Agglobus, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur Pascal BLANC.

### *Il est convenu ce qui suit*

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine développe une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers :

- une nouvelle géographie prioritaire,
- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés,
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- la participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage.

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'État sous l'égide du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun, renforcées selon les besoins par des actions qui lui sont propres.

Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils de citoyens, co-acteur du Contrat de ville pendant toute sa durée.

Le Contrat de ville s'articule autour de trois piliers :

- Cohésion sociale,
- Cadre de vie et renouvellement urbain,
- Emploi et Développement économique,

et des axes transversaux suivants :

- Jeunesse,
- Égalité femme/homme,
- Lutte contre les discriminations.

Enfin, le Contrat de ville doit s'attacher à promouvoir les valeurs de la République et la citoyenneté.

# 1 Un projet intégré

Le Contrat de ville 2015-2020 s'inscrit pleinement dans une démarche intégrée du développement territorial. En s'adossant au projet de territoire local (Projet d'agglomération de Bourges Plus) et aux documents prospectifs récents des autres collectivités territoriales (Cher 2021 du Conseil départemental, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Conseil régional), il s'articule avec le Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre-Val de Loire, intègre les objectifs des documents de planification aux différentes échelles de l'Agglomération berruyère (PLH, PDU, SCoT, ...) et contribue à la mise en œuvre des plans d'actions de développement durable (Agendas 21, PCAET, ...).

## 1.1 Adossement au Projet d'agglomération

Projet dans lequel la collectivité formalise la vision prospective de son territoire, il vise à fixer le cadre nécessaire à la mise en cohérence des politiques locales en s'inscrivant dans une approche globale. Il s'agit donc d'un document prospectif à moyen terme (2025) concernant un large bassin de vie, dans lequel s'inscrit un contrat à plus court terme (le présent Contrat de ville, 2020) concernant une géographie identifiée dans son territoire.

Dans son introduction, le Projet d'agglomération met en avant la volonté de Bourges Plus de préserver sa cohésion interne : « Développement économique, social, urbain ... sont autant de composantes de l'attractivité du territoire qu'il revient à Bourges Plus d'inscrire au cœur de son action, laquelle doit impacter positivement la vie quotidienne de chacun de ses habitants » (p.6). La gouvernance et la démarche sont ainsi résumées : « la Cohésion sociale et territoriale passe par la connaissance partagée, le dialogue et la concertation. La mobilisation des acteurs et des habitants dans la construction de l'avenir du territoire doit donc contribuer à en garantir une vision solidaire... », et se termine comme suit : « La communauté d'agglomération encouragera le débat public permanent, aussi bien autour de ses projets structurants que de ses propositions d'amélioration de la vie quotidienne de ses habitants » (p.65).

L'adéquation ainsi constatée entre le Projet d'agglomération et les grands principes de la politique de la ville est renforcée par le contenu de celui-ci :

Les 3 piliers de la politique de la ville	Les 3 parties du Projet d'Agglomération
<p><b>Pilier "développement de l'activité économique et de l'emploi"</b></p>	<p><b>Partie 1 : "Innover pour se développer"</b></p> <p>A) Pour un emploi diversifié B) Bourges Plus animatrice économique du territoire C) Formation et recherche</p>
<p><b>Pilier "cadre de vie et renouvellement urbain"</b></p>	<p><b>Partie 2 : "Une croissance soutenable dans un territoire économe"</b></p> <p>A) Une politique d'aménagement économe de l'espace B) Gestion des ressources naturelles et des productions humaines C) Une Agglomération soucieuse du climat et de la consommation énergétique</p>
<p><b>Pilier "Cohésion sociale"</b></p>	<p><b>Partie 3 : "La solidarité par la proximité"</b></p> <p>A) Solidarité des territoires B) Solidarité envers les habitants</p>

Chacun des piliers du Contrat de ville trouve son cadre général dans une des parties du Projet d'agglomération de Bourges Plus ; les déclinaisons territoriales concernant la géographie prioritaire s'inscrivent donc dans une démarche intégrée prenant en compte les enjeux de développement économique, de développement urbain et de Cohésion sociale, au filtre permanent des impératifs du développement durable.

## 1.2 Les autres documents prospectifs

Sans entrer dans le détail des orientations stratégiques, des piliers de développement et des ambitions de Cher 2021 et du SRADDT du Conseil régional, qui sont totalement en adéquation avec le Projet d'agglomération, il convient de rappeler :

- Le rôle de « locomotive » pour le département du Cher reconnu à l'agglomération berruyère dans Cher 2021
- Le statut de troisième agglomération de la région dans l'armature urbaine régionale affichée par le SRADDT

Ces positionnements, également revendiqués dans le Projet d'agglomération, ne peuvent se consolider que dans la recherche permanente de la cohésion interne de l'agglomération, donc par la mise en œuvre de programmes d'actions visant au meilleur fonctionnement urbain possible, dans toutes ses dimensions ; la politique de la ville ne peut réussir si elle se contente d'être une politique des quartiers ; l'intégration des démarches communale, communautaire, départementale et régionale doit répondre à cette exigence.

Cette approche intégrée du développement territorial est une des conditions pour inscrire notre projet dans le Programme Opérationnel FEDER – FSE « Centre-Val de Loire 2014-2020 ». Là encore sans entrer dans le détail des axes prioritaires et des objectifs thématiques, on peut en citer quelques-uns dans lesquels des objectifs opérationnels du présent contrat peuvent s'inscrire :

- L'économie de proximité
- La formation
- La mobilité et l'accessibilité
- Les consommations énergétiques
- etc.

## 1.3 Les documents de planification

De par ses compétences Bourges Plus est un acteur majeur de la planification du territoire.

L'organisation de cette planification est caractérisée par la multiplicité des échelles d'intervention et des documents cadres. Selon les thématiques, les déclinaisons territoriales (géographie prioritaire et quartiers de veille) du Contrat de ville s'inscrivent dans les objectifs opérationnels de ces différents documents.

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : véritable outil d'orientation, il définit une logique d'aménagement durable pour un territoire d'une soixantaine de communes, constituant en grande partie le bassin de vie berruyer. L'axe 3 des choix retenus s'intitule « offrir aux habitants un cadre de vie encore plus solidaire », et s'attache à une gestion économe de l'espace, à l'équilibre des logements et de la mixité sociale, à l'intégration des problématiques du transport et des déplacements, à la mise en place d'une armature d'équipements et de services correspondant aux besoins des habitants (Tome 3, pages 74 à 78). L'ensemble de ces propositions trouvent leur déclinaison infracommunale sur les quartiers prioritaires dans les volets cadre de vie et Cohésion sociale du présent contrat.
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) : il fixe des objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logements publics et privés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, avec la même échéance que le Contrat de ville, 2020. Trois de ses orientations prioritaires ont des implications directes sur le pilier cadre de vie du Contrat de ville : Permettre l'accès de tous au logement, diversifier l'offre de logements et atténuer la spécialisation des territoires en matière résidentielle, favoriser un bâti économe en énergie et de qualité.

- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) : Porté par AggloBus, autorité organisatrice en matière de transports urbains, il veut favoriser une nouvelle mobilité. Enjeu transversal essentiel du Contrat de ville, la thématique de la mobilité y est déclinée sous plusieurs aspects, par exemple rendre les transports urbains plus attractifs sur les aspects quantitatifs, qualitatifs et sur la tarification. L'étude, en cours, sur la restructuration du réseau de transports en commun se penche sur l'opportunité de la création d'une ligne Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) nord-sud, reliant les deux quartiers prioritaires du Contrat de ville.

#### 1.4 Les plans d'actions de développement durable

La volonté communautaire de s'inscrire dans les nouveaux marqueurs de la croissance (responsabilité sociétale, rapports de l'homme avec son environnement fragilisé, épanouissement de chacun) a rendu indissociables la vision prospective du territoire (Projet d'agglomération) et son inscription dans les finalités essentielles et les principes du développement durable via son Agenda 21 ; l'actuel travail sur l'élaboration du Plan Climat, Air, Energie Territorial (PCAET) de Bourges Plus en constitue le développement le plus récent.

- L'Agenda 21 : chacun de ses 6 axes, déclinés en 23 orientations, trouve des applications directes dans les enjeux stratégiques et les objectifs opérationnels du présent Contrat de ville. Sans entrer ici dans le détail, on peut citer, par exemple :
  - En lien avec le pilier emploi/développement économique : le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
  - En lien avec le pilier cadre de vie : l'efficacité énergétique et la qualité environnementale, dans le logement, les mobilités...
  - En lien avec le pilier Cohésion sociale : le développement de la solidarité et des échanges intergénérationnels, le renforcement des services de proximité générateurs de lien social...
- Le PCAET : en cours de construction, il a un double objectif :
  - L'atténuation du changement climatique, avec un programme d'actions concerté, notamment autour de la diminution de la production de gaz à effet de serre, de la maîtrise des consommations, du développement des énergies renouvelables.
  - L'adaptation aux évolutions inéluctables et leurs conséquences.

Le volet territorial de ce plan devra bien sûr prévoir la mise en place d'actions concernant, entre autres, la géographie prioritaire du Contrat de ville et les caractéristiques propres de sa population, comme par exemple des mesures de lutte contre la précarité énergétique.

#### 1.5 Les plans départementaux

##### 1.5.1 Les schémas et plans du Conseil départemental

Les lois du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales désignent les Départements comme chefs de file de l'action sociale. A ce titre, le Conseil départemental élabore et met en œuvre des schémas départementaux.

Entre juin 2014 et juin 2015, le Conseil départemental aura ainsi adopté les 5 schémas qui guident principalement son action dans ce domaine.

- Le schéma enfance, adolescence, famille 2014-2019
- Le schéma départemental pour les aînés du Cher 2014-2019
- Le programme départemental d'insertion 2015-2017
- Le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2019, réalisé en collaboration avec les services de l'Etat
- Le schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2015-2020

Pour ce dernier schéma, les orientations ont été approuvées en décembre 2014, le schéma global fera l'objet d'un vote dans l'année 2015.

Ces schémas, élaborés récemment, l'ont été sur la base d'un bilan des schémas précédents mais aussi sur des diagnostics territoriaux et thématiques. La concertation a été organisée avec les professionnels et les partenaires du territoire notamment au sein des Maisons des solidarités.

Pour chacun d'eux, la spécificité de Bourges et de son agglomération a été identifiée notamment dans son rôle moteur de Préfecture de département. Les indicateurs sociaux sont marqués par des fragilités importantes et de fortes disparités entre les quartiers berruyers d'une part et avec les communes de l'agglomération d'autre part. Bourges constitue une ressource importante pour le département tant en terme d'équipements que de partenaires institutionnels et associatifs.

Au-delà, le Département par ses autres compétences et ses politiques volontaristes agit pour le développement du territoire et l'accompagnement de ses populations. On peut à ce titre, citer la convention pour la réussite des collégiens signée en octobre 2014 avec l'Education nationale ou l'action conduite en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'accompagnement des structures culturelles et sportives du territoire, ...

Pour décliner ses orientations et ses compétences en matière d'action sociale et médico-sociale, le Conseil départemental s'appuie sur les Maisons des solidarités. A Bourges, la Maison des solidarités est implantée au plus près des habitants au travers de ses antennes et permanences de proximité.

Les axes prioritaires des schémas et plans départementaux

- Schéma Enfance, Adolescence, Famille - 2014-2019
  - Devenir parents et grandir avec ses enfants
  - Du chacun pour soi au tous concernés
  - De l'évaluation à l'accompagnement
  - Piloter, animer et évaluer la dynamique
- Schéma Départemental pour les Aînés du Cher - 2014-2019
  - Une citoyenneté affirmée des seniors pour partager et mieux vivre ensemble
  - Un environnement adapté au degré de perte d'autonomie pour soutenir la personne à domicile
  - Une professionnalisation et une coordination renforcées des acteurs pour un accompagnement construit avec la personne âgée et adapté à ses besoins
  - Une démarche qualité confirmée dans les établissements et les services destinés aux personnes âgées pour un accompagnement dans la dignité et la bienveillance
- Programme Départemental d'Insertion 2015-2017
  - Accompagner et s'insérer
  - Se mobiliser pour accéder à l'emploi et développer l'activité professionnelle
  - Accéder à une qualification – valoriser et développer ses compétences
  - Piloter - s'associer - évaluer
- Schéma Départemental en Faveur des Personnes Handicapées 2015-2020
  - Favoriser la fluidité des parcours tout au long de la vie
  - Favoriser la coordination des acteurs
  - Favoriser la vie à domicile et agir pour l'aide aux aidants
  - Agir en faveur de la citoyenneté et de la participation à la vie sociale
  - Piloter, animer et évaluer la dynamique départementale
- Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) – 2015-2019
  - Adapter et mobiliser l'offre de logement et d'hébergement
  - Permettre aux publics du PDALHPD d'accéder à un logement décent et/ou de s'y maintenir
  - Renforcer le pilotage du plan et l'animation du plan
- Convention pour la réussite des collégiens du Cher – 2014-2018
  - Vivre au collège : actions et moyens au service de l'égalité
  - Grandir, s'épanouir : l'équilibre pour réussir
  - Être citoyen de demain
  - S'ouvrir au monde, se construire : la culture nécessaire à la réussite
  - Trouver sa place sur le territoire : accès aux ressources et aux informations

### 1.5.2 La Convention d'objectifs et de gestion de la Caisse d'Allocations Familiales

La politique de la ville, politique de cohésion urbaine et de solidarité, tant nationale que locale, au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants, poursuit des objectifs partagés par la branche Famille de la CAF dans le cadre des engagements pris dans sa convention d'objectifs et de gestion (Cog) pour la période 2013 à 2017 (mixité sociale, prévention des discriminations, rééquilibrage territorial, etc.). D'une part, les territoires et publics qu'elle vise recoupent ceux définis comme prioritaires pour les interventions de l'action sociale des Caf. D'autre part, la mise en œuvre des Contrats de ville s'appuie sur des méthodologies valorisées par les Caf (projets de territoire, participation des habitants, projets innovants, schéma d'animation de la vie sociale, convention territoriale globale...).

Le schéma directeur des politiques familiale et sociale est articulé autour de quatre missions, qui entrent en résonance avec les objectifs poursuivis par le Contrat de ville :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

Dans le champ de son contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion pour 2013-2017, la Caf du Cher a défini ses orientations prioritaires :

- Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants
- Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité
- Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles
- Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables
- Renforcer la Cohésion sociale par l'animation de la vie sociale
- Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables

La Caf du Cher déclinera ces objectifs en articulation avec la politique de la ville, notamment sur les axes transversaux et piliers « Cohésion sociale » et « Cadre de vie et Renouvellement urbain », ceci afin de favoriser la synergie des acteurs, de répondre aux besoins des habitants, de rétablir l'égalité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

### 1.5.3 Le Plan Départemental pour la Prévention de la Délinquance (PDPD)

Le Plan Départemental pour la Prévention de la Délinquance (PDPD) est le fruit d'une démarche concertée, menée sous le contrôle du Conseil départemental pour la prévention de la délinquance et dans le respect des principes énoncés par instruction du Premier Ministre du 4 juillet 2013. Conformément à la stratégie nationale, le Plan Départemental pour la Prévention de la Délinquance du Cher élaboré pour la période 2014-2017 traite de 3 grands programmes d'actions :

- Prévenir le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance, par l'occupation de terrain dans le domaine de la prévention, les échanges d'information entre partenaires, les stages de responsabilisation, l'élargissement des débouchés, notamment pour les Travaux d'Intérêt Général
- Prévenir les violences intrafamiliales et violences faites aux femmes, par des actions de prévention et des actions de prévention de la récidive
- Améliorer la tranquillité publique par la vidéoprotection, et la médiation dans l'espace public

Le PDPD couvre l'ensemble du département du Cher, en conservant une priorité d'intervention en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Au niveau intercommunal et/ou communal, les conseils intercommunaux et locaux de sécurité de prévention de la délinquance (CISP et CLSPD) sont appelés à décliner les orientations contenues dans le PDPD.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est le levier financier de l'Etat dédié à la mise en œuvre de ces priorités. Les crédits de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives et le budget opérationnel du programme « égalité entre les hommes et les femmes » peuvent être également mobilisés en faveur des actions qui répondent aux priorités identifiées.

## 2 Présentation générale du territoire

### 2.1 Contexte territorial

#### 2.1.1 Présentation de Bourges Plus

##### 2.1.1.1 Présentation institutionnelle

Créée en 2002, la Communauté d'Agglomération de Bourges, Bourges Plus, est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) qui regroupe 16 communes pour une superficie de 393 km<sup>2</sup> et une population de 97 208 habitants (INSEE 2012), soit 31% de la population du département du Cher.

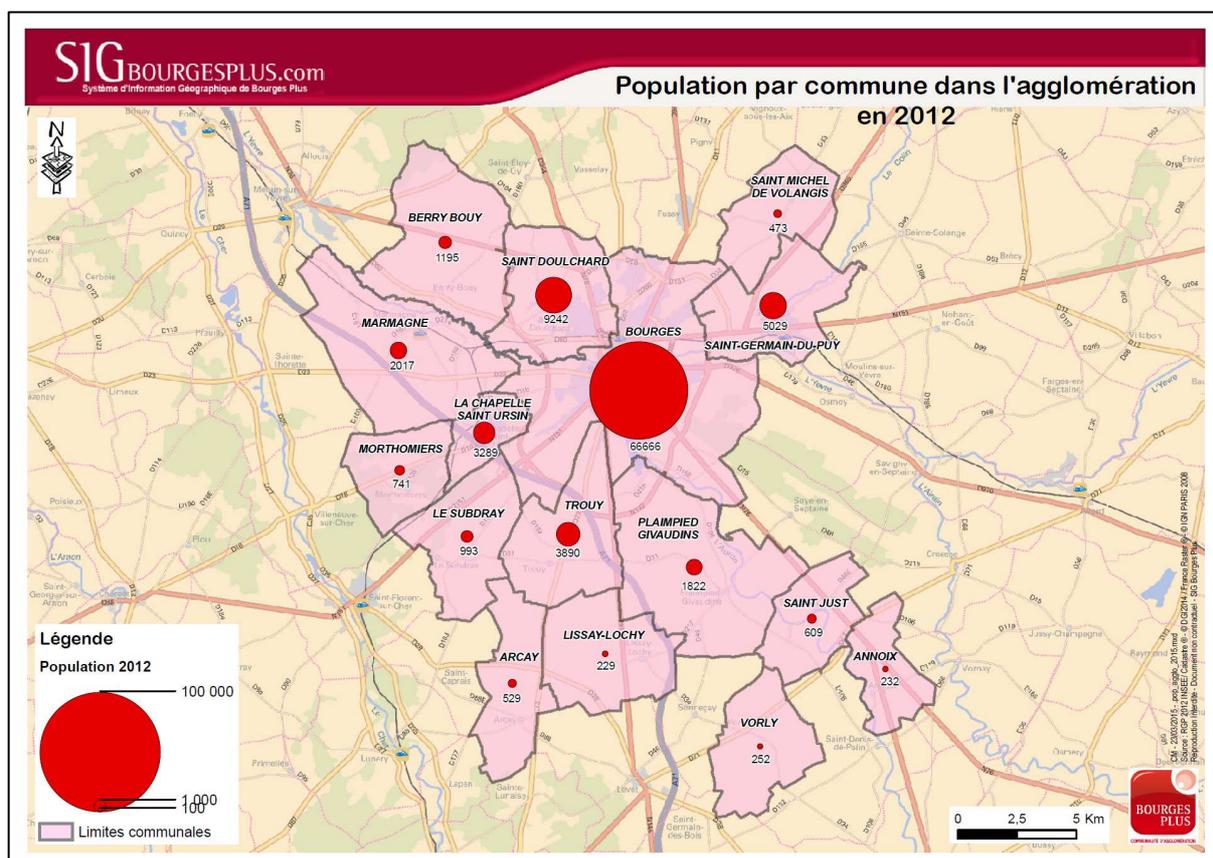
Elle dispose de 4 compétences obligatoires : le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire (SCoT, Zones d'Aménagement Concerté, organisation des transports urbains), l'équilibre social de l'habitat (Programme Local de l'Habitat) et la politique de la ville.

Elle a également pris les compétences optionnelles suivantes : la voirie d'intérêt communautaire, l'assainissement et l'eau potable, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la gestion de l'archéologie préventive, l'incendie et les secours, l'accueil des gens du voyage et l'enseignement supérieur.

##### 2.1.1.2 Caractéristiques démographiques

La Communauté d'Agglomération de Bourges Plus est composée :

- D'une commune principale, Bourges, dont la population s'élève en 2012 à 66 666 habitants, soit 68,6% de la population de Bourges Plus
- De 15 autres communes de moins de 10 000 habitants :
  - 2 communes de plus de 5 000 habitants, Saint-Doulchard (9 197) et Saint-Germain-du-Puy (5 029)
  - 5 communes entre 1 000 et 5 000 habitants
  - 4 communes entre 500 et 1 000 habitants
  - 4 communes de moins de 500 habitants



Depuis 1999, la population de Bourges Plus a diminué de 3%, soit une perte de 3 203 habitants. Cette relative stabilité fait suite à une baisse engagée au début des années 1980, qui s'était accentuée à partir de 1999. Elle est liée à deux phénomènes : au recul du solde naturel et au déficit migratoire qui reste élevé malgré une légère amélioration, insuffisante pour inverser les tendances.<sup>1</sup>

Comme sur l'ensemble du territoire national, l'agglomération berruyère est marquée par le vieillissement croissant de sa population : la part des 60 ans et plus est passée de 23% à 26% entre 2006 et 2011.

Toutefois, elle vieillit moins que la moyenne départementale, malgré la présence au sein de la ville centre de nombreux établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Les grandes caractéristiques démographiques soulignées par l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges sont rappelées dans le diagnostic ci-après.

On peut toutefois préciser ici que :

- La taille moyenne des ménages est passée de 2,3 en 1999 à 2,1 en 2011 sur l'agglomération (1,9 pour la ville de Bourges)
- Le poids des ménages d'une personne est passé de 34% en 1999 à 40% en 2011 sur l'agglomération
- Le poids des familles monoparentales est passé de 22% en 1999 à 30% en 2011 sur l'agglomération (35% pour la ville de Bourges)

### 2.1.2 Présentation de Bourges

La ville actuelle se développe autour du noyau historique. Son expansion territoriale, commencée avec les effets sur l'industrialisation du percement du canal du Berry et du chemin de fer, est particulièrement forte à l'arrivée des établissements militaires qui s'y implantent au XIX<sup>e</sup> siècle. La ville, qui compte 15 000 habitants à la Révolution et 45 000 à la veille de la première guerre mondiale, atteint 80 000 habitants à la fin des trente glorieuses.

Depuis 1975, la ville de Bourges peine à maintenir le niveau de sa population, alors que les autres communes de Bourges Plus enregistrent un accroissement démographique. Entre 2007 et 2012, la baisse s'est même légèrement accélérée par rapport à la période précédente avec une perte de 4 489 habitants, soit une baisse de 6,3% de sa population. Ainsi, la ville totalise en 2012 plus de 66 000 habitants.

Entre 2006 et 2011, le vieillissement de la population se traduit par une réduction des tranches d'âge les plus jeunes : moins de 20 ans (-388 habitants en moyenne par an), et actives : 20-39 ans et même 40-59 ans, et une augmentation du nombre des personnes âgées.

Comme généralement dans les villes centres, la taille moyenne des ménages de la ville de Bourges est faible, elle est même devenue inférieure à 2 en 2011. La structure du parc de logements qui comprend notamment du locatif et du parc de petite taille permet d'accueillir des ménages composés de personnes vivant seules, dont les personnes âgées.

Malgré les opérations de renouvellement urbain menées dans les quartiers d'habitat social, la ville enregistre un taux de vacance relativement élevé en 2011. Cette vacance concerne plus de 3 500 logements selon l'INSEE. Une portion du parc public et du parc privé ne correspond pas à la demande actuelle des ménages.

Le parc de résidences principales est diversifié avec une offre locative publique et privée développée. Au 1er janvier 2013, le décompte défini par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain indique un taux de 30,6%, soit un niveau sensiblement supérieur au seuil des 20%.

En effet, au nord de la ligne de chemin de fer une Zone d'Urbanisation Prioritaire prévue pour 30 000 habitants s'étend vers Asnières. Le logement social s'est ensuite développé au sud, autour du lac d'Auron. Les lotissements pavillonnaires ont enfin rempli l'espace laissé libre entre marais, installations militaires et industrielles.

<sup>1</sup> Dans le souci de donner les chiffres les plus récents, les chiffres ci-dessus sont ceux de la population légale au 01/01/2012. Ce sont les seuls connus à cette date. Les autres caractéristiques de la population sont données dans leur valeur de 2011.

## 2.2 Les quartiers prioritaires

Le quartier de la Chancellerie est historiquement le plus ancien des quartiers prioritaires berruyers de la politique de la ville ; c'est en 1989 qu'il accueille conjointement un dispositif de Développement Social des Quartiers (DSQ) et une Zone d'Education Prioritaire (ZEP).

Le passage au Contrat de ville première génération (1994) étend la géographie prioritaire à l'ensemble des quartiers nord, et lors de la mise en place du pacte de relance pour la ville en 1996, ces mêmes quartiers nord et la cité jardin de l'Aéroport deviennent des Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Le périmètre de la ZUS des quartiers nord sert ensuite de base pour la définition de la Zone Franche Urbaine (ZFU), et pour sa labellisation en site expérimental de nouveaux rythmes scolaires.

Le second Contrat de ville (2000-2006) confirme cette géographie prioritaire (deux ZEP distinctes sur les quartiers nord sont officialisées), en faisant mention d'un quartier de prévention : le Val d'Auron.

Enfin, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (2007-2014) inscrit deux quartiers prioritaires (la ZUS/ZFU de Bourges Nord et la ZUS de l'Aéroport) et retient en quartiers de moindre priorité trois secteurs urbains de tailles très différentes (Val d'Auron, Prado, Bigarelles).

La détermination des nouveaux territoires prioritaires pour la période 2015-2020 s'effectue selon des critères de revenus<sup>2</sup> (inférieurs à 60% du revenu médian annuel par unité de consommation), mais surtout de population (au moins 1 000 habitants) : deux quartiers prioritaires sont retenus à Bourges où le seuil de bas revenu s'élève à 11 600 € par an :

- les quartiers nord (Moulon, Chancellerie, Merlattes, Pressavois, Gibjoncs, Maréchal Juin, Turly, Barbottes), désignés dans la suite du document par l'appellation « Chancellerie/Gibjoncs/Moulon »
- le Val d'Auron (est du lac)

L'Aéroport, le Prado et les Bigarelles sortent de la géographie prioritaire et deviennent quartiers de veille, sur lesquels une attention particulière doit être maintenue.

Sur les quartiers nord, le collège du Grand Meaulnes est classé en Réseau d'Education Prioritaire Plus (REP+), le collège Victor Hugo en REP, le collège Jules Verne sort de la géographie prioritaire de l'Education Nationale. Au Val d'Auron, le collège Jean Renoir n'y entre pas.

### 2.2.1 Les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon

Les quartiers du nord de la ville se sont développés à partir des années 1950 et jusque dans les années 1970 dans le cadre d'une urbanisation massive dont l'objectif était de répondre aux besoins en logements dans un contexte de saturation du centre de la ville.

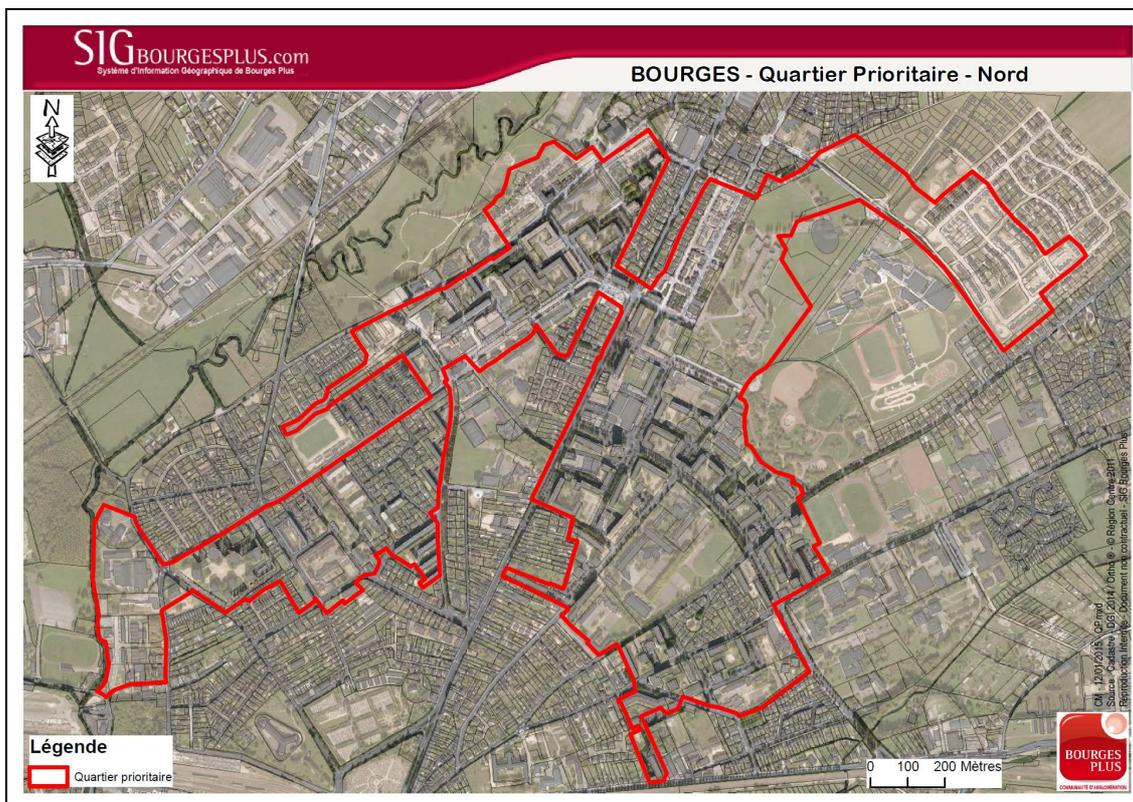
Ainsi, les quartiers d'habitat collectif qui se sont développés au nord sur les espaces disponibles marquent une rupture dans la manière d'aménager la ville. Le bâti est constitué de tours et de barres de style moderne aux façades sobres. L'urbanisation répond à une logique indépendante du développement de la ville jusqu'alors : elle prend peu en compte l'organisation traditionnelle de la ville notamment le réseau viaire.

Ces quartiers subissent ainsi des effets de coupure vis-à-vis du centre de la ville :

- Coupure physique : le site d'expansion est encadré par la vallée de l'Yèvre au sud et par la vallée du Moulon au nord et à l'ouest et se situe sur le haut d'un talus fortement marqué.
- Coupure urbaine : la voie de chemin de fer et les emprises ferroviaires de la gare ainsi que la prison et le cimetière sont autant d'espaces qui forment une barrière entre les quartiers nord et le centre.
- Coupure symbolique : la vocation de ces quartiers est essentiellement résidentielle et se démarque en cela de celle du centre-ville historique.

<sup>2</sup> Le seuil de revenu annuel médian par unité de consommation est défini selon la formule suivante pour les unités urbaines (hors Paris) :  $S = 0,6 \times (0,7 \times \text{RMUC nat}) + (0,3 \times \text{RMUC uu})$   
 S = seuil du revenu médian par unité de consommation  
 RMUC nat = revenu médian par unité de consommation France métropolitaine.  
 RMUC uu = revenu médian par unité de consommation de l'unité urbaine au sein de laquelle est situé le quartier)

Une partie de ces quartiers a connu d'importantes mutations depuis 2005, dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, faisant suite aux premières démolitions mises en œuvre sur le quartier du Moulon, dès le début des années 2000.



Le périmètre de ces quartiers prioritaires regroupe 9 630 habitants soit 14,5% de la population de la ville et 10% de celle de l'agglomération. Le revenu médian par unité de consommation est de 8 200 € par an (18 296 € pour la ville et 19 102 € pour l'agglomération).



Dans la suite du document, les objectifs opérationnels et les actions se rapportant aux quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon sont identifiés par le pictogramme ci-contre.

### 2.2.2 Le Val d'Auron

Le quartier du Val d'Auron constitue une extension de la ville au sud, à environ 2 km du centre-ville, à partir des années 1970 jusqu'aux années 1990.

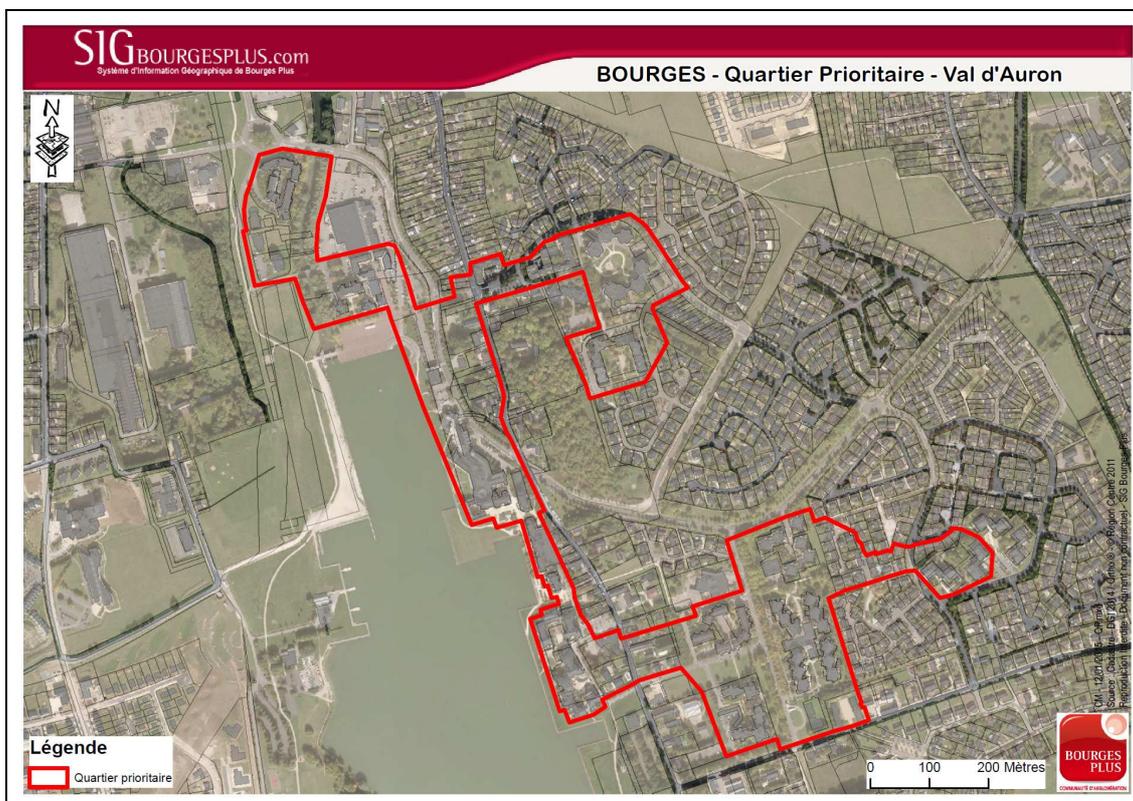
En 1971, la première Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Val d'Auron est créée sur l'ensemble du plan d'eau et ses premiers abords. Elle répond aux prescriptions relatives à l'urbanisation des « grands ensembles », qui imposent notamment des principes de mixité afin de lutter contre les tendances à la ségrégation.

En 1986, la ZAC du Val d'Auron, proche de la saturation, est étendue par la ZAC du Hameau de Lazenay dont la réalisation débute en 1989.

Au travers de ces deux ZAC, se dessine un quartier d'habitat structuré autour d'un pôle d'activités, de détente et de loisirs dont les principaux sites sont :

- Le lac d'Auron : créé en 1977 et qui couvre une superficie de 73 ha
- Le golf : mis en service en 1998
- Une importante trame verte

Le développement résidentiel de ce quartier, conçu dans un objectif de mixité en proposant des logements collectifs et individuels à parts égales ainsi que des logements en accession et d'autres en location a toutefois concentré le logement locatif au nord-est du lac, sous forme d'immeubles construits et gérés par les bailleurs sociaux.



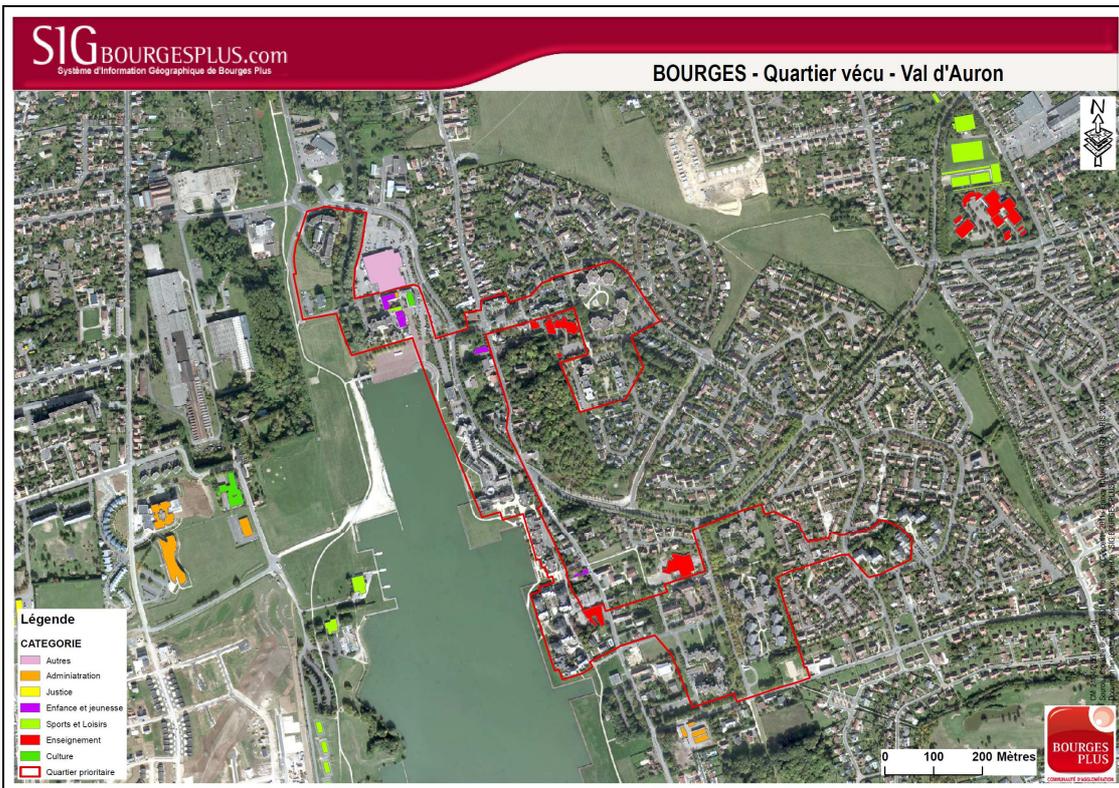
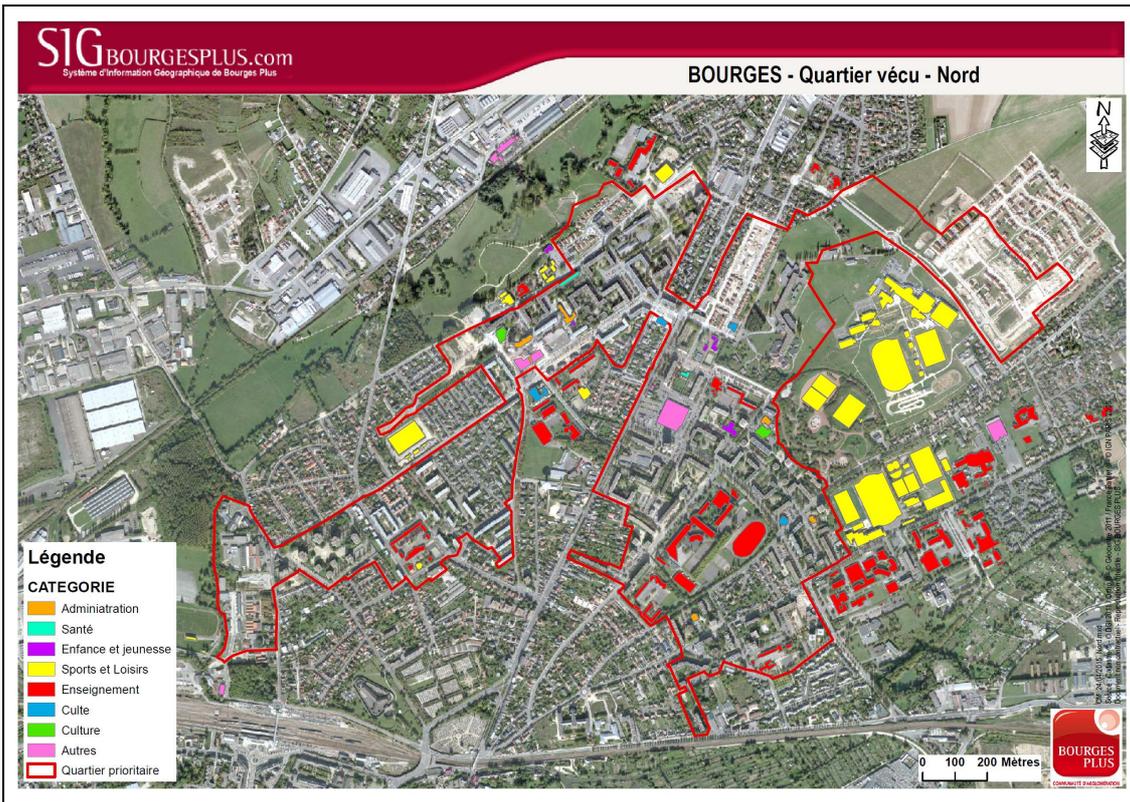
Le périmètre de ce quartier prioritaire regroupe 2 560 habitants soit 3,9% de la population de la ville et 2,6% de celle de l'agglomération. Le revenu médian par unité de consommation est de 9 500 € par an (18 296 € pour la ville et 19 102 € pour l'agglomération).



Dans la suite du document, les objectifs opérationnels et les actions se rapportant au quartier du Val d'Auron sont identifiés par le pictogramme ci contre.

### 2.2.3 Les quartiers vécus

Le quartier «vécu» correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.). Il conduit à identifier les institutions qu'ils utilisent au quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.



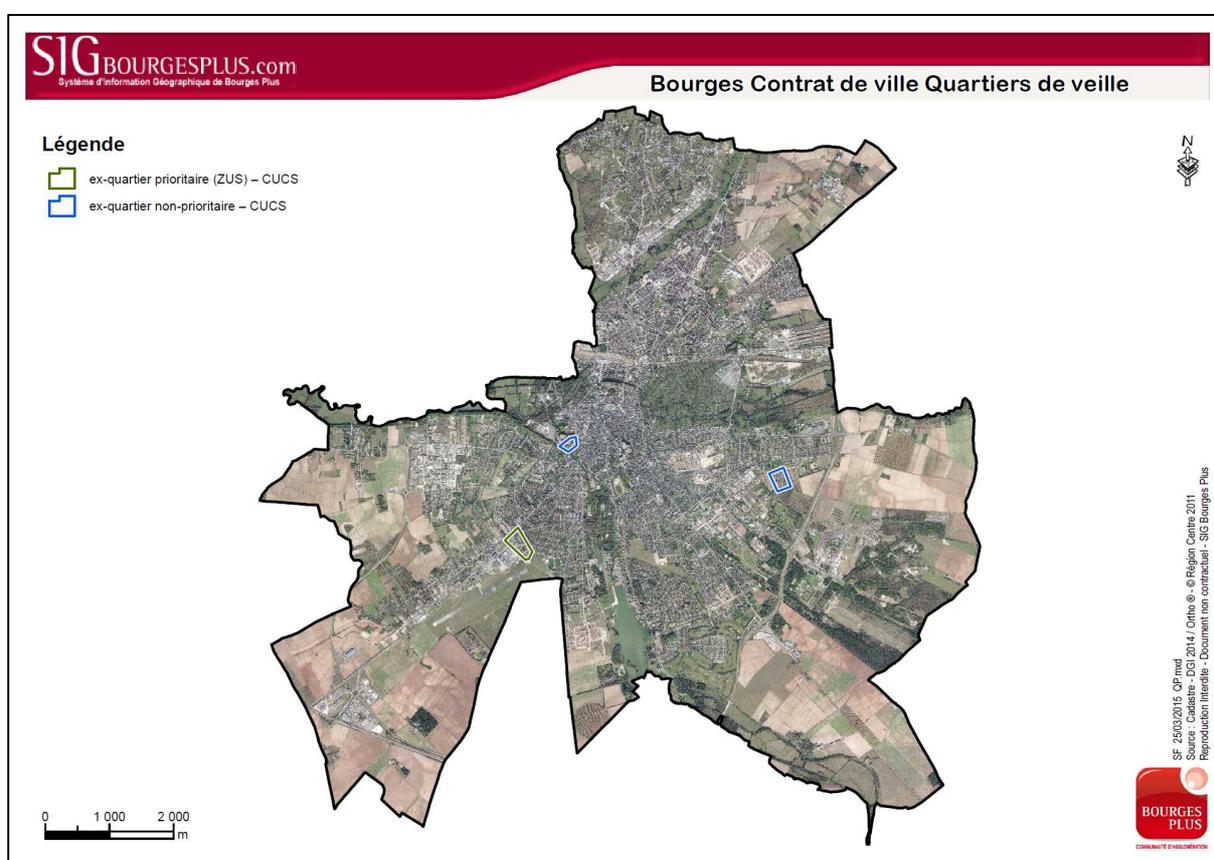
## 2.3 Les quartiers de veille

Les quartiers de veille sont des quartiers qui étaient pris en compte par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et qui ne sont plus considérés comme prioritaires au vu des critères de revenu et de population de la nouvelle géographie prioritaire.

Il s'agit des quartiers suivant :

- l'Aéroport : 670 habitants – revenu médian par Unité de Consommation (UC) de 11 100 €/an (inférieur au seuil de bas revenus mais n'atteignant pas la taille minimale requise de 1 000 habitants)
- le Prado : 430 habitants – revenu médian par UC de 7 000 €/an (comme l'Aéroport, inférieur au seuil de bas revenus mais n'atteignant pas la taille minimale requise de 1 000 habitants)
- les Bigarelles : 370 habitants – revenu médian par UC de 13 000 €/an

Si ces quartiers, tout de même fragiles, ne bénéficient plus de crédits spécifiques, il est néanmoins nécessaire de veiller à la mobilisation des politiques publiques et à la mise en œuvre d'actions de droit commun sur ces quartiers.



### 2.3.1 Le quartier de l'Aéroport

Le quartier de l'Aéroport bénéficie d'un bon effet d'image, en partie lié aux opérations conduites dans le cadre du premier Projet de Renouvellement Urbain (PRU).

Il n'est pas particulièrement stigmatisé et ne renvoie pas une image négative. En témoigne notamment l'évolution de l'école qui n'est pas confrontée à un phénomène d'évitement.

Le quartier possède un bon niveau d'équipements et de services, notamment à destination des personnes âgées.

Certains services d'accompagnement social ne sont toutefois pas présents au niveau du quartier mais situés sur celui du Val d'Auron dont l'accessibilité en transports collectifs reste à améliorer.

Dans le cadre des travaux effectués à l'occasion du PRU, un partenariat avec les entreprises a permis de faire travailler des habitants sur les chantiers.

### **2.3.2 Le quartier du Prado**

Le quartier du Prado est un quartier d'habitat social très enclavé et déqualifié. Il est le lieu d'incivilités. Les enfants de ce quartier fréquentent les écoles Auron A et B.

Malgré la proximité du centre-ville et du pôle d'échange des transports collectifs de la place de la Nation, le quartier ne semble pas bénéficier des connexions offertes avec le reste de la ville.

Toutefois, la présence du centre commercial constitue un lieu de vie et de rencontre qui amène une fréquentation extérieure, notamment des habitants des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon.

Une amorce de dynamique a vu le jour au travers de l'organisation des deux animations annuelles Prad'Oxygène qui constituent une initiative appréciée, à maintenir pour favoriser le lien social dans le quartier.

### **2.3.3 Le quartier des Bigarelles**

Le quartier des Bigarelles semble enclavé et éloigné, en termes de services publics et d'offre associative. Beaucoup de services présents à la fin des années 1980 ont disparu.

A proximité, le Centre Commercial Sembat concentre quelques actes de délinquance.

## 3 Diagnostic et enjeux

La phase de diagnostic du présent contrat a été menée, à la fois quantitativement et qualitativement, dans un cadre temporel très contraint. Toutefois, la méthodologie retenue permet de disposer de données et d'analyses partagées, validées par le Comité de pilotage partenarial du Contrat.

### 3.1 Diagnostic global

#### 3.1.1 Méthodologie

##### 3.1.1.1 Données quantitatives

La partie quantitative du diagnostic appelle un certain nombre de remarques devant être utilisées comme autant de précautions dans l'interprétation des chiffres. En effet seuls deux chiffres précis sont aujourd'hui connus sur les périmètres exacts des nouveaux quartiers prioritaires : la population et le revenu médian des ménages par Unité de Consommation (INSEE, carroyage<sup>3</sup>) ; l'essentiel de la statistique publique sur ces périmètres ne sera disponible qu'en milieu d'année, voire en fin d'année pour certains indicateurs.

Ont donc été essentiellement utilisées, pour cette partie quantitative, les données adressées à chaque site par le Commissariat Générale à l'Égalité des Territoires (CGET), issues directement de l'INSEE (Recensement de la population de 2010), ou traitées par lui. Ces données sont fournies à l'IRIS<sup>4</sup>, périmètres statistiques qui ne se superposent pas aux périmètres prioritaires : les quartiers Chancellerie/Gibjongs/Moulon recoupent tout ou partie de 10 IRIS, le quartier Val d'Auron est en quasi-totalité situé à l'intérieur d'un même IRIS sans pour autant le remplir complètement (Cf. annexe 2 : regroupement d'IRIS retenu pour les deux quartiers).

Les partenaires se sont donc accordés sur un périmètre statistique le plus approchant possible du découpage du CGET, sans être en totale adéquation avec celui-ci ; il convient donc de prendre certaines précautions dans l'interprétation fine de certains indicateurs, les chiffres utilisés pouvant être quelque peu sous-évalués ou surévalués selon les cas (Cf. annexe 3 : intégralité des tableaux chiffrés).

Cet état de fait impose donc une actualisation de certains éléments de diagnostic au fur et à mesure de leur publication par l'INSEE ; au-delà, c'est bien sûr d'un diagnostic dynamique et de l'indispensable observation en continu dont il est question (Cf. partie 5.4).

Des données complémentaires ont permis de préciser certains éléments thématiques par pilier ; elles sont issues de données traitées par certains acteurs partenaires (Groupement d'Intérêt Public de Renouvellement Urbain, Pôle Emploi, services de l'État et des collectivités...)

##### 3.1.1.2 Données qualitatives

La partie qualitative de ce diagnostic s'est essentiellement alimentée des regards croisés des acteurs et partenaires sur les chiffres évoqués ci-dessus, sur des éléments de bilan après 25 années de politique de la ville à Bourges, sur des constats récents, sur des interrogations liées aussi bien aux piliers qu'aux axes transversaux proposés par l'État. Se sont ainsi réunis, d'abord pour poser des éléments de diagnostic, ensuite autour de la définition d'objectifs stratégiques :

- un groupe de travail sur les axes transversaux « Jeunesse », « Égalité femme/homme », « Lutte contre les discriminations »,
- un groupe « Cohésion sociale »,
- un groupe « Cadre de vie et Renouvellement urbain »,
- un groupe « Emploi et Développement économique »,

(Cf. annexe 4 : composition de ces groupes)

Les éléments de diagnostic propres à chacun des trois piliers sont exposés dans les paragraphes suivants ; sont abordés en premier les éléments concernant les deux quartiers prioritaires, puis les

<sup>3</sup> Méthode d'observation du territoire basée sur un découpage en carrés de 200 m par 200 m

<sup>4</sup> L'IRIS constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales pour toutes les communes d'au moins 10 000 habitants (et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants)

spécificités propres à chacun d'eux ; des précisions liées aux axes transversaux sont évoquées en tant que de besoin. Ce volet bilan-constat-diagnostic est suivi de l'énoncé des objectifs stratégiques qui en découlent, tels qu'ils ont été validés par les groupes de travail et le Comité de pilotage.

### 3.1.2 Eléments quantitatifs

- Une évolution démographique contrastée

Depuis les premiers dispositifs de la politique de la ville (1990 : DSQ et ZEP), le nombre d'habitants des quartiers concernés a évolué de manière significative et selon des trajectoires très différenciées de celle de la ville et de l'agglomération. En effet, entre 1990 et 2011 :

- 1) le périmètre actuel de Bourges Plus a perdu un peu plus de 6 000 habitants (- 5,9%)
- 2) la ville de Bourges a perdu 9 000 personnes (- 11,9%)
- 3) les IRIS retenus pour cette approche statistique des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon ont perdu 8 200 habitants (- 48%)
- 4) l'IRIS retenu pour cette approche statistique du Val d'Auron a gagné environ 340 personnes (+ 10,5%)

Les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon ont donc vu leur population diminuer de pratiquement la moitié de leurs effectifs. Bien que cette baisse démographique soit équivalente à celle de la ville, elle ne signifie pas que tous les habitants partis de ces quartiers ont quitté la ville : certains ont rejoint un autre quartier.

A l'inverse, le secteur du Val d'Auron est l'un des seuls de la ville dans lequel la population augmente (sans qu'il soit ici possible de déterminer la part du périmètre prioritaire).

- Près d'un berruyer sur cinq réside en géographie prioritaire

En effet, ces quartiers comptent 12 190 personnes (9 630 dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon et 2 560 au Val d'Auron – source INSEE, carroyage), soit 18,4% des habitants de la ville et 12,8% de ceux de l'agglomération.

- Des quartiers jeunes, mais dont la moyenne d'âge augmente plus rapidement

Alors que la proportion des moins de 20 ans est d'environ 22% sur la ville et l'agglomération, elle approche 30% dans les deux quartiers.

La part des 60 ans et plus des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon (23,2%) a tendance à se rapprocher de celle de l'agglomération (25,5%). La part des 75 ans et plus y a doublé en 10 ans.

La part des 60 ans et plus du Val d'Auron reste faible (12%) ; toutefois, elle a doublé en 10 ans, et celle des 75 ans et plus a presque triplé.

Tout en restant les quartiers jeunes de la ville, ils méritent une attention particulière car ils connaissent un vieillissement qui constitue une nouveauté dans leur spécificité démographique.

- Une population immigrée concentrée sur les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon

Si le poids des immigrés<sup>5</sup> au Val d'Auron (7,9%) reste très proche de celui de l'ensemble de la ville (7,5%), il est pratiquement trois fois plus élevé dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon (21,1%). Avec 14,5% de la population berruyère, les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon accueillent 40% de sa population immigrée. La légère augmentation du poids des immigrés entre 2006 et 2010 dans les

<sup>5</sup> Sont considérées comme immigrées les personnes nées étrangères à l'étranger. Ainsi, les personnes nées françaises à l'étranger ne sont pas considérées comme immigrées. En effet, selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées.

Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangères et immigrées ne se confondent pas : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon ne traduit probablement pas une hausse des arrivées d'immigrés, mais plutôt un départ de ménages non immigrés.

- Des ménages légèrement plus grands que sur l'ensemble de la ville

Les ménages sont constitués en moyenne de 2,2 personnes pour les deux quartiers prioritaires, contre 2 pour Bourges. Le poids des ménages de 1 personne y est également inférieur à celui de la ville (40,4% contre 45,6%) ; mais les quartiers se différencient dans la composition de ces ménages : si les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon présentent la même proportion de femmes seules que la ville (54,7%), celles-ci sont surreprésentées dans les ménages de 1 personne au Val d'Auron (60,4%).

- Une forte proportion des familles monoparentales

Dans les ménages avec famille, les familles monoparentales représentent 15% sur l'agglomération, 18% sur la ville, 29% sur les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon, près de 35% sur le Val d'Auron ; ce quartier cumule donc une surreprésentation des femmes seules avec une surreprésentation des familles monoparentales, dont la grande majorité est composée de femmes seules avec enfant(s).

- Un revenu par Unité de Consommation qui témoigne d'une grande précarité

Au-delà du revenu médian annuel par Unité de Consommation (avant redistribution), sur lequel s'est fondé le découpage des quartiers prioritaires, le découpage en déciles des tranches de revenu montre que sur certains secteurs des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon, au moins 10% des ménages ne disposent d'aucun revenu, et qu'au Val d'Auron, 10% des ménages disposent d'un revenu annuel de moins de 1 000 euros (probablement moins, si l'on prenait en compte le périmètre exact du quartier prioritaire).

La population de la géographie prioritaire de Bourges se caractérise donc par une grande précarité, et par voie de conséquence par une grande fragilité sociale.

- Une concentration d'allocataires CAF à bas revenus et de bénéficiaires de la CMUC

Les chiffres ci-dessus sont confirmés par le fait que les allocataires à bas revenus habitant les deux quartiers prioritaires représentent plus du tiers des allocataires à bas revenus de l'Unité Urbaine (rappel : ces deux quartiers représentent 10% de la population de l'agglomération).

Le taux de couverture des moins de 65 ans par la CMUC est le double dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon (28,9%) que dans l'ensemble de la ville (14,6% - sur l'agglomération : 10,6%).

- Des revenus issus majoritairement du travail

Cette accumulation d'indicateurs peu favorables ne doit pas masquer une réalité socio-économique d'importance : les salaires représentent globalement la principale source de revenus puisqu'ils représentent 50 à 60% de ceux-ci sur les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon, et près de 75% sur l'IRIS de référence du Val d'Auron (chiffre probablement au-dessus de la réalité pour la part prioritaire de cet IRIS).

- Un faible niveau de qualification

Si la part des personnes de 15 ans et plus de bas niveau de formation (aucun diplôme, CEP, BEPC, brevet des collèges parmi les 15 ans et plus non scolarisés) est de l'ordre de 32% sur la ville et l'agglomération, elle est très légèrement inférieure au Val d'Auron, mais très importante sur les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon puisqu'elle atteint 55%.

- Une population davantage éloignée de l'emploi

Les chiffres concernant l'emploi et le chômage sont souvent controversés ; il existe en effet plusieurs sources possibles, plusieurs définitions d'une situation exprimée par le même mot (chômage, par exemple), une grande variété de périmètres de production d'indicateurs. Il est aujourd'hui impossible de disposer de statistiques récentes sur la réalité du chômage à l'intérieur des périmètres prioritaires ; deux sources sont donc mises à contribution : les données fournies par le CGET, qui évoquent les taux d'emploi et de chômage au sens de l'INSEE (source déclarative du recensement), et les chiffres publiés jusqu'en 2014 par Pôle Emploi, dans le cadre du tableau de bord des quartiers de la politique de la ville

(ancienne géographie prioritaire : le périmètre de la ZUS Bourges nord est relativement proche de l'actuel périmètre des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon).

Le taux d'emploi des hommes sur la ville est de 63,7% (66% pour l'agglomération) ; il tombe à moins de 59% au Val d'Auron, mais surtout plafonne à 41% dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon. Cet écart de près de 25 points avec l'agglomération est quelque peu atténué chez les femmes (56% pour l'agglomération et 37,7% pour les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon).

Les chiffres traduisent un écart plus faible entre les hommes et les femmes dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon que dans le reste de la ville (Val d'Auron compris) : le taux d'emploi est donc très inférieur sur les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon, mais l'écart hommes/femmes y est moins important.

De même l'écart hommes/femmes, selon cette source, reste faible aussi bien dans les quartiers prioritaires que sur la ville et l'agglomération en ce qui concerne le taux de chômage, mais celui-ci est pratiquement trois fois supérieur dans les quartiers que sur l'agglomération (35% contre 12%) ; cet écart n'a pas varié depuis 25 ans.

Il faut noter que l'indice de chômage au sens de Pôle Emploi donne des chiffres moins élevés, mais avec des écarts hommes/femmes légèrement supérieurs (trois points environ).

Les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) représentent 45% des Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) pour l'ex-ZUS de Bourges nord, contre 25% pour le bassin d'emploi de Bourges.

- Une forte adéquation entre géographie prioritaire et logement social

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le périmètre prioritaire des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon inclut 4 165 logements sociaux (source Atlas du logement social de Bourges Plus) et celui du Val d'Auron 1 499, sur environ 9 500 sur l'ensemble de la ville et 11 200 sur Bourges Plus ; 60% du parc social de la ville est situé en géographie prioritaire, ce qui représente 1 logement social sur 2 de l'agglomération.

Contrairement à plusieurs autres sites qui comptent de nombreuses copropriétés souvent dégradées, les zones de grande précarité coïncident avec le parc social berruyer, dans la géographie prioritaire mais aussi dans les secteurs urbains non retenus (quartiers de veille).

- Un faible taux de motorisation

Alors que seulement 16% des ménages de l'agglomération ne disposent pas de voiture, ce taux atteint 22% sur la ville de Bourges, mais surtout près de 40% sur les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon, voire 50% dans certains secteurs. Les questions soulevées par ces chiffres sur le sous-équipement automobile des ménages des quartiers prioritaires ont été au cœur de nombreux échanges sur la mobilité dans les groupes de travail.

### **3.1.3 Les éléments communs aux groupes de travail**

Éléments de diagnostic et formulation des enjeux qui en découlent ont fait l'objet des premiers échanges entre acteurs ; ciblés sur une thématique précise, ils sont repris plus loin pilier par pilier (Cf. parties 3.2 à 3.4) ; mais certains d'entre eux ont émergé quel que soit le thème.

#### *3.1.3.1 Les axes transversaux*

La jeunesse, l'égalité femme/homme, et la lutte contre les discriminations constituent les trois priorités transversales à prendre en compte dans le Contrat de ville. Elles doivent se traduire de manière opérationnelle dans chacun des 3 piliers.

Les groupes de travail réunis autour de chaque pilier de la politique de la ville ont apporté une attention particulière à ces trois axes, en inscrivant leur réflexion dans la promotion des valeurs de la République.

- Pour l'axe « Jeunesse »

La jeunesse est une priorité transversale de l'action gouvernementale (Comité Interministériel de la Jeunesse du 21 février 2013). Au travers des Contrats de ville, une prise en charge et un accompagnement global des jeunes doivent être recherchés avec une attention particulière pour chacun des piliers.

La question de la tranche d'âge que couvre le terme « jeunesse » est primordiale ; les acceptions de cette notion peuvent différer en fonction de l'approche qui en est faite. De plus, la description statistique disponible n'est pas homogène quant aux bornes et aux thématiques. En outre, l'utilisation d'une tranche d'âge pose le principe erroné que l'ensemble des individus d'une même classe d'âge se comporte de manière homogène, aspire aux mêmes ambitions ou est confronté à des problématiques identiques ce qui n'est évidemment pas le cas. Toutefois, par nécessité de clarification et de précision, la jeunesse telle qu'évoquée dans le présent document couvre une tranche d'âge élargie, démarrant avec l'adolescence (11 ans) et se terminant par le statut de jeune adulte, en passant par la majorité, l'éloignement du domicile familial, l'accès à un emploi et à l'autonomie (25 ans).

Afin de rationaliser et de rendre plus cohérente la mobilisation des différents acteurs, le volet jeunesse du Contrat de ville doit s'appuyer sur les plans territoriaux existants en faveur de la jeunesse, et notamment sur la déclinaison en région Centre-Val de Loire des orientations du Conseil Interministériel de la Jeunesse, qui fixent des axes prioritaires portant sur l'emploi et l'autonomie, l'engagement et la mobilité des jeunes.

En outre, une attention particulière doit être portée à :

- l'information des jeunes, tant généraliste que thématique (éducation, santé, emploi, etc.)
- l'accès à la mobilité, dans ses diverses acceptions, sociale, géographique, européenne et internationale,
- l'engagement des jeunes, au travers du programme d'orientations stratégiques de l'Agence du Service Civique,
- la co-construction avec les jeunes, afin que leur implication dans les dispositifs et outils du Contrat de ville mène à des décisions en adéquation avec leurs attentes,
- à leur participation aux actions qui leurs sont destinées et notamment les actions relevant du programme Ville Vie Vacances (VVV).

Au niveau local, la nécessité de développer les compétences psychosociales des jeunes est soulignée, afin de développer l'esprit critique, se forger sa propre opinion, savoir dire « non ». Des actions de prévention des addictions, et des actions relatives à l'utilisation des réseaux sociaux sont particulièrement nécessaires. Cette dernière thématique, récente, porte plus largement sur la question de l'éducation populaire numérique, à travailler en lien avec les professionnels en charge de la jeunesse.

Il est également nécessaire de prendre en considération les potentiels et les ressources que peuvent apporter les jeunes notamment dans leur rapport au territoire.

- Pour l'axe « Egalité femme/homme »

La politique de la ville doit renforcer l'égalité femme/homme dans l'ensemble des actions développées et engager des actions plus spécifiques visant à réduire les inégalités existantes en fonction du genre, notamment dans l'accès aux droits, aux services, aux espaces publics et à l'emploi. Autrement dit, elle doit participer à la progression de l'égalité professionnelle, la parité, la lutte contre les stéréotypes de genre, la citoyenneté, et la protection des femmes contre toutes les formes de violence.

Il est nécessaire de favoriser l'accès aux droits et aux services des personnes précarisées et de renforcer les initiatives de prévention en matière de santé au bénéfice des femmes des quartiers. En effet, la pauvreté des femmes des quartiers prioritaires est plus prégnante qu'ailleurs et est encore accrue chez les femmes cheffes de famille monoparentale. Le non recours aux droits vient aggraver cette pauvreté (les non requérants sont les personnes les plus précarisées - Comité Interministériel de Lutte contre les Exclusions, 21 janvier 2013). En termes de santé, l'accès aux soins est plus difficile et l'espérance de vie des femmes en situation de précarité est plus basse que le reste de la population.

Il convient également de favoriser la participation citoyenne des femmes des quartiers : bien que présentes essentiellement dans les structures socio-éducatives, elles sont souvent en marge des instances de décision et de concertation. Elles n'utilisent pas, ou peu, les offres de loisirs sportifs et culturels ; à l'adolescence, on note que les jeunes filles se désengagent de ces activités, qui sont d'ailleurs principalement destinées à un public masculin.

Enfin, les femmes des quartiers prioritaires connaissent des problèmes d'illettrisme et des difficultés à l'écrit plus marquées que les hommes.

En termes de cadre de vie, il est constaté que les femmes sont davantage assignées à l'espace privé (tâches ménagères) et les hommes à l'espace public (travail à l'extérieur). La présence d'inégalités sur les territoires fragilisés vient conforter ces assignations sexuées et stéréotypes de sexe qui se trouvent d'autant plus marqués. Les hommes et les femmes ont un usage de l'espace public différencié : les femmes utilisent l'espace public plus par besoin que par plaisir (elles traversent l'espace public pour se rendre à l'école, prendre les transports, accéder aux commerces, ...), tandis que les hommes stationnent plus (places, terrasses de café, coursives d'immeubles). La légitimité à occuper l'espace public varie en fonction de l'âge : l'adolescente n'occupe plus, ou très peu l'espace public, sinon avec ses pairs. Par conséquent, il est utile de repenser l'espace public pour qu'il puisse être investi par les femmes et de le faire en lien avec les acteurs du territoire.

En matière d'emploi et de développement économique, les problématiques et les freins sont multiples et nécessitent la mise en œuvre d'une démarche globale d'accompagnement vers l'emploi. En effet, les femmes résidant dans les quartiers prioritaires sont de moins en moins présentes sur le marché du travail et la situation professionnelle de celles qui ont un emploi est souvent plus précaire et morcelée : l'emploi est souvent à temps partiel et en CDD, elles travaillent plus souvent le dimanche ou le soir, surtout pour les moins de 30 ans. La ségrégation professionnelle est importante, notamment s'agissant des femmes migrantes qui se concentrent beaucoup dans les services à la personne peu qualifiés, bien que près de la moitié d'entre elles soit diplômée. Outre cette question de l'emploi, les femmes des quartiers prioritaires sont également confrontées à des obstacles périphériques liés à la garde des enfants et à la mobilité.

Enfin, en termes de formation et d'orientation, elles sont plus souvent non diplômées, ou, quand elles sont issues de l'immigration, éprouvent de grandes difficultés à voir leur diplôme reconnu. De surcroît, quand elles poursuivent leurs études, elles sont trop souvent orientées vers des filières professionnelles peu qualifiantes et très féminisées.

- Pour l'axe « Lutte contre les discriminations »

La lutte contre les discriminations est un axe transversal essentiel à la politique de la ville. Il s'agit de promouvoir au plus proche des territoires et des besoins ressentis par les habitants une politique territorialisée de prévention et de lutte contre les discriminations.

L'objectif principal est de développer l'égalité réelle de traitement en prévenant et en réduisant les facteurs de risque de discrimination auprès de l'ensemble des structures et projets intervenant dans le cadre du contrat, quel que soit la thématique abordée. Il s'agit d'intégrer le principe de non-discrimination dans les pratiques et processus professionnels de l'ensemble des partenaires territoriaux du contrat à l'échelle intercommunale.

Selon l'Observation National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS - rapport 2012), un habitant sur 4 (de 18 à 50 ans), résidant en Zone Urbaine Sensible (ZUS), déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'hors ZUS. Le critère de l'origine est le plus souvent évoqué. Cette discrimination liée à l'origine se retrouve en particulier dans l'emploi, le logement et l'orientation scolaire. A cela vient s'ajouter le sentiment d'appartenir à un territoire stigmatisé.

Sur le département du Cher, la Commission départementale pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté (COPEC), présidée conjointement par la Préfète, le Procureur de la République et le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), a engagé un travail suivi depuis le premier trimestre 2014.

Cette instance a vocation à :

- définir les actions de prévention contre toutes les formes de discrimination, notamment dans le champ de l'insertion professionnelle,
- veiller à l'application des instructions du Gouvernement en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme,
- arrêter un plan d'action annuel adapté aux caractéristiques du département,
- dresser un bilan régulier des actions mises en œuvre.

Son action est centrée sur 2 axes principaux :

- un premier axe à destination des jeunes, piloté par la DSDEN
- un deuxième axe auprès du grand public, piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), portant sur trois

thématiques : communication généraliste ; accès à l'emploi et accès aux loisirs (mixité et laïcité) ; accès au logement

En février 2015, les éléments clés se dégageant des groupes de travail font émerger différentes problématiques et besoins identifiés sur le département.

Ainsi, en termes d'organisation et d'information, il est considéré comme nécessaire de renforcer les connaissances et d'outiller les acteurs sur les sujets de citoyenneté, de laïcité, de liberté religieuse. La consolidation du maillage territorial et le chaînage des interventions est essentiel, car la lutte contre les discriminations passe par la présence et l'action d'acteurs et de relais de proximité, identifiés et reconnus par les habitants. A ce titre, il est important d'identifier et de travailler avec les réseaux d'influence et les leaders d'opinion.

Un nécessaire renfort de moyens, pour faire face aux besoins et éviter les fragilisations des actions et des porteurs de projet, est également identifié.

Au niveau du public, le besoin de travailler sur la notion d'identité pour les jeunes des quartiers est remarqué, notamment dans les quartiers profondément rénovés. A destination de ce public jeune, ressort la nécessité d'axer le travail sur les réseaux sociaux et de bâtir des actions de prévention en complémentarité de celles menées avec et en dehors de l'école.

De manière générale, les actions favorisant la citoyenneté concourent à réduire les facteurs de risque de discrimination, et parmi elles les actions culturelles permettent de faire œuvre de sens commun.

Le critère de l'origine étant particulièrement évoqué par les personnes déclarant se sentir discriminées, la population immigrée ou d'origine immigrée est particulièrement concernée. Or, une part des actions favorisant l'intégration et l'autonomie ne sont pas accessibles à l'ensemble des populations immigrées. De plus en plus, seuls sont pris en compte les primo-arrivants<sup>6</sup>, sans considération des immigrés européens ou des binationaux par exemple.

Dans la suite du document, les objectifs opérationnels et les actions se rapportant à ces trois axes transversaux sont identifiés par les pictogrammes suivants :

**LCD** Lutte contre les discriminations

**F/H** Egalité Femme / Homme

**J** Jeunesse

Au-delà de ces objectifs déterminants pour la cohésion interne de notre territoire, et de ceux développés plus loin dans le cadre des trois piliers (éducation, répartition de l'habitat, santé, sécurité, insertion professionnelle...), les acteurs qui vont contribuer à la mise en œuvre du présent contrat rappellent leur attachement et leur engagement autour de ce qui fonde la citoyenneté : la langue, la culture, le sport, la laïcité, le dynamisme associatif.

### 3.1.3.2 Les enjeux transversaux locaux

Au-delà des thèmes transversaux généralistes ci-dessus, plusieurs éléments communs de diagnostic sont apparus comme devant infléchir la mise en œuvre du présent contrat, à la lumière de l'expérience passée :

- des dispositifs actuels nombreux et éclatés, des thématiques cloisonnées, dont la perception amène à revendiquer un partenariat consolidé par une gouvernance adaptée ; même finalité, souvent objectifs communs, mêmes territoires, mêmes bénéficiaires militent pour une unité de portage, garante d'une meilleure cohérence
- pour certains acteurs, la politique de la ville est réduite à sa dimension de financement spécifique ; la mobilisation des crédits de droit commun, chez tous les financeurs, doit redonner leur force d'impulsion aux crédits spécifiques
- la dimension participative locale peut être améliorée ; l'association des habitants et de certains acteurs de terrain est parfois jugée insuffisante

<sup>6</sup> Primo-arrivants : personnes arrivées en France depuis moins de cinq ans, en provenance d'un pays hors Union Européenne

- certains opérateurs de terrain sont fragilisés par le caractère non pérenne des financements accordés ; des contractualisations pluriannuelles permettraient d'améliorer la visibilité des porteurs de projets.

Enfin, deux grands enjeux sont apparus communément aux groupes de travail : l'image et la mobilité. Ils seront plus particulièrement développés en termes d'objectifs dans le pilier cadre de vie :

- Une image encore négative et une faible attractivité des quartiers prioritaires. Cette image dévalorisée, véhiculée par des « extérieurs », mais aussi par certains habitants qui se l'approprient, doit faire l'objet d'un traitement conséquent et approprié.
- Des problématiques récurrentes liées à la mobilité, sous toutes ses formes : physique, résidentielle, sociale.
  - Mobilité physique et ses freins liés à l'offre collective aussi bien qu'aux personnes
  - Mobilité résidentielle et ses freins liés aux parcours des ménages
  - Mobilité sociale et ses freins liés à l'égalité des chances et aux discriminations

## 3.2 Pilier Cohésion sociale

Les thématiques concernées par la Cohésion sociale sont nombreuses, le champ de ce pilier est donc très vaste. Il englobe ainsi les sujets de l'éducation, de la parentalité, de la citoyenneté, de l'insertion sociale, de l'accès aux droits, des mémoires, etc.

Le territoire communal n'est pas inscrit dans un projet de développement social local. Plusieurs tentatives entreprises, réunissant la Ville de Bourges, la CAF, le Conseil départemental et l'Etat n'ont pas abouti : démarche du Projet Social de Territoire en 2005-2007, relance en 2012.

### 3.2.1 Eléments communs aux deux quartiers prioritaires en matière de Cohésion sociale

- Des moyens dédiés à la réussite éducative

Les dispositifs et les mesures relatifs à la réussite éducative<sup>7</sup> sont pluriels. Certains relèvent de l'Education Nationale, voire de l'Education Prioritaire, d'autres n'en relèvent pas. Au titre de l'Education Nationale, les deux quartiers prioritaires de Bourges relevant de niveaux d'intervention différents, il convient de se référer aux parties relatives à chacun des quartiers.

L'aménagement des rythmes scolaires est un facteur important de la réussite éducative des enfants. Pour la favoriser, la Ville de Bourges s'est engagée en septembre 2013 dans la nouvelle organisation de la semaine scolaire. Des ateliers éducatifs périscolaires, gratuits pour les familles, d'une durée hebdomadaire d'une heure et quarante minutes ont été proposés à tous les élèves maternelles et élémentaires. Les élèves élémentaires peuvent participer à des ateliers sportifs ou culturels encadrés par du personnel qualifié. Les élèves maternelles sont pris en charge par les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles et le personnel d'animation de la Ville, et se voient proposer des activités d'éveil, de motricité, de jeux ainsi que des moments calmes.

Face aux résultats obtenus par les élèves de CP aux tests d'évaluation, la Ville de Bourges et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du Cher ont mis en place depuis 2011 un programme de prévention de l'illettrisme et de l'échec scolaire. Basé sur le programme "PARLER" dirigé par Michel ZORMAN, il vise les élèves de grande section de maternelle, et se poursuit en CP et CE1. Il est conduit par les enseignants qui ont été spécialement formés à cet effet. D'abord expérimenté dans les écoles des Réseaux de Réussite Scolaire (RRS), il concerne également l'école Jean Macé au Val d'Auron. Dans les premières, l'historique de l'action permet désormais de déterminer l'impact de ce programme sur plusieurs années. Les résultats des évaluations de CP des écoles en RRS s'améliorent d'année en année. Cette amélioration touche l'ensemble des domaines évalués (lecture, écriture, compréhension, phonologie, correspondance oral-écrit) ; le taux global de réussite en juin 2014 est de 80 % (78 % en 2013 et 71 % en 2012). Dans presque tous les domaines, le taux de réussite a augmenté par rapport aux années précédentes et dépasse souvent le taux départemental.

- Un état de santé dégradé des enfants et des jeunes

L'état sanitaire des enfants et des jeunes est considéré comme préoccupant.

De manière générale, la démographie médicale est insuffisante pour répondre aux besoins. Des suivis en orthophonie ne sont ainsi pas réalisés, et constituent un réel facteur d'aggravation de l'échec scolaire. En février 2015, la DSDEN dénombre 48 demandes de suivis orthophoniques non pris en compte pour les seules écoles primaires des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon. Les prises en charge dentaires, ophtalmologiques et psychologiques sont également problématiques.

En amont de la prise en charge, la médecine scolaire a un rôle important de prévention et de détection. Mais elle est également en sous-effectif : pour l'année 2014-2015, sur les 7 ETP de médecins scolaires disponibles dans le Cher, seuls 2,2 Equivalents Temps Plein (ETP) sont pourvus dont 0,7 ETP dédié à Bourges.

<sup>7</sup> « réussite éducative » est un terme très large, à l'intérieur duquel on insère quasiment toutes les problématiques liées à l'éducation, la scolarité, la socialisation des enfants et des jeunes, la parentalité

- Une coéducation imparfaite

Les situations se fragilisent également en raison de questions liées à la parentalité. D'une part, les déstructurations familiales sont croissantes, d'autre part la priorité des parents semble ne pas toujours se porter sur l'appropriation de leur rôle, du fait d'autres besoins prioritaires à assurer.

Les postures parentales sont interrogées par les professionnels, et par là-même le manque de coéducation entre parents et institutions.

- Des besoins particuliers de mode de garde à prendre en compte

Plusieurs modes de garde sont implantés sur les deux quartiers prioritaires, tant collectifs (Structures d'Accueil collectif du Jeune Enfant, multi-accueils ...) qu'individuels (assistantes maternelles agréées). Si, de manière globale, l'offre semble satisfaisante, des besoins ne sont toutefois pas couverts, notamment pour des situations ponctuelles, des horaires décalés ou des publics non prioritaires.

De plus, alors qu'il est question de proposer à des personnes des actions visant une insertion sociale, ces dernières peuvent être empêchées d'y participer en tout ou partie, en raison d'une absence de solution pour la garde temporaire de leurs enfants.

- L'accès aux pratiques sportives et culturelles à poursuivre

L'offre d'activité sportive et culturelle est réelle et diversifiée sur le territoire, et des actions sont mises en œuvre pour en favoriser la découverte (ex : les activités périscolaires menées par la Ville) et l'accès (ex : bourses sport et culture de la Ville, aide à la licence sportive du Conseil départemental).

Les efforts en ce sens doivent se poursuivre. Concernant les pratiques sportives, la prédominance du football peut constituer un frein pour d'autres disciplines, moins valorisées et visibles. Des familles ont besoin d'être accompagnées pour déclencher des démarches d'inscription et obtenir le cas échéant des aides financières.

Les pratiques culturelles connaissent les mêmes difficultés d'accès, amplifiées du fait d'une méconnaissance encore plus grande.

- Une mixité fille/garçon non effective

Dans les pratiques sportives et culturelles, comme dans l'ensemble des activités éducatives périscolaires et extrascolaires proposées, la mixité filles/garçons est souvent difficile à mettre en œuvre, du fait d'habitudes ou de préjugés de la part des familles, des jeunes, mais aussi des professionnels.

- Des populations isolées

L'isolement social est un phénomène qui s'accroît. Il s'agit toutefois d'un phénomène difficile à quantifier car :

- un ménage composé de plusieurs personnes peut être en situation d'isolement
- une personne seule (au sens d'un ménage d'une seule personne) n'est pas forcément isolée

Sur ce dernier point, il est toutefois utile de rappeler que le territoire communal présente une sur-représentation importante des ménages d'une seule personne par rapport au territoire national (46% contre 34% en 2010), et que les quartiers prioritaires en sont le reflet : en 2010, 40 % des ménages des quartiers prioritaires sont des ménages d'une seule personne.

Le constat de l'accroissement de l'isolement est suffisamment partagé pour que le CCAS de Bourges ait choisi d'en faire le sujet de l'Analyse des Besoins Sociaux de 2014.

Beaucoup de professionnels sont questionnés par cette situation et poursuivent leur action pour tenter de toucher les personnes isolées. Parmi les vecteurs de lutte contre l'isolement des personnes âgées en particulier est notamment identifié le portage de repas à domicile par le CCAS. Par ailleurs, des actions visant à accompagner les personnes les plus isolées vers des espaces de liens sociaux ont été engagées.

- Le risque d'un recul des formations en savoirs de base

Une partie de la population des quartiers, moins qualifiée et davantage en rupture que la moyenne, est particulièrement concernée par la formation en savoirs de base. Cette appellation désigne les apprentissages nécessaires pour être autonome dans la vie quotidienne et être socialement intégré (lire, écrire, compter ...). Or, les organismes associatifs qui dispensent ces formations sont fragilisés par la

régionalisation des appels d'offres qui régissent l'attribution de leurs financements. Cette régionalisation entraîne parfois l'attribution de l'offre à un organisme extérieur au territoire, qui ne peut avoir la même proximité et donc la même connaissance du public local. Les organismes locaux fournissent des efforts importants pour adapter leurs formations à des contraintes toujours plus fortes.

- Des inégalités sociales de santé

En matière de santé, les quartiers prioritaires font l'objet d'inégalités en termes de santé. Le Contrat Local de Santé réalise un diagnostic sur ce sujet et détermine un plan d'actions. Il constitue le volet Santé du présent Contrat (Cf. annexe 5 Extraits du Contrat Local de Santé).

### 3.2.2 Les éléments spécifiques aux quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon

- De nombreux dispositifs et moyens dédiés à la réussite scolaire

#### Les actions relevant de l'Education Nationale

Pour l'année 2013-2014, les effectifs scolaires sont de 2 772 élèves : 1 281 collégiens (répartis en 3 établissements), 1 491 élèves de maternelles et élémentaires (répartis en 11 écoles).

L'offre scolaire compte plusieurs points positifs et des marges de progrès qui doivent faire l'objet d'un traitement prioritaire. La difficulté scolaire est prégnante, l'Education Nationale met en place sur ce territoire des moyens et des dispositifs qui permettent d'apporter une réponse adaptée et d'améliorer les résultats des élèves :

- Taux d'encadrement plus favorable que la moyenne départementale et académique en ce qui concerne l'éducation prioritaire,
- Deux ½ postes pour la coordination (équivalant à 1 emploi temps plein),
- Deux postes UPE2A<sup>8</sup> en élémentaire et en collège pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France (2 emplois temps plein),
- Deux dispositifs « Plus de maîtres que de classes » (2 emplois temps plein),
- Deux dispositifs « Scolarisation des moins de 3 ans » (2 emplois temps plein),

A la rentrée 2015, dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire, l'Education Nationale confortera les moyens alloués au quartier par un dispositif supplémentaire « Plus de maîtres que de classes » (1 emploi temps plein), et des remplaçants pour permettre le travail collectif et la formation continue des enseignants en REP+ (2 emplois temps plein).

Sur le temps scolaire, des actions visent à améliorer les résultats des élèves :

- Intervention du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED),
- Programmes « PARLER » au cycle 1, « Lecture » au cycle 2, « Tacit » au cycle 3, défis lecture, Machin'A (sciences, projet pluridisciplinaire),
- Dispositifs « 6ème sans notes » et « Évaluer autrement », D'COL (accompagnement numérique interactif personnalisé pour les élèves de sixième), Rebond (accrochage scolaire)

Sur les temps périscolaires et extrascolaires, des actions concourent également à la réussite éducative :

- Accompagnement éducatif assuré par les enseignants (écoles – collèges ; 37 % des élèves),
- Stages passerelle écoles-collèges co-encadrés par des professeurs de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>nd</sup> degrés, et stages de Remise à Niveau – RAN (66 élèves)

#### Les actions ne relevant pas de l'Education Nationale

En plus des actions portées par l'Education Nationale, d'autres actions contribuent elles aussi à la réussite éducative des enfants et des jeunes, portées par d'autres acteurs : les activités périscolaires mises en place par la Ville de Bourges (Cf. partie « les deux quartiers »), les adultes-relais école-familles,

<sup>8</sup> UPE2A : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants

le Programme de Réussite Educative (voir ci-dessous), l'accompagnement à la scolarité réalisée par des associations (Cf. paragraphe ultérieur), etc.

Parmi toutes ces actions, le Programme de Réussite Educative (PRE) est particulièrement identifié et reconnu pour son efficacité.

Porté par la Caisse des Ecoles et financé par l'Etat, il vise à améliorer la réussite éducative des enfants âgés de 2 à 16 ans qui présentent des signes de vulnérabilité liés à leur environnement social, familial et culturel, en construisant un « parcours individualisé » hors temps scolaire et en accord avec la famille. Ses trois axes d'intervention sont l'accompagnement à la scolarité, le soutien à la parentalité et l'accès à la pratique sportive et culturelle.

Les « parcours individualisés » sont toutes les situations repérées par les multiples partenaires locaux (Éducation Nationale, services municipaux, travailleurs sociaux, animateurs de quartier, associations...) étudiées par une Équipe Pluridisciplinaire de Soutien et pour lesquelles une préconisation est proposée à la famille en fonction de la problématique (accompagnement à la scolarité, pratiques sportives et culturelles, fréquentation de centres de vacances ou de loisirs, consultations médicales, intervention de travailleurs sociaux...).

En 2013, 408 enfants et 322 familles ont été pris en charge, dont 114 enfants plus particulièrement pour un accompagnement à la scolarité.

Jusqu'en juin 2014, les élèves de CP ayant des difficultés d'apprentissage en lecture et ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pouvaient être pris en charge au sein d'un Club Coup de Pouce Lecture et Écriture (méthode très structurée qui propose une action précise d'accompagnement à la lecture). 20 enfants ont ainsi été pris en charge en 2013-2014.

- Une lisibilité à renforcer

Dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon particulièrement, en raison du nombre d'actions existantes, il est difficile pour les personnes non-initiées d'en avoir une lisibilité exhaustive et une compréhension fine. Ce paysage est rendu encore plus complexe par les évolutions successives : nombre de dispositifs ou de mesures se modifient régulièrement. Les efforts en terme de lisibilité et de coordination de toutes ces actions sont à poursuivre, pour que l'ensemble des acteurs de la réussite éducative, au premier rang desquels les parents, se repèrent et s'orientent mieux.

- Des nouvelles familles difficiles à toucher

Les professionnels du champ éducatif soulignent la difficulté à mobiliser une partie des nouvelles familles qui viennent s'installer dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon, et donc l'importance de les identifier le plus rapidement possible. Parmi elles, sont particulièrement concernées les familles primo-arrivantes (étrangères, arrivées en France depuis moins de cinq ans) qui ne maîtrisent pas la langue française et entrent donc difficilement en contact avec les institutions et structures éducatives.

Deux adultes relais poursuivent actuellement des missions visant à améliorer la relation entre les familles et l'école. L'un concerne le collège Victor Hugo et les écoles qui y sont rattachées ; le second concerne les collèges Grand Meaulnes et Jules Verne et les écoles qui y sont rattachées. Il s'agit de postes placés à l'interface de la sphère scolaire et de la sphère familiale ; les actions menées relèvent de la communication et de l'explication d'informations, de la mise en relation, de l'accompagnement - y compris physique - dans les démarches. Le recours aux adultes relais école famille est activé quand les procédures habituelles ne sont pas opérantes. La mission de ces adultes relais est considérée comme essentielle et demande à être pérennisée.

- Une refondation de l'Éducation Prioritaire

Bien que les dispositifs relatifs à la réussite éducative soient l'objet d'évolutions et les équipes de renouvellement, il est néanmoins noté que les professionnels et les structures, par leur implication, parviennent à travailler dans la confiance et dans la durée avec les jeunes et les familles.

Les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon relèvent de l'Éducation Prioritaire depuis de nombreuses années. Jusqu'en 2015, les trois collèges (Victor Hugo, Le Grand Meaulnes et Jules Verne) et les écoles primaires afférentes étaient en Réseaux de Réussite Scolaire (RRS).

A partir de septembre 2015, le collège Victor Hugo et les écoles environnantes seront en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et le collège du Grand Meaulnes et les écoles environnantes en REP+. Le

collège Jules Verne sort quant à lui de l'Education Prioritaire mais pas les écoles qui constituaient le Réseau de Réussite Scolaire.

Le fait que les trois collèges ne relèvent désormais plus du même niveau de priorité de l'Education Nationale est le fruit des évolutions de ces dernières années, notamment en termes de situations des familles. Ainsi, le collège Jules Verne sortira à la rentrée 2015 du Réseau d'Education Prioritaire. Ce choix s'explique par l'évolution à la hausse des indicateurs de mixité sociale et de réussite scolaire de l'établissement. Afin d'accompagner la sortie progressive de l'éducation prioritaire de l'établissement et de ne pas compromettre la réussite des élèves les plus fragiles, les moyens octroyés les années précédentes à l'établissement seront maintenus à la rentrée 2015. Néanmoins, des écoles rattachées au collège Jules Verne seront rattachées pédagogiquement à un collège de l'éducation prioritaire : Mâchereaux au collège Victor Hugo (REP) et Pressavois et Barbottes au collège Le Grand Meaulnes (REP+).

Le collège Victor Hugo a vu en 25 ans le phénomène d'évitement le concernant s'inverser, à la fois grâce au travail mené par les équipes pédagogiques et au renouvellement de la population du quartier. La sectorisation du collège qui englobe certaines communes en dehors de Bourges permet à l'établissement de conserver une relative mixité sociale et un climat scolaire apaisé.

Le collège du Grand Meaulnes pour sa part est environné de quartiers qui se paupérisent et qui sont en perte de population. Un phénomène d'évitement se caractérise pour des élèves en provenance des communes périurbaines du Nord de Bourges qui choisissent une poursuite de scolarité dans d'autres établissements, notamment privés, plutôt qu'au Grand Meaulnes. Ce phénomène concourt au manque de mixité sociale qui caractérise cet établissement. Un travail de l'Inspecteur de l'Education nationale en charge de la circonscription du 1er degré et de l'équipe de direction de l'établissement a été engagé auprès de ces secteurs afin de valoriser la scolarité au collège du Grand Meaulnes et de rassurer les parents.

- Un accompagnement à la scolarité développé

L'accompagnement à la scolarité est assuré par plusieurs associations, réparties de part et d'autre de l'avenue du Général de Gaulle. Le besoin en termes géographiques est couvert, sans préjuger de la suffisance en capacité. Pour l'année 2013-2014, les élèves d'élémentaire ayant bénéficié d'un accompagnement à la scolarité sont au nombre de 142, pour un nombre total de 865 élèves. Tous les animateurs assurant cet accompagnement ne participent pas à la formation annuelle gratuite. Le champ de l'accompagnement à la scolarité repose uniquement sur le secteur associatif, et est donc dépendant des fragilités de ce dernier.

- Des habitants attachés à leur quartier

Les habitants apparaissent attachés aux quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon. Du fait de liens familiaux, amicaux et de voisinage observés, le lien social est considéré comme existant.

La Chancellerie est même créditée d'un esprit de village, dans le sens positif du terme. Cette impression peut être illustrée par le fait que, dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain, 75 % des ménages des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon ont choisi d'y être relogés. Or la Chancellerie était un quartier particulièrement concerné du fait du nombre important de démolitions de logements qui y ont eu lieu. Le choix du quartier de relogement a souvent été motivé par l'attachement au quartier et à des liens de voisinage.

- De nombreux acteurs locaux à coordonner

Le nombre important d'associations et de structures présentes dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon fait que l'on considère souvent ces derniers comme étant dotés d'un tissu d'acteurs développé et de ressources considérables. Mais la vitalité de ce tissu peut être interrogée : la difficulté de renouvellement des équipes bénévoles, la faible visibilité de financements pérennes, la nécessaire évolution des projets associatifs sont autant de facteurs de fragilité du secteur associatif.

La multiplicité des acteurs présents sur ce territoire amène la question de leur coordination, qui semblerait utile pour d'une part éviter la concurrence potentielle à l'échelle d'actions ou d'événements et d'autre part favoriser la mutualisation des moyens humains, matériels et financiers.

- Des quartiers relativement bien couverts en termes de services

Un certain nombre de services et de droits sont accessibles directement car présents physiquement (mairie-annexe, centre social, borne CAF, SOS Médecin, organismes de formation en savoirs de base, éducation spécialisée ...) mais l'éloignement de Pôle Emploi est particulièrement déploré. L'immeuble Relais-Cité perd au fil du temps son objet initial d'être une plate-forme de services publics.

- Des équipements peu ouverts aux habitants

Il est regretté que le fonctionnement et les activités du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives (CREPS) et du Hublot (salle de spectacle) ne bénéficient pas particulièrement aux habitants. Ce dernier accueillera prochainement une antenne du Conservatoire de musique et de danse de la Ville, qui bénéficiera aux écoles Marcel Plaisant et Grand Meaulnes.

- Une perte d'animation

Les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon ont été le lieu d'événements de quartier, dont l'ampleur pouvait même concerner la ville, tels que le feu d'artifice du 14 juillet organisé par la Ville de Bourges ou le festival « Ziva » organisé par l'association Emmetrop. Ce type d'initiatives ne se reproduit désormais qu'exceptionnellement, comme « Halla la Fiesta » (Emmetrop) en juillet 2010 ou le repas de quartier (Ville de Bourges) à l'occasion des 50 ans de la ZUP de la Chancellerie, ce qui est regretté par les habitants comme les acteurs locaux.

### 3.2.3 Eléments spécifiques au quartier du Val d'Auron

- Un quartier peu doté en moyens relatifs à la réussite éducative

Le quartier vécu relatif au quartier prioritaire du Val d'Auron compte 363 élèves pour les groupes scolaires Jean Macé et Jules Ferry (4 écoles), ainsi que 669 élèves au collège Jean Renoir, pour l'année 2014-2015.

Ce quartier est lui aussi concerné par des situations scolaires difficiles.

Les mesures relatives à la réussite éducative sont moins développées sur ce territoire plus récemment inscrit que les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon dans la politique de la ville.

Néanmoins, sur le temps scolaire, des actions visent à améliorer les résultats des élèves :

- Intervention du RASED,
- « Scolarisation des moins de 3 ans » (1 emploi temps plein sur l'école maternelle Jules Ferry),
- Projets spécifiques : projet « tablettes numériques » à l'école Jean Macé ; projet sur la mémoire et le patrimoine, ainsi que sur l'égalité fille/garçon, à l'école Jules Ferry.

Malgré l'implication des équipes, un phénomène d'évitement existe pour Jean Macé, notamment de la part des habitants du quartier des peintres (une ligne de bus leur facilite l'accès aux Pijolins). Une grande vigilance s'impose aux réunions de dérogation « carte scolaire », suivies conjointement par les inspecteurs de l'Education Nationale et la Ville de Bourges, pour ne pas déséquilibrer les effectifs des écoles.

Les enseignants ont des difficultés à entrer en lien avec les familles : la plupart des échanges se passent à la grille.

Sur les temps périscolaires et extrascolaires :

- L'accompagnement éducatif concerne 308 élèves du collège.
- Le centre social propose de l'accompagnement scolaire pour une quarantaine d'enfants d'élémentaire, et les associations Accueil et Promotion et ACEP interviennent au niveau des « coup de pouce » pour une quarantaine de collégiens. La question des besoins non couverts en accompagnement scolaire se pose, au regard de la population du quartier<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> INSEE, recensement de la population 2010 : 636 enfants de moins de 15 ans pour l'IRIS Val d'Auron 2

- Un isolement prégnant

Une des caractéristiques très fortes du quartier prioritaire du Val d'Auron est un isolement prégnant des ménages. Ce phénomène est remarqué dans tous les champs d'intervention : éducatif, social comme professionnel.

Une forte présence de familles monoparentales (35 % des ménages), des liens familiaux et amicaux moins marqués que dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon, et une rotation importante dans le parc de logement social sont à la fois de potentielles raisons et de potentielles conséquences de cet isolement, et au-delà, d'un repli sur soi.

Cette caractéristique est une contrainte forte dans la conduite d'un accompagnement social et d'actions visant l'insertion. Cette population relativement mouvante ne s'inscrit pas dans du moyen ou long terme ; les professionnels sont particulièrement démunis pour établir avec elle un lien durable.

Le Carrefour du lien social, qui se tient tous les ans en juin et qui a pour objet de développer le lien social, ne fait pas l'objet d'une perception homogène. L'image de cet événement comme son impact sont pour certains positifs, et pour d'autres peu probants.

De plus, les habitants du parc social et ceux du parc privé se rencontrent peu, ce qui peut renforcer un sentiment de déqualification sociale de la part des premiers. Le seul lieu de rencontre potentielle paraît être l'espace du centre commercial, qui constitue par ailleurs l'équivalent d'un centre de quartier.

- Des évolutions de population non avérées

Des habitants font valoir une hausse de la population immigrée dans le quartier. Les statistiques ne confirment pas ce sentiment : le poids des immigrés au Val d'Auron n'est passé que de 6,1 % en 2006 à 7,9 % en 2010.

L'idée est également répandue que la population issue des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon est venue s'installer massivement au Val d'Auron, du fait du Programme de Renouvellement Urbain. Or, depuis le début du PRU, seuls 33 ménages des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon, soit moins de 100 personnes, ont fait l'objet d'un relogement sur le Val d'Auron.

- Un tissu local à développer et coordonner

La perception du tissu local (associations et structures publiques) fait l'objet de visions hétéroclites. La vision majoritaire est celle d'un tissu peu développé et d'un manque de ressources locales. Une vision plus détaillée fait valoir un nombre non négligeable d'activités, de services et d'événements, qui toutefois ne bénéficient pas suffisamment aux habitants du quartier prioritaire.

Comme dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon, la coordination des acteurs locaux semblerait nécessaire, en notant que la mise en place courant 2013 du poste de chargé de mission Relais Habitants permet déjà d'agir sur le renforcement des liens entre les structures.

- Des acteurs ressources

Le centre social est identifié comme un véritable lieu de rencontre et de développement du lien social. Par ailleurs, la présence sur ce quartier des quatre bailleurs sociaux du territoire est une opportunité pour mettre en place des actions de mieux vivre ensemble.

L'absence d'installation continue des services de la Maison des Solidarités sur le quartier est préjudiciable pour les usagers. Le Conseil départemental, en lien avec la Ville de Bourges, recherche une solution immobilière satisfaisante. Ce projet immobilier constitue un projet incontournable pour le quartier du Val d'Auron sur la période couverte par le Contrat de ville.

Les acteurs qui souhaitent s'implanter ou proposer de nouvelles activités sont confrontés à un manque de locaux disponibles et adéquats.

En revanche, un point fort identifié de ce quartier est l'existence de plusieurs espaces propices aux animations extérieures avec notamment l'attrait que constituent le plan d'eau et ses abords.

Enfin, la proximité des Archives départementales et du musée de la Résistance constitue une ressource propice à des actions liées au travail de mémoire, dont certaines ont d'ailleurs déjà été menées.

- L'aide alimentaire et la santé, des droits difficiles d'accès

Les personnes en situation précaire peuvent le plus souvent bénéficier d'une aide alimentaire. Or l'accès physique à cette aide est particulièrement problématique pour les habitants du Val d'Auron. En effet, la structure la plus proche est l'épicerie participative de l'ADAA<sup>10</sup>, rue Barbès ; toutes les autres structures sont situées dans le nord de la ville.

Le manque de médecins généralistes berruyers pèse encore plus sur le quartier du Val d'Auron, qui n'en compte qu'un seul. L'implantation et l'ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire est par conséquent très attendue.

### 3.2.4 Objectifs stratégiques

En termes de Cohésion sociale, les enjeux identifiés conduisent à formuler les orientations stratégiques suivantes.

**Objectif stratégique 1 :**

**« Favoriser et coordonner la réussite éducative »**

**Objectif stratégique 2 :**

**« Développer l'accès aux droits »**

**Objectif stratégique 3 :**

**« Favoriser l'implication citoyenne, le vivre ensemble et la lutte contre l'isolement »**

---

<sup>10</sup> Association de Distribution d'Aide Alimentaire

### 3.3 Pilier Cadre de vie et Renouveau Urbain

#### 3.3.1 Éléments de contexte : Développement résidentiel périphérique et spécialisant

Les chiffres de l'INSEE 2012 confirment globalement le mouvement de périurbanisation déjà observé sur l'agglomération. Ce phénomène se caractérise principalement par :

- une baisse de la population dans la ville centre, en comparaison aux chiffres 2007 : de 71 155 habitants en 2007 à 66 666 en 2012, baisse de -6,3% sur la période (principalement liée à l'arrivée de populations âgées compensant le départ des jeunes ménages pour accéder à la propriété),
- une croissance modérée de la population dans les communes de la première couronne suite à une forte augmentation jusque dans les années 1990 (les communes de Saint-Doulchard, Trouy, Saint-Germain-du-Puy ont vu leur population doubler entre 1962 et 1982),
- une croissance forte dans les communes de deuxième couronne aujourd'hui, notamment celles situées au sud de l'agglomération (Morthomiers, Arçay, le Subdray...).

Cette tendance à l'étalement urbain est doublée d'une inégale répartition du parc social au niveau de l'agglomération. Avec 9 742 logements HLM en 2013, la ville centre en concentre 85%.

Le marché de l'habitat de l'agglomération présente globalement un déséquilibre entre l'offre et la demande. Cette absence de tension du marché s'illustre par une persistance de la vacance à un niveau élevé, près de 12,5% dans la ville-centre en 2011, qui concerne tant le parc privé que le parc social.

En 2004, la Ville de Bourges a initié un vaste Projet de Renouveau Urbain qui a pour objectif de rééquilibrer spatialement l'offre en logements sociaux au sein de la ville et résorber le phénomène de vacance enregistré dans l'offre locative sociale.

Le PRU a principalement couvert les quartiers nord, mais aussi le secteur de l'Aéroport et le projet Avaricum. Il prévoit à terme 2 447 démolitions, 1 489 reconstructions et 3 002 réhabilitations.

Malgré ce premier PRU ayant programmé plus de démolitions que de reconstructions, les niveaux de vacance dans la ville et dans le parc social se maintiennent à des niveaux élevés. Celui du parc social augmente même fortement ces deux dernières années jusqu'à atteindre le niveau d'avant PRU, c'est-à-dire 1 350 logements sociaux vacants, comme l'ont confirmé les études réalisées par le GIP de renouvellement urbain (mars 2015).

L'ouverture à l'urbanisation de grandes emprises foncières en périphérie de la ville peut constituer un facteur aggravant de la vacance. Ces nouveaux lotissements peuvent en effet entraîner le départ des populations les plus solvables et avoir pour conséquence un regroupement des populations les plus précaires. D'où l'importance d'inscrire les actions du Contrat de ville dans la stratégie d'agglomération définit notamment par son Programme Local de l'Habitat (PLH).

#### 3.3.2 Éléments communs aux deux quartiers prioritaires en matière de Cadre de vie et Renouveau urbain

- Un accès aux transports encore difficile

La part des ménages ne possédant pas de voiture est plus élevée dans les quartiers prioritaires que dans le reste de la ville et de l'agglomération.

Elle atteint une proportion très importante dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon avec 38,6% des ménages ne possédant pas de voiture.

	Bourges nord	Val d'Auron	BOURGES	BOURGES PLUS
Part des ménages ne possédant pas de voiture (en %)	38,6	23,5	21,9	16,1

Plusieurs initiatives publiques ou associatives existent pour aider les habitants à se rendre mobiles : financement du permis de conduire, mise à disposition de cyclomoteur, auto-école associative, etc.

Si l'offre en transports collectifs est déjà conséquente sur certains secteurs de ces quartiers, notamment grâce à la présence de la ligne la plus cadencée du réseau, la restructuration du réseau de transports collectifs, actuellement à l'étude, et devant être mise en œuvre à partir de 2017, doit permettre de la renforcer.

En effet, le réseau de transports en commun apparaît peu adapté à certains besoins : peu de connexions entre Gibjoncs et Chancellerie, et pas de desserte directe avec les zones d'emploi du secteur de l'échangeur, ni avec l'agence Pôle Emploi Prospective.

Enfin, le système de transports en commun reste difficile d'accès pour des publics qui peuvent rencontrer des problèmes dans la lecture des plans ou des horaires et dans leur orientation.

- Une Gestion Urbaine de Proximité (GUP) à améliorer

Les acteurs soulignent l'efficacité du repérage des dysfonctionnements mis en place dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité mais déplorent un manque de réactivité ou de résultat dans le traitement.

Une convention de GUP a été signée en fin d'année 2008 par la Ville de Bourges, l'Etat et les deux principaux bailleurs : Bourges Habitat et Jacques Cœur Habitat. Elle se concentrait sur les quartiers du PRU et s'inscrivait dans le cadre du volet « Habitat et Cadre de Vie » du CUCS, avec une vocation affichée de la convention de concerner à terme l'ensemble des quartiers d'habitat social.

Les enjeux aujourd'hui sont de redéfinir les modes de pilotage de la GUP, l'échelle, l'ambition, les moyens de la Ville et des partenaires.

La démarche GUP est à mettre en place au niveau du quartier du Val d'Auron.

- Des bailleurs soumis à de fortes contraintes financières

Dans le cadre du PRU, l'offre de logements sociaux s'est considérablement améliorée avec une nouvelle production qui a toutefois accentué la vacance dans le parc social ancien malgré le volume des démolitions réalisées.

Les bailleurs sociaux ont ainsi retrouvé un parc attractif mais au prix d'amortissements à conduire sur un demi-siècle, alors qu'a disparu une grande partie de leur patrimoine amorti, à même de leur conférer une santé financière plus favorable que celle d'aujourd'hui.

### **3.3.3 Les éléments spécifiques aux Quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon**

#### *3.3.3.1 Une attractivité du quartier à conforter*

- Un nombre d'équipements important

Le quartier est riche en équipements qui permettent un bon maillage de services publics : petite enfance, sportifs, éducatifs, culturels, sociaux (2 antennes de la Maison des Solidarités de Bourges, centres sociaux, Espace santé-parentalité...) et de loisirs (Plaine du Moulon, parc des Gibjoncs).

La vie sociale du quartier est bien organisée autour des structures qui fonctionnent bien. Le marché du mercredi matin contribue également à animer la vie du quartier.

Certains équipements ont un rayonnement dépassant largement le quartier, dont certains, comme le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives (CREPS) ou le Hublot, sont toutefois peu tournés vers les habitants du quartier.

Le départ des services publics de l'emploi du quartier est déploré.

Il est noté que les collèges et lycées, notamment, ont été trop faiblement associés au premier Projet de Renouvellement Urbain.

- Quelques troubles à la tranquillité publique

Le quartier ne présente pas de gros problèmes de tranquillité publique hormis sur quelques sites, présentés comme des points durs : les centres commerciaux, la proximité des immeubles vacants de la rue Stéphane Mallarmé.

- Un centre commercial à restructurer

Le centre commercial Cap Nord est identifié comme un lieu de centralité pour le quartier.

A ce titre, sa requalification est importante. Elle ne doit pas être envisagée uniquement sous l'angle commercial et nécessite un traitement global pour modérer les nuisances induites par la présence de personnes désœuvrées.

Par ailleurs, les locaux commerciaux des bailleurs n'enregistrent pas de vacance.

- Des espaces publics à traiter

Les espaces publics sont importants pour l'animation de la vie de quartier.

Dans le cadre du premier PRU, la suppression de la place qui accueillait une partie du marché, près du centre commercial de la Chancellerie, est déplorée par les habitants. Des espaces de rencontre de voisinage, à l'échelle des îlots font également défaut. Les aires de jeux pour enfants sont de moins en moins nombreuses.

Les espaces en attente de conversion ne doivent pas être laissés à l'abandon (ex : ancienne école des Merlattes, ancien siège social de l'Office Public de l'Habitat de Bourges, friches consécutives aux démolitions)

Certaines voiries sont restées provisoires longtemps, d'autres le sont encore.

- L'avenue du Général de Gaulle

L'avenue du Général de Gaulle est un axe de passage qui présente un trafic routier élevé. Cette voie est une pénétrante en direction du centre-ville. Elle constitue une vitrine pour le quartier. Toutefois elle crée une coupure entre le quartier des Gibjoncs et celui de la Chancellerie car elle est difficile à traverser.

On compte, selon les portions de l'axe, entre 8 000 et 9 000 véhicules passant en moyenne par jour sur cette avenue, dont 4 à 5 % de poids lourds.

Des aménagements seraient à prévoir pour mieux sécuriser les traversées et créer une couture entre les deux quartiers.

- La rue Stéphane Mallarmé

Au droit des établissements d'enseignement que sont le collège le Grand Meaulnes et le lycée Alain-Fournier, la démolition de la barre constitue une réelle amélioration.

Il reste toutefois à traiter les flux générés par l'arrivée et le départ des élèves à certaines heures : transport scolaire, voitures en dépose-minute, stationnement de certains élèves.

### 3.3.3.2 *L'habitat : une question au cœur du projet*

- Un parc social en partie déqualifié

Malgré les démolitions réalisées dans le cadre du premier PRU, le taux de vacance est élevé et progresse encore, notamment dans le quartier des Gibjoncs (15% de logements vacants en 2013 dans le parc social ancien du quartier des Gibjoncs au sud de l'avenue du Maréchal de Lattre). Les anciens logements subissent la concurrence des nouveaux.

On observe en effet depuis quelques années un développement de la concurrence au sein du parc social, qui s'exerce par le coût et/ou la qualité des logements. Le développement d'une offre sociale neuve à des niveaux de loyers inférieurs à l'existant, dans le cadre du PRU, a eu pour effet d'alimenter la vacance dans le parc social ancien, renforçant une concurrence au sein du parc social et entre les bailleurs.

De plus, les caractéristiques du parc social ancien peuvent induire des niveaux de charges élevés, notamment des charges liées à l'énergie. Celles-ci entraînent un départ des locataires vers le parc social plus récent. Plusieurs opérations de réhabilitations thermiques ont été conduites, notamment dans le cadre du PRU, mais l'ensemble des économies de charge n'a pas directement été répercuté auprès des locataires. Cela induit la concurrence des logements neufs.

Le secteur du Grand Meaulnes et le quartier des Gibjoncs sont en voie de paupérisation.

La stratégie patrimoniale des bailleurs pour 2020-2030, intégrant des démolitions supplémentaires est une opportunité.

- Un parc social à adapter

Si le problème de la qualité et de niveau des loyers des logements apparaissent comme les éléments d'explications principaux du phénomène de vacance, avec notamment la question de la qualité énergétique des bâtiments et de son impact sur les charges locatives, un autre phénomène est par ailleurs constaté : une demande récente principalement composée de personnes seules (45% des demandes) tandis que le parc social, notamment le parc disponible ou vacant, est principalement composé de grands logements.

Dans un contexte de vieillissement de la population et face à l'attachement des habitants à leur quartier, l'adaptation des logements aux personnes âgées est à anticiper.

Il existe également un foyer-logement géré par le CCAS, rue Louis de Raynal dans le quartier du Moulon, qui propose une cinquantaine de studios pour personnes âgées. Cet équipement pose beaucoup de questions compte tenu de l'état du bâtiment et de son fort taux d'inoccupation.

### 3.3.4 Eléments spécifiques au quartier du Val d'Auron

#### 3.3.4.1 Une attractivité du quartier, localement en déclin

- Un cadre de vie privilégié

La présence du lac et de plusieurs équipements de loisirs offre un cadre de vie agréable et engendre une fréquentation du quartier par des personnes extérieures.

A proximité, le collège, le gymnase, le Centre d'Activités Techniques, Scientifiques et Sportives et le centre de loisirs de la Rottée animent la vie de quartier tout en pouvant bénéficier à la population.

- Un centre de quartier bien identifié mais éloigné

Le lieu de centralité du quartier est constitué du centre commercial, regroupé avec le centre social et plusieurs équipements municipaux (mairie annexe, structure d'accueil de la petite enfance « Clapotis » et ludothèque).

Tous les équipements fonctionnent très bien. Toutefois l'espace est vieillissant et ce pôle apparaît excentré au sein du quartier et éloigné pour certaines populations.

Le centre social et centre commercial n'ont pas de liens physiques. Les abords sont mal traités car il n'existe pas de gestion commune des bâtiments et des espaces publics.

Le centre commercial constitue un lien de mixité pour le quartier puisqu'il attire des populations venant indifféremment de chacun des secteurs du quartier.

D'autres équipements, comme la structure d'accueil du jeune enfant « Arc-en-ciel » ou le lieu d'accueil parents-enfants sont proposés dans le quartier. Toutefois, le lieu d'accueil parents-enfants nécessite une extension.

L'antenne de la Maison des solidarités du Conseil Départemental, actuellement hébergée dans le centre social, doit faire l'objet d'un projet de construction.

- Un quartier de moins en moins rassurant

Les locataires se plaignent de nuisances liées à l'occupation des pieds d'immeubles par des populations peu rassurantes.

Le centre commercial est également le lieu de rassemblements qui inquiètent les habitants. Plus récemment ces rassemblements se font à proximité du Point Rencontre Jeunes, suite aux interventions des polices municipale et nationale.

Le manque d'articulation entre le Conseil Local de la Prévention de la Délinquance et le Contrat de ville est à déplorer.

- Des espaces libres manquant d'entretien et/ou d'éclairage

Certains espaces verts ou cheminements sont de plus en plus évités du fait d'un manque de nettoyage ou d'entretien.

Ajouté à leur configuration confinée ou au manque d'éclairage, le défaut d'entretien de ces espaces contribue au sentiment d'insécurité.

### 3.3.4.2 Des difficultés liées à l'habitat

- Une mixité relative

Le quartier du Val d'Auron a globalement été conçu autour d'une diversité de types d'habitat ; mais en réalité il s'est plus agi d'une juxtaposition entre le parc privé, individuel, et le parc social, collectif, sans lien entre les deux.

Dans les années 1980, la ZAC du Val d'Auron permet une réalisation massive et ponctuelle de logements sociaux à l'est du lac.

Par la suite, la production de logements individuels privés est le vecteur principal de développement du quartier :

- entre 1990 et 1999, 425 logements sont réalisés dont 170 logements sociaux,
- entre 1999 et 2006, 176 logements sont réalisés dont 34 logements sociaux et 15 logements en Prêt Locatif Intermédiaire.

En 2007, 857 logements sont projetés ou en cours de réalisation sur le quartier, dont 724 logements privés.

Le parc social du Val d'Auron se concentre sur les berges nord-est du lac où il s'est véritablement constitué dans les années 1980, à plus de 90% sous forme collective, selon des modes de financement peu diversifiés et au travers d'une offre principalement constituée de T3 et T4.

- Un parc social en partie déqualifié

La configuration de certains appartements (en duplex ou triplex) en rend difficile la location.

Les charges locatives sont élevées en raison de cette configuration et des installations de chauffage réalisées utilisant principalement l'énergie électrique.

La vacance se développe et est menacée d'augmentation en raison de la concurrence du parc HLM neuf.

De plus, sous l'effet du vieillissement de la population, les appartements à plusieurs niveaux vont devenir de plus en plus difficiles à louer.

Enfin, la présence de 4 bailleurs différents implique 4 stratégies d'entretien, actuellement non coordonnées.

- Une rotation importante dans le parc social

Le quartier est caractérisé par un renouvellement important en continu de sa population. Les habitants ne semblent pas s'attacher au quartier ou n'y trouve pas la réponse à leurs besoins ou leurs attentes.

En 2006, une étude réalisée par l'observatoire de l'habitat et du foncier de Bourges Plus relève déjà que le taux de rotation est plus important dans ce quartier que dans les autres quartiers de Bourges.

Pour l'OPH du Cher, ce taux élevé s'explique par le parcours résidentiel des jeunes actifs qui pour la grande majorité quittent ce parc pour un départ vers une autre ville dans le cadre d'une mutation professionnelle ou d'un changement de situation familiale (départ du parc ou demande d'échange). De plus, certains départs, sans qu'il soit possible de les chiffrer précisément, semblent liés à un sentiment d'insécurité et de manque d'entretien des entrées.

Dans le patrimoine de la SA Jacques Cœur Habitat, on constate que pour les 47 ménages qui ont emménagé entre 2003 et 2006 au Val d'Auron et qui ont re-déménagé dans ce même laps de temps les

deux tiers des ménages sont restés dans l'agglomération, la moitié en accédant à un logement privé (accession ou location) et l'autre moitié en restant dans le parc social.

- Une absence de stratégie commune de peuplement

La présence de 4 bailleurs différents implique 4 stratégies de peuplement ou d'occupation sans relation qui conduisent parfois à des regroupements de certaines catégories de population (ex : familles monoparentales, regroupements ethniques,...).

### 3.3.5 Objectifs stratégiques

En termes de cadre de vie et de renouvellement urbain, les enjeux identifiés conduisent à formuler les orientations stratégiques suivantes.

#### Objectif stratégique 1 :

**« Faire de la mobilité un vecteur central de développement des quartiers »**

#### Objectif stratégique 2 :

**« Optimiser l'offre de logements pour répondre aux besoins et favoriser la mixité »**

#### Objectif stratégique 3 :

**« Améliorer la qualité résidentielle et l'image des quartiers »**

### 3.4 Pilier Emploi et Développement Economique

#### 3.4.1 Eléments de contexte : Bourges Plus, principal pôle économique du département

L'armement, industrie historique du bassin d'emploi de Bourges, a été frappé de plein fouet dans les années 1990 par la restructuration des industries de défense. Avec le soutien de l'Etat, les entreprises industrielles des secteurs traditionnels de la mécanique, de la chimie, du caoutchouc et des plastiques ont dû alors se diversifier et se tourner vers de nouveaux secteurs.

Par ailleurs, les quelques grands groupes industriels présents sur l'Agglomération ont leurs sièges sociaux et centres de décision hors territoire, voire hors territoire national. Aussi, bien que ces derniers soient pourvoyeurs de nombreux emplois, le développement économique local repose d'abord sur le dynamisme des PME-PMI<sup>11</sup>, et sur les activités tertiaires (environ 60 % des emplois). Les entreprises du territoire doivent faire preuve d'innovation et se tourner vers de nouveaux secteurs d'activités, créateurs d'emplois non délocalisables.

A l'échelle de l'Agglomération, entre 1999 et 2011, le nombre d'emplois a progressé d'un peu plus de 2 000 unités. Elle tend ainsi à conforter sa place dominante dans le département du Cher ainsi que dans le sud de la Région Centre. En 2011, elle comptait ainsi 51 664 emplois sur environ 118 000 emplois dans le département<sup>12</sup>. Un peu plus de 75% de ces emplois se situent sur la ville-centre.

On compte dans l'Agglomération trois fois plus d'entrées que de sorties en ce qui concerne les déplacements domicile-travail. 63% des emplois présents sur Bourges Plus sont occupés par des actifs résidant sur son territoire (2011). Cela est surtout vrai pour la commune de Bourges, les actifs des autres communes sont très mobiles à l'intérieur du territoire.

On dénombre sur l'Agglomération un peu plus de 8 000 demandeurs d'emplois (catégories A, B, C) au quatrième trimestre 2014<sup>13</sup> ; contribuant au taux de chômage du département qui se place au premier rang régional (10,4% contre une moyenne régionale de 9,7% au quatrième trimestre 2014).

On observe de ce fait une multiplication des phénomènes de travailleurs pauvres et une augmentation des bénéficiaires des minima sociaux. Ce phénomène touche notamment les femmes avec des temps partiels non choisis.

En décembre 2014, Bourges Plus a adopté sa stratégie économique, prévoyant l'appui à l'entrepreneuriat, l'aménagement de parcs d'activités de qualité reliés au pôle urbain et une dynamique technopolitaine liant entreprises, enseignement supérieur et recherche. Tout cela couplé à une approche partenariale des différents acteurs du territoire et à une meilleure coordination de l'animation économique et de la communication.

Cette stratégie constitue un cadre pour une action de développement économique coordonnée visant à relier les quartiers prioritaires aux dynamiques territoriales et à inscrire ces dynamiques dans les quartiers.

#### 3.4.2 Eléments communs aux deux quartiers prioritaires en matière d'Emploi et de Développement Economique

##### 3.4.2.1 Des caractéristiques spécifiques du public éloigné de l'emploi

- Des typologies de public particulièrement touchées par le chômage

Globalement les constats locaux des quartiers prioritaires de Bourges rejoignent ceux établis au niveau national concernant la typologie de public : des populations davantage touchées par le chômage, plus jeunes, moins diplômées, et une part de personnes immigrées plus importante.

Le taux de chômage (issu du recensement de l'INSEE - 2010) est plus élevé dans les quartiers prioritaires : il s'élève à 24% sur le quartier du Val d'Auron et à 35 % sur les quartiers

<sup>11</sup> Les entreprises de moins de 49 salariés représentent 45 % du chiffre d'affaire du Département du Cher contre 11 % pour les entreprises de 500 employés et plus (Inter Régions n°286, septembre/octobre 2009).

<sup>12</sup> INSEE, Emplois au lieu de travail, 2011

<sup>13</sup> Dares, Statistiques du marché du travail, Février 2015

Chancellerie/Gibjoncs/Moulon contre 14% sur la Ville de Bourges et 12% sur le territoire de l'Agglomération.

Les quartiers prioritaires accueillent une part plus importante de population très précaire et en grande fragilité. Les allocataires du RSA représentent 45% des Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM<sup>14</sup>) de Bourges Nord contre 25% pour le bassin d'emploi de Bourges. Les demandeurs d'emploi de longue durée inscrits depuis plus de deux ans représentent 26% de la DEFM de la ZUS Bourges Nord contre 24,2% sur le bassin d'emploi.

Les bénéficiaires de l'Obligation d'emploi<sup>15</sup> représentent également 11,2% de la DEFM de la ZUS contre 9,3% de la DEFM du bassin d'emploi.

Les jeunes et les femmes des quartiers prioritaires doivent être considérés comme des publics fragilisés face à la démarche de recherche d'emploi, allant jusqu'à ne pas s'inscrire en tant que demandeurs d'emploi. En effet, bien que les jeunes soient plus nombreux sur les quartiers prioritaires que sur l'ensemble de l'Agglomération (les moins de 20 ans représentent près de 30% de la population contre 22% sur l'agglomération de Bourges), ils sont moins représentés dans la Demande d'Emploi (14,6% sur la ZUS Bourges Nord contre 17,2% sur l'ensemble de la DEFM du bassin de Bourges). Concernant les femmes, le taux de DEFM sur le quartier prioritaire est inférieur à celui du bassin de Bourges (47,6% pour la ZUS Bourges Nord contre 51,8%), ce qui rejoint le constat au niveau national.

Les demandeurs d'emploi sont aussi moins qualifiés dans les quartiers : 32,5% des DEFM de la ZUS Bourges Nord sont non diplômés et 48,8 % sont non qualifiés. A titre de comparaison, les non diplômés sur le bassin d'emploi représentent 17,6 % et les non qualifiés 30,8% de la DEFM.

#### ▪ Les freins à l'emploi plus prégnants

Face à la dégradation du marché du travail, les écarts se creusent entre les personnes actives et inactives, il est constaté une démotivation des publics les plus fragilisés, qui sont confrontés à une concurrence directe avec des publics plus proches de l'emploi pour intégrer des dispositifs facilitant l'insertion professionnelle. Un mal-être grandit, une démobilitation de ces publics dans les quartiers est remarquée par l'ensemble des structures d'accompagnement.

Le public le plus éloigné de l'emploi présente des difficultés individuelles qui freinent l'accès à l'emploi :

- des problématiques de santé de plus en plus prégnantes notamment psychologiques (mal-être, dépressions) ;
- un comportement éloigné des exigences des employeurs en termes de savoir-être,
- des représentations parfois décalées du monde du travail (l'idée que l'emploi doit s'adapter et non l'inverse).

Les femmes se projettent moins dans l'emploi que dans la vie familiale (phénomène culturel du mari qui va au travail, difficulté à ne pas se considérer uniquement comme un parent).

La problématique liée à la mobilité est un frein majeur à l'insertion professionnelle. Elle revêt différentes formes notamment les difficultés d'apprentissage et d'acquisition d'un moyen de locomotion, la méconnaissance du système de transports en commun, les difficultés de certains publics à s'orienter, à lire les plans et horaires de bus, et parfois le prix des transports en commun.

La garde d'enfants reste également un frein à l'insertion professionnelle ou à la reprise d'un emploi, en particulier pour une période temporaire et/ou sur des horaires atypiques.

#### ▪ Des besoins de formation spécifiques

Des besoins de formations spécifiques liées notamment aux savoirs de base sont identifiés sur les quartiers prioritaires. Les transferts de compétences entre l'Etat et le Conseil régional suscitent des inquiétudes notamment par rapport à la prise en charge des publics confrontés aux problèmes d'illettrisme ou ayant des besoins particuliers concernant les savoirs de base tels que l'apprentissage du

<sup>14</sup> Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Les données sur la DEFM sont issues des éléments de diagnostic du bassin d'emploi de Bourges présentées par Pôle Emploi en février 2015.

<sup>15</sup> Tout employeur occupant au moins 20 salariés depuis plus de 3 ans est tenu d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de l'effectif total de l'entreprise. Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

français. Les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon accueillent 40% de la population immigrée de la ville de Bourges.

En outre, la régionalisation des appels d'offre à l'égard des formations en savoirs de base conduit, lorsque les appels d'offres sont remportés par des opérateurs éloignés du territoire, à des actions ne prenant pas en compte les réalités et spécificités locales.

Sur les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon, le public présente globalement un faible niveau de qualification. Ainsi la part des 15 ans et plus de bas niveau de formation (aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des Collèges parmi les 15 ans et plus non scolarisés) s'élève à 54,9 % contre 30,1% pour le secteur du Val d'Auron, 32,6% au niveau de la Ville et 31,8 % au niveau de l'Agglomération.

#### 3.4.2.2 *Des mesures favorisant l'accès à l'emploi existantes mais à mieux mobiliser*

Un travail partenarial des acteurs de l'emploi existe même s'il ne semble pas assez visible. Toutefois, une meilleure connexion entre les entreprises et acteurs de la formation, de l'emploi et de l'insertion des quartiers est souhaitée.

En outre, un déficit d'information sur le marché de l'emploi est globalement constaté. Il est parfois difficile de convaincre les publics de la réalité du marché du travail ; ainsi que de lier les besoins avec l'offre.

La bonne adéquation et la mise en relation entre les demandeurs (ou les structures d'accompagnement) et les offreurs (entreprises) doit être développée. En effet, si un tel lien existe dans le cadre des clauses d'insertion (les besoins des entreprises du BTP sont transmis aux partenaires de l'emploi et de l'insertion dans le cadre d'un groupe de travail), il n'en est pas de même hors de ce dispositif.

Néanmoins, dans le cadre du précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de la politique de l'emploi aux bénéficiaires des quartiers, des outils ont été assez bien mobilisés ces dernières années.

- Un accompagnement des jeunes à poursuivre

Sur les 400 jeunes entrés en accompagnement Contrat Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) à la Mission Locale de Bourges en 2014, 20,7% habitent les quartiers ZUS. L'objectif fixé au niveau régional était de 17.5 %. La Mission Locale a également fortement mobilisé le contrat emploi d'avenir au profit des quartiers : 25% des jeunes embauchés en emploi d'avenir habitent en ZUS (13% en Région). Il a également été constaté dans le cadre du dernier Contrat Urbain de Cohésion Sociale que les jeunes des quartiers entrent dans des actions telles que les Job Dating et s'en sortent aussi bien voire mieux que les autres.

Sur les quartiers Chancellerie /Gibjoncs/Moulon, un poste d'adulte relais, mis en place en 2014, vise à repérer les jeunes en situation de rupture avec les institutions de droit commun et loin des services publics de l'emploi. L'adulte relais a pour mission de les accompagner vers les services publics de l'emploi et favoriser leur accès au droit commun.

En effet, la population jeune des quartiers semble avoir plus de mal à intégrer les dispositifs de droit commun, tel que l'inscription à Pôle Emploi. Les jeunes ont une vision du travail assez négative qui les empêche d'intégrer durablement les entreprises. Le manque de confiance en soi, l'image des parents qui ne travaillent pas ou peu et le sentiment de discrimination et d'injustice sont des freins pour l'entrée dans l'emploi ; ce qui les amène à s'orienter, en premier lieu, sur des missions d'intérim.

La déscolarisation et le décrochage scolaire sont également des préoccupations identifiées. Des difficultés apparaissent dès les premières recherches d'entreprises pour le stage de 3<sup>ème</sup> ou l'amorçage d'un contrat d'apprentissage. Faute de maître de stage ou d'apprentissage, du fait d'un manque de culture d'accueil des structures employeuses, les choix d'orientation sont parfois abandonnés. En outre, pour les jeunes, il est souvent difficile de démarcher les entreprises.

- Des dispositifs et structures pour l'insertion professionnelle des habitants à conforter

Un dispositif d'accompagnement des clauses d'insertion existe sur les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon pour la mise en œuvre des clauses d'insertion du Projet de Renouvellement Urbain de Bourges : 10% des heures travaillées (5% imposés par l'ANRU) sur les chantiers sont réservées aux personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. A destination des habitants des ZUS, ces clauses ont bénéficié à près de 600 personnes, 30% d'entre elles résident à Bourges (hors ZUS) et 30% dans les ZUS de la ville (évaluation GIP - décembre 2014). Elles ont généré

194 000 heures de travail et des sorties positives. Ce dispositif a donné l'opportunité aux entreprises, principalement du BTP, de se familiariser avec les personnes en insertion professionnelle, et a permis de faire connaître des acteurs tels que les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Toutefois, trois ordres de difficultés sont signalés par les entreprises du BTP : un manque de profils (quantité) ; un manque de profils adaptés (public en inadéquation) ; des freins qui apparaissent au niveau de l'entrée dans l'emploi.

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) proposent également des dispositifs de mise en situation professionnelle et embauchent des personnes en difficultés sociales et professionnelles. Elles mettent en place un parcours socioprofessionnel fondé sur une expérience de travail, une formation en situation de production ainsi qu'un accompagnement individualisé, adapté à la situation de la personne. Cependant les sorties en emploi des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) restent majoritairement difficiles dans le contexte économique actuel d'où la nécessité de développer et renforcer les liens avec les entreprises, pour que ces dernières accueillent plus fréquemment du public en insertion par le biais de périodes d'immersion. Ce dispositif permet aux personnes d'intégrer une entreprise et peut provoquer une embauche.

#### 3.4.2.3 *Des acteurs et dispositifs liés au développement économique existants mais trop peu fédérés*

Bien qu'il soit constaté un grand nombre d'acteurs sur le sujet de la création d'entreprises, la parcellisation dans l'accompagnement des personnes conduit au constat de la nécessité de fédérer les énergies autour d'un acteur central, d'un lieu unique. L'objectif est de mieux connaître et mieux faire connaître les services disponibles sur les quartiers afin de favoriser la création et l'installation d'entreprises dans les quartiers ou dans leurs abords immédiats.

Il est également jugé nécessaire de mieux connecter les quartiers aux parcs d'activités pourvoyeurs d'emplois afin de créer plus de lien entre les quartiers, les entreprises et l'Agglomération, gestionnaire de ces parcs.

Par ailleurs, à ce jour, Bourges a le plus fort taux de représentativité des villes de la région Centre dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), mode d'entreprendre conciliant solidarité, performances économiques et utilité sociale<sup>16</sup>. Il serait intéressant de mener un travail en commun avec la CRESS (Chambre Régionale de l'ESS) pour caractériser les entreprises qui se sont déjà créées dans ces quartiers. Se saisir de l'ESS, qui permet de travailler également sur la sortie de l'isolement des personnes est une opportunité identifiée.

#### 3.4.3 **Les éléments spécifiques aux quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon**

Les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon se caractérisent par une présence relativement importante d'équipement de formation : IUT, faculté de sciences, CFA, CREPS, deux lycées dont un professionnel et deux collèges.

Ils disposent également de deux centres commerciaux et de multiples services (mairie annexe, bureaux de poste, centre social...), ainsi qu'un Espace Habitat Jeunes (ex Foyer de Jeunes Travailleurs).

Le quartier propose peu d'emplois peu qualifiés sur place excepté par le biais des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Sur le site de Comitec, ce sont plutôt des emplois relevant du secteur tertiaire nécessitant une qualification.

Concernant les services publics de l'emploi, le départ de Pôle Emploi de Comitec vers Prospective est regretté car il est désormais plus éloigné des demandeurs d'emploi issus de ces quartiers et il y a peu de connexion en terme de transports en commun vers Prospective/Malitorne. Toutefois, cette localisation à proximité des zones économiques de Prospective et Malitorne peut représenter un atout. Néanmoins, les quartiers bénéficient des permanences de la Mission Locale plusieurs fois par semaine.

Les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon disposent d'une offre immobilière tertiaire conséquente, notamment au centre Chancellerie ainsi qu'à Comitec, à même d'accueillir les entreprises.

<sup>16</sup> L'ESS constitue, plutôt qu'un secteur d'activité, un mode d'entreprendre conciliant exigences de solidarité et performances économiques, utilité sociale et efficacité, patience des investisseurs et implication d'un grand nombre de parties prenantes : sociétaires, adhérents, bénévoles, salariés, mais aussi parfois fournisseurs et clients. La notion d'entreprise de l'ESS regroupe les acteurs de l'économie sociale, c'est-à-dire les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations, mais aussi de nouvelles formes d'entrepreneuriat social : les sociétés commerciales qui poursuivent un objectif d'utilité sociale, et qui font le choix de s'appliquer à elles-mêmes les principes de l'ESS.

### 3.4.3.1 Une offre associative importante liée à l'emploi

L'offre associative est importante sur les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon, puisqu'il existe quatre Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Ces quatre structures interviennent pour l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Elles sont en lien direct avec les habitants des quartiers et « limitent » la fracture sociale.

- Une d'entre elles porte 6 Ateliers Chantier d'Insertion (ACI) soit 95 postes ouverts. En 2014, 42% de ses bénéficiaires habitaient les quartiers prioritaires.
- La Régie de Quartier porte également un ACI avec 25 postes et 68% des bénéficiaires vivaient sur les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon en 2014.
- Dans le cadre de l'Association Intermédiaire, sur les 167 personnes ayant travaillé en contrat de mise à disposition, 74% des bénéficiaires habitent les quartiers.
- L'entreprise d'intérim d'insertion a fait travailler 90 personnes dont 35% résident dans les quartiers prioritaires.

Ces structures permettent, avec les autres partenaires et notamment la Mission Locale, une mobilisation importante des mesures de l'emploi.

Le lien entre le secteur économique et ces structures d'accompagnement est insuffisant pour faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers. Les clauses d'insertion devaient être une opportunité qui n'a pas été assez exploitée pour créer du lien entre ces secteurs dans le cadre du premier Projet de Renouvellement Urbain (PRU). En effet, les marchés d'achats de prestation d'insertion destinés prioritairement aux SIAE n'ont pas été assez développés dans le cadre des clauses. Néanmoins, sur le PRU, les SIAE ont effectué 30% des heures d'insertion (évaluation GIP - juin 2014), qui ont été principalement réalisées par l'entreprise d'intérim d'insertion à hauteur de 25%. Les ACI ont moins bénéficié des clauses<sup>17</sup> mais quelques partenariats ont été créés principalement pour les entreprises ayant besoin d'effectuer du nettoyage de fin de chantier et de l'entretien d'espace vert.

Le premier PRU a permis de mettre en place ce partenariat. Toutefois, il n'a pas complètement répondu aux attentes en termes d'emploi pour les quartiers, notamment à travers les clauses d'insertion. Celles-ci auraient pu être mieux mobilisées au bénéfice des habitants des quartiers à travers les SIAE.

La question plus générale de la promotion et du développement des clauses sociales sur les quartiers prioritaires est soulevée par les partenaires, qui expriment le ressenti des habitants « les clauses ne bénéficient pas assez aux personnes du quartier » et soulignent un décalage entre le discours et les actes sur l'attribution des clauses. Il s'avère que le mode de recrutement ne s'effectue pas directement sur le chantier lorsque les habitants sollicitent les entreprises, les recherches de profils se font en amont avec les entreprises et les structures d'insertion et de l'emploi. A noter que les entreprises ont des contraintes propres (taille de l'entreprise, situation économique, métiers) qui ne permettent pas toujours d'attribuer les clauses comme prévu initialement.

### 3.4.3.2 Le dispositif « Territoires entrepreneurs »

L'évolution de la Zone Franche Urbaine (ZFU) en « Territoire entrepreneur » à périmètre identique pour la durée du Contrat de ville (2015-2020) est une opportunité que la politique de développement de l'entrepreneuriat portée par Bourges Plus et ses partenaires pourra valoriser et renforcer. Le dispositif vise à favoriser par une exonération fiscale la création ou l'implantation d'entreprises sur le secteur ainsi que l'embauche de salariés domiciliés dans un quartier prioritaire ou dans le périmètre « Territoire entrepreneur »<sup>18</sup>. Concernant l'éligibilité ou non des associations à cette exonération, une instruction fiscale est en cours d'élaboration par les services fiscaux.

L'extension des parcs d'activités contiguës au « Territoire entrepreneur », pouvant renforcer l'emploi sur le secteur et le développement d'un pôle gare restructuré et dynamisé, sont des opportunités à saisir.

<sup>17</sup> Seuls quatre ACI peuvent être mobilisés dans le cadre des clauses d'insertion

<sup>18</sup> Jusqu'au 31 décembre 2020, les entreprises se créant ou s'implantant en « Territoires entrepreneurs » bénéficient, pendant une période de 8 ans suivant le début de l'activité, d'une exonération d'impôts sur les bénéfices. Le plafond de cet allègement fiscal est fixé à 50 000 € par période de 12 mois, majoré de 5 000 € par nouveau salarié domicilié dans un quartier prioritaire ou dans le périmètre « Territoire Entrepreneur » et embauché à temps plein pendant au moins 6 mois. De plus, le bénéfice de l'exonération d'impôt sur les bénéfices est conditionné à l'embauche ou l'emploi par l'entreprise d'au moins 50% de résidents de quartiers prioritaires. (Ces évolutions ne concernent que les nouvelles créations ou implantations. Les entreprises des « Territoires entrepreneurs » bénéficiant actuellement d'exonérations les conservent dans des conditions inchangées.)

### 3.4.3.3 Le Centre d'affaires du quartier de la Chancellerie

L'opportunité du Centre d'affaires, prévu dans le pôle commercial et tertiaire de la Chancellerie, en réponse à l'appel à projet de la Caisse des Dépôts peut jouer un rôle majeur et structurant de la stratégie locale. Il peut en effet constituer à la fois un lieu d'accueil des services de droit commun (hébergement de partenaires, lieu de structuration de filières telles que l'Economie Sociale et Solidaire, lieu d'information et d'appui à la création d'entreprise, pépinière pour les jeunes entreprises, ...) et un lieu où seront valorisées et mises en œuvre des actions plus spécifiques pour une partie des habitants du quartier (promotion et développement des clauses sociales, accueil de SIAE, accueil ou valorisation des entreprises de l'ESS). Le Centre d'affaires peut être un véritable phare et un levier du développement économique des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon.

### 3.4.4 Les éléments spécifiques au quartier du Val d'Auron

#### 3.4.4.1 Une absence de structures liées à l'emploi et au développement économique

Le quartier du Val d'Auron est bien équipé (zone commerciale, antenne de la Maison des Solidarités, mairie annexe, centre social, structures d'accueil de jeunes enfants, ...) mais ces ressources ne concernent pas directement l'emploi ou le développement économique.

En outre, le quartier est éloigné des zones d'emploi et des structures d'accompagnement. Ainsi, aucune structure SIAE ou d'entreprise de travail temporaire n'est présente sur le site.

#### 3.4.4.2 Une population isolée, un quartier de « transit »

Le quartier est identifié par les partenaires comme un quartier de « transit », sur lequel on ne reste pas forcément. Une dégradation et une perte d'attractivité, liées en partie à une absence d'emploi à proximité et à un sentiment d'insécurité se développant actuellement, sont ressenties.

La population se caractérise par un isolement marqué, et un renouvellement important des habitants qui rend difficile leur mobilisation, notamment sur les accompagnements et actions possibles sur place.

Une approche de développement économique basée sur l'ouverture du quartier aux dynamiques locales et à son environnement devra être recherchée.

### 3.4.5 Objectifs stratégiques

En termes d'emploi et de développement économique, les enjeux identifiés conduisent à formuler les orientations stratégiques suivantes.

#### Objectif stratégique 1 :

**« Susciter, accompagner et soutenir les projets économiques endogènes aux quartiers afin de développer l'emploi »**

#### Objectif stratégique 2 :

**« Accompagner les habitants vers un emploi durable »**

#### 4.1 Pilier Cohésion sociale

Les actions relevant du pilier Cohésion sociale visent à consolider le lien social, à lutter contre l'exclusion, et à renforcer la solidarité entre les générations. Elles s'attachent à répondre aux besoins spécifiques identifiés dans les quartiers et s'adressent notamment aux personnes les plus éloignées des actions de droit commun. Elles visent l'égalité réelle d'accès aux droits et l'exercice de la citoyenneté.

Les objectifs opérationnels et les actions se rapportant aux trois axes transversaux sont identifiés par les pictogrammes suivants :

**LCD** Lutte contre les discriminations

**F/H** Egalité Femme / Homme

**J** Jeunesse

##### 4.1.1 Favoriser et coordonner la réussite éducative

La réussite éducative<sup>19</sup> est la première condition de l'égalité des chances.

L'éducation familiale est un facteur déterminant de la réussite éducative, c'est pourquoi accompagner les parents contribue à cet objectif. Il n'est pas visé d'apprendre aux parents comment élever leur enfant, mais bien de favoriser de leur part l'appropriation de connaissances et compétences pour prendre les décisions les plus favorables à leur enfant.

La réussite éducative est également encouragée par le développement d'actions spécifiques, pendant et hors temps scolaire, en soutien aux enfants et à la scolarité : lutte contre le décrochage, estime de soi, parcours individualisé, parcours culturel ...

Enfin, la réussite éducative bénéficiera utilement d'une meilleure coordination, pour permettre aux familles comme à l'ensemble des acteurs éducatifs de mieux comprendre et mieux s'orienter dans l'ensemble des mesures existantes.

S1 « Favoriser et coordonner la réussite éducative »	
S1.1.0	<b>Accompagner les parents dans leur fonction parentale</b>
S1.1.1	Favoriser les échanges sur les sujets de l'éducation et de la parentalité entre parents, et entre parents et professionnels – hors cadre scolaire <b>F/H</b>
S1.1.2	Encourager les ateliers parents/enfants – hors cadre scolaire <b>F/H</b>
S1.1.3	Ouvrir l'école aux parents, leur donner une place (installer des « espaces parents », encourager les sorties périscolaires) <b>F/H</b>
S1.1.4	Soutenir le lien entre l'établissement scolaire et la famille par le renforcement des différents dispositifs d'accompagnement dans les quartiers prioritaires
S1.1.5	Développer des actions de soutien aux familles, aider les parents à accompagner la scolarité de leur enfant
S1.1.6	Encourager les associations de parents d'élève

<sup>19</sup> La réussite éducative est définie ici comme « l'état auquel parvient un enfant ou un adolescent au terme d'une période donnée, au cours de laquelle il a été soumis à une action éducative, et qui se caractérise par un bien-être physique et psychique, une énergie disponible pour apprendre et pour entreprendre, une capacité à utiliser pertinemment le langage et à entrer en relation, une conscience acquise de ce que l'école peut lui apporter et de ce qu'il peut en attendre, une ouverture d'esprit à son entourage et au monde. C'est aussi le but que ses éducateurs ont atteint dans le travail avec lui. » Par extension, la réussite éducative est « l'ensemble des initiatives prises et des actions mises en œuvre par ses parents, par son entourage ou par des professionnels pour permettre à l'enfant ou à l'adolescent de se rapprocher et d'atteindre cet état. » GLASMAN Dominique, « Il n'y a pas que la réussite scolaire ! », Informations sociales, n°141, juillet 2007, pp 74-85

S1.2.0	<b>Soutenir les actions de réussite éducative en temps scolaire</b>	
S1.2.1	Veiller à la mixité sociale dans les établissements scolaires	
S1.2.2	Valoriser les actions et les projets pédagogiques qui montrent les potentiels des élèves	
S1.2.3	Développer des actions prévenant l'illettrisme	
S1.2.4	Encourager les liens entre l'école et les autres professionnels de l'éducatif	
S1.2.5	Développer l'ambition et la curiosité des élèves et les aider à construire leur parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde professionnel, dans une optique d'égalité fille/garçon	<b>F/H</b>
S1.2.6	Faciliter la recherche de stage d'observation des élèves de 3 <sup>ème</sup>	<b>F/H</b>
S1.2.7	Dans le cadre de l'éducation prioritaire, développer le dispositif « plus de maîtres que de classes » et la scolarisation des enfants de moins de 3 ans	
S1.2.8	Encourager les initiatives de lutte contre le décrochage scolaire	
S1.2.9	Développer le travail collectif dans tous les niveaux d'enseignement	
S1.2.10	Renforcer la prise en charge des élèves exclus	
S1.3.0	<b>Soutenir les actions de réussite éducative hors temps scolaire</b>	
S1.3.1	Pérenniser le Programme de Réussite Educative dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon	
S1.3.2	Mettre en place le Programme de Réussite Educative au Val d'Auron	
S1.3.3	Soutenir l'accompagnement à la scolarité et la formation de ses animateurs	
S1.3.4	Déterminer la nécessité de développer l'accompagnement à la scolarité au Val d'Auron	
S1.3.5	Encourager les actions éducatives périscolaires et la découverte d'activités artistiques et culturelles, par l'intermédiaire du Projet Educatif de Territoire	<b>F/H</b>
S1.4.0	<b>Améliorer la lisibilité et la cohérence des dispositifs</b>	
S1.4.1	Mettre en réseau les acteurs de la réussite éducative pour mieux coordonner les actions	
S1.4.2	Faire connaître et partager davantage les outils de recensement existants (ex : répertoires REAAP, CLAS,...)	

#### 4.1.2 Développer l'accès aux droits

Rechercher la Cohésion sociale nécessite de lutter contre l'exclusion sociale, c'est-à-dire la non-réalisation des droits fondamentaux garantis par la loi. Plus que les droits politiques, spécifiquement liés à la citoyenneté française, on s'attachera ici aux droits civils et sociaux.

Ces derniers concernent de nombreux domaines : justice, protection de la santé, logement, protection de la famille ... La question de l'accès aux droits touche à l'appui juridique dans les démarches de la vie courante mais aussi en cas de problèmes familiaux ou personnels complexes.

Développer un égal accès aux droits de l'ensemble des habitants nécessite de favoriser leur autonomie personnelle par l'acquisition et la consolidation de ressources indispensables aux démarches de la vie quotidienne.

Pour différentes raisons (manque d'information, complexité des démarches, contenu de l'offre ou inhibition des ayants droit), certaines personnes n'accèdent pas toujours aux droits et services auxquels elles peuvent prétendre. Il est par conséquent nécessaire de mettre en place ou de poursuivre des actions spécifiques pour améliorer l'accès et le recours aux droits.

La prévention en santé et l'accès aux soins sont des droits à renforcer particulièrement identifiés. C'est l'objet du Contrat Local de Santé de réduire les inégalités sociales de santé en agissant sur l'adaptation des actions de santé aux besoins identifiés et la coordination des acteurs locaux. Au regard de la situation plus défavorable des femmes, en moyenne plus précaires que les hommes, le public féminin doit être particulièrement pris en compte.

S2 « Développer l'accès aux droits »		
S2.1.0	<b>Favoriser l'autonomie et l'épanouissement personnels</b>	
S2.1.1	Soutenir l'apprentissage des savoirs de base des habitants, dont l'apprentissage du français pour les personnes immigrées, par les actions des structures locales	LCD
S2.1.2	Faciliter l'accès et les pratiques relatifs à l'art et à la culture	
S2.1.3	Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, en termes de disciplines et de mixité	F/H
S2.2.0	<b>Améliorer l'accès et l'effectivité des droits, en particulier pour les femmes</b>	F/H
S2.2.1	Mobiliser les acteurs sur le non-recours aux droits des personnes les plus précaires, en s'appuyant notamment sur les réseaux de professionnels existants (Résopluce) et en renforçant les actions d'information	F/H
S2.2.2	Créer d'une antenne de la Maison des Solidarités sur le quartier du Val d'Auron	
S2.2.3	Améliorer l'accès des habitants du Val d'Auron à l'aide alimentaire	
S2.2.4	Permettre aux personnes défavorisées d'accéder à un logement décent et/ou de s'y maintenir (Cf. Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées)	
S2.2.5	Rendre plus lisible la présence judiciaire de proximité (points d'accès au droit, d'aide aux victimes,...), notamment à destination des femmes	F/H
S2.2.6	Renforcer la lutte contre les discriminations	LCD
S2.2.7	Favoriser un accueil et un accompagnement adapté (ex : formation à l'accueil des populations difficiles, formation à l'interculturalité, tiers aidants)	LCD

S2.3.0	<b>Réduire les inégalités sociales de santé (Cf. Contrat Local de Santé de Bourges 2015-2017)</b>
S2.3.1	Faciliter l'accès aux droits et aux soins
S2.3.2	Pérenniser et développer des actions de prévention, de dépistage et de promotion de la santé
S2.3.3	En matière de santé mentale : favoriser le repérage des problématiques et la coordination des acteurs, favoriser l'accès à l'information et à l'accompagnement pour tout public

#### 4.1.3 Favoriser l'implication citoyenne, le vivre ensemble et la lutte contre l'isolement

La Cohésion sociale ambitionne de tisser le lien social, de renforcer la solidarité notamment entre les générations, de développer l'implication citoyenne.

L'implication citoyenne est la participation responsable des personnes à la vie de leur environnement. Cette implication concerne l'ensemble des habitants, quels que soient leur catégorie, leur âge, leur sexe, etc.

Pour tisser le lien social, les actions favorisant la construction de lien entre les êtres humains sont encouragées. Ces actions valorisent les potentiels et les richesses des quartiers comme des habitants ; elles recherchent la participation des personnes dans leur conception et/ou leur réalisation.

L'isolement s'accroît, lié à l'augmentation du nombre de personnes âgées et au repli sur soi des personnes dont la situation sociale se précarise. L'Analyse des Besoins Sociaux de 2014 s'est particulièrement attachée à cette préoccupation qui va faire l'objet d'un plan d'actions mené par le CCAS de Bourges et le Conseil départemental.

C'est en grande partie à l'échelle locale que le lien social, la solidarité, le vivre ensemble peuvent être observés et confortés. La proximité des acteurs avec les habitants est donc essentielle, qu'elle se traduise par des structures implantées au cœur des quartiers ou par des relais ou des référents humains, de même que le maillage de ces acteurs entre eux.

Concours également à la Cohésion sociale la prévention de la délinquance. Celle-ci, dans les quartiers de la politique de la ville, doit s'inscrire dans la stratégie locale de prévention de la délinquance mise en œuvre au niveau du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance et du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

<b>S3</b>	<b>« Favoriser l'implication citoyenne, le vivre ensemble et la lutte contre l'isolement »</b>
S3.1.0	<b>Favoriser l'implication citoyenne</b>
S3.1.1	Déployer davantage les moyens d'engagement des jeunes dont le Service Civique <span style="float: right;">J</span>
S3.1.2	Favoriser la participation citoyenne et l'accès aux responsabilités des femmes au sein des structures socio-éducatives, sportives et de loisirs <span style="float: right;">FH</span>
S3.1.3	Développer des actions de citoyenneté (mieux comprendre pour mieux agir dans son environnement ; règles de vie quotidiennes, éducation civique)
S3.1.4	Valoriser l'expression citoyenne, notamment par le biais des médias locaux

S3.2.0	<b>Favoriser le vivre ensemble</b>	
S3.2.1	Intégrer aux actions une dimension participative, y compris avec les jeunes et les enfants	J
S3.2.2	Favoriser les initiatives permettant aux habitants d'accéder aux structures de leur quartier	
S3.2.3	Encourager la constitution d'un réseau d'acteurs de quartier afin de proposer des événements réguliers et coordonnés	
S3.2.4	Promouvoir des actions intergénérationnelles	
S3.2.5	Favoriser les échanges interculturels	
S3.2.6	Développer des actions sur les mémoires et l'histoire	J
S3.2.7	Soutenir au Val d'Auron les actions développant une image positive du quartier et valorisant les potentiels	
S3.3.0	<b>Lutter contre l'isolement</b>	
S3.3.1	Pérenniser les actions collectives et les temps forts visant à renforcer le lien social	
S3.3.2	Veiller à la prise en compte des spécificités des quartiers dans le plan anti-solitude municipal	
S3.4.0	<b>Assurer un maillage de proximité</b>	
S3.4.1	Encourager l'existence de référents de proximité, garants des échanges nécessaires au lien social (tels que les gardiens d'immeuble, les éducateurs, les animateurs de rue, des habitants référents par immeuble ou îlot)	
S3.4.2	Développer l'activité des centres sociaux, pivot du développement social	
S3.4.3	Veiller à la solidité du tissu associatif à travers la mobilisation des différents dispositifs d'accompagnement et autant que possible la conclusion d'engagements financiers pluriannuels	
S3.5.0	<b>Prévenir la délinquance et la radicalisation</b>	
S3.5.1	Prévenir le basculement des jeunes dans la délinquance : pérenniser et densifier l'occupation du terrain dans le domaine de la prévention primaire (actions de médiation et d'orientation, de valorisation des projets individuels, de prévention des comportements addictifs) (Cf. Plan Départemental de Prévention de la Délinquance)	J
S3.5.2	Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes : en sensibilisant et en formant les professionnels, en diffusant des outils de prévention et d'information et en réalisant des marches exploratoires (Cf. Plan Départemental de Prévention de la Délinquance)	F/H
S3.5.3	Prévenir les phénomènes de radicalisation et de dérives sectaires en localisant et en agissant sur les espaces "à risques" et en formant les acteurs	

## 4.2 Pilier Cadre de vie et Renouveau Urbain

Le volet « Cadre de vie et Renouveau urbain » de la nouvelle politique de la ville doit permettre d'améliorer l'attractivité résidentielle et économique des quartiers. Le Contrat de ville rénové coordonne dans une démarche transversale un ensemble d'actions sectorielles concourant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants au quotidien. En termes de cadre de vie, cela implique de favoriser la pleine intégration des quartiers dans la dynamique de l'agglomération.

En cela, le Contrat de ville constitue un véritable levier pour mettre en œuvre les compétences de Bourges Plus en matière d'aménagement du territoire et de développement durable en s'inscrivant dans une logique de déclinaison des différents documents cadre, notamment en matière de déplacements (PDU) ou d'habitat (PLH), et plus globalement en matière d'équilibre territorial et de développement durable.

Les actions à conduire dans le cadre de ce pilier s'inscrivent dans une logique transversale visant à favoriser la transition écologique du territoire, que ce soit dans les propositions faites en matière de mobilité, d'habitat ou de qualité du cadre de vie.

Par ailleurs, les perspectives offertes par le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) pour les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon permettront notamment à l'agglomération et à la ville de pérenniser la dynamique engagée. Les trois objectifs stratégiques de ce pilier viennent concrétiser la volonté des collectivités et de leurs partenaires de poursuivre la transformation des quartiers déjà en partie accomplie. Les actions relevant des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon (signalées par le pictogramme correspondant) seront mises en œuvre dans le cadre du NPNRU et certaines intégrées au programme de travail proposé dans le cadre du protocole de préfiguration. Elles s'appuient également sur le Plan Stratégique Local élaboré à la fin du premier PRU.

Les objectifs opérationnels et les actions se rapportant aux trois axes transversaux sont identifiés par les pictogrammes suivants :

**LCD** Lutte contre les discriminations

**F/H** Egalité Femme / Homme

**J** Jeunesse

### 4.2.1 Faire de la mobilité un vecteur central de développement des quartiers

La mobilité constitue l'une des conditions de l'intégration sociale et économique des habitants des quartiers, qui sont faiblement motorisés et restent éloignés de certains lieux de services et d'emploi. Le développement des transports publics, la favorisation des modes de déplacements actifs, et le soutien à la mobilité constituent des pré-requis pour l'efficacité des autres volets d'actions de la politique de la ville et des politiques publiques, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi, à la santé, à la culture, etc.

Si l'offre de transports en commun proposée dans les quartiers est déjà relativement conséquente, elle peut ne pas entièrement satisfaire les besoins spécifiques des habitants, particulièrement pour accéder aux emplois localisés en périphérie, à des horaires décalés ou fragmentés, dans la journée ou la nuit.

Par ailleurs, il convient de mieux partager l'espace public entre les différents modes de déplacement au profit des modes actifs que sont la marche et le vélo en favorisant les parcours au sein des quartiers et leur connexion avec ceux du reste de la ville et de l'agglomération.

Enfin, en complément des transports en commun et d'un meilleur partage de la voirie, il est nécessaire de développer des actions d'accompagnement à la mobilité ou, pour certaines, de mieux les relayer.

U1.1.0	<b>Restructurer le réseau de transports en commun au bénéfice des quartiers prioritaires</b>	
U1.1.1	Desservir les quartiers par la ligne structurante du réseau	
U1.1.2	Définir les itinéraires les plus pertinents pour les habitants du quartier (vers le centre-ville mais aussi en transversal)	
U1.1.3	Proposer des horaires de desserte adaptés (amplitudes journalière et hebdomadaire / cadencement)	
U1.1.4	Amplifier le caractère solidaire de la tarification	
U1.1.5	Affirmer la présence du bus dans l'espace public (aménagement urbains, accessibilité, mobilier urbain, signalétique ...)	
U1.2.0	<b>Promouvoir les modes de déplacements actifs (piéton, vélo)</b>	
U1.2.1	Identifier les usages afin de conforter les itinéraires piéton/cycles	
U1.2.2	Poursuivre le développement des moyens de stationnement des vélos	
U1.2.3	Améliorer et sécuriser la traversée de l'avenue du Général de Gaulle	
U1.2.4	Améliorer la connexion avec le réseau des liaisons douces, mailler le quartier de voies cyclables et reconfigurer les cheminements piétons pour mieux circuler dans le quartier du Val d'Auron	
U1.3.0	<b>Accompagner les habitants pour faciliter leur mobilité</b>	
U1.3.1	Développer des actions d'accompagnement à la mobilité notamment auprès des femmes : s'orienter dans l'espace, comprendre les informations liées aux transports collectifs, acquérir un moyen de locomotion	<b>F/H</b>
U1.3.2	Recenser les initiatives d'accompagnement existantes et analyser l'opportunité d'une plateforme de mobilité	

#### **4.2.2 Optimiser l'offre de logements pour répondre aux besoins et favoriser la mixité**

Les documents de planification élaborés à une échelle supra-communale visent à mieux équilibrer l'offre de logements sur le territoire berruyer, à la fois en nombre et en statut, et à réduire la consommation d'espace en limitant l'étalement urbain.

Il s'agit notamment pour le PLH de favoriser les parcours résidentiels par le développement d'une offre de qualité et une répartition spatiale équilibrée des produits logements. Cela implique de :

- Concevoir le renouvellement du parc social à l'échelle intercommunale dans le cadre du NPNRU
- Tendre vers une répartition plus équilibrée de la production de logements sociaux en tenant compte de leurs caractéristiques et des besoins prioritaires et en diversifiant l'offre au sein des quartiers
- Mettre à niveau l'offre sociale existante afin de limiter les phénomènes de concurrence interne au parc public
- Développer une concertation entre les bailleurs autour de l'occupation des logements.

<b>U2 « Optimiser l'offre de logements pour répondre aux besoins et favoriser la mixité »</b>	
<b>U2.1.0</b>	<b>Procéder aux démolitions des logements ne répondant plus aux besoins</b>
U2.1.1	Identifier et prioriser les immeubles à démolir dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon
U2.1.2	Réaliser une étude pré-opérationnelle d'OPAH <sup>20</sup> de Renouvellement Urbain du parc privé à l'échelle de la ville, afin de préserver l'équilibre global du marché de l'habitat
<b>U2.2.0</b>	<b>Produire une offre diversifiée de logements répondant aux besoins actuels et futurs</b>
U2.2.1	Analyser finement la demande par la réalisation d'une étude du marché de l'habitat sur l'agglomération
U2.2.2	Produire une offre de logements locatifs sociaux très ciblée dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon
U2.2.3	Produire une offre diversifiée de terrains et de logements privés adaptée à la typologie des ménages et aux niveaux de revenus dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon
U2.2.4	Phaser les ouvertures à l'urbanisation au niveau de l'agglomération (Programme Local de l'Habitat – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pour limiter les effets de concurrence
<b>U2.3.0</b>	<b>Améliorer l'offre locative sociale existante</b>
U2.3.1	Définir et procéder à un programme de réhabilitation visant l'efficacité énergétique et le confort intérieur du parc social des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon
U2.3.2	Etudier l'opportunité financière des réhabilitations lourdes des logements sociaux des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon
U2.3.3	Favoriser la concertation entre les bailleurs pour élaborer un programme de réhabilitations concerté au Val d'Auron
U2.3.4	Reconfigurer les logements du Val d'Auron ne répondant plus à la demande (duplex et triplex)
U2.3.5	Accompagner les opérations de résidentialisation
U2.3.6	Adapter les logements les plus pertinents au vieillissement de la population
U2.3.7	Mener une politique de qualité de service soutenue et élargie, notamment pour favoriser le maintien des locataires au Val d'Auron
<b>U2.4.0</b>	<b>Développer une politique intercommunale de peuplement</b>
U2.4.1	Définir et mettre en œuvre les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre du nouveau PRU
U2.4.2	Définir et mettre en œuvre les modalités de la concertation inter-bailleurs dans les attributions des logements et les mutations au sein du parc social <b>LCD</b>
U2.4.3	Informers sur les critères d'attribution des logements (ADIL, Maison de l'Habitat ...)
U2.4.4	Développer de nouveaux modes de location (ex : colocation, intergénérationnel ...)

<sup>20</sup> Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

### 4.2.3 Améliorer la qualité résidentielle et l'image des quartiers

Pour améliorer la qualité du cadre de vie, il est nécessaire d'agir d'abord sur la mixité fonctionnelle des quartiers pour permettre d'en faire des quartiers plus diversifiés dont l'image ne serait pas seulement véhiculée par le type et la période de construction des logements.

La qualité résidentielle doit être améliorée par d'une part, l'aménagement des espaces publics ou des équipements, comme cela a déjà été en partie réalisé dans le cadre du premier PRU, au cœur du quartier Chancellerie et, d'autre part, l'entretien de l'habitat et de ses abords qui participe à la qualité du cadre de vie au quotidien.

Comme l'a mis en évidence le diagnostic, les quartiers prioritaires renvoient encore une image négative qui limite considérablement leur attractivité. Cette image dévalorisée est véhiculée par des personnes extérieures aux quartiers, mais aussi par certains habitants qui se l'approprient. Elle doit enfin faire l'objet d'actions plus spécifiques relevant du champ de la communication.

Pour les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon, les actions à conduire dans le cadre de ce pilier développent la stratégie territoriale, établie au travers du Plan Stratégique Local, visant notamment à valoriser le potentiel naturel et à conforter les trois polarités identifiées.

U3 « Améliorer la qualité résidentielle et l'image des quartiers »		
U3.1.0	<b>Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers</b>	
U3.1.1	Conforter les polarités de quartier au travers d'opérations d'aménagement (circulations, programmation résidentielle et économique,...)	
U3.1.2	Renforcer les conditions de maintien et développement du tissu commercial	
U3.1.3	Valoriser les réserves foncières pour des usages autres que l'habitat dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon	
U3.2.0	<b>Favoriser la vie sociale par l'aménagement des espaces et l'évolution des équipements existants</b>	
U3.2.1	Restructurer l'axe de l'avenue du Général de Gaulle	
U3.2.2	Poursuivre l'aménagement du parc résidentiel des Gibjoncs au sud de l'avenue de Lattre	
U3.2.3	Renforcer le caractère éducatif et sportif du parc paysager des Gibjoncs	
U3.2.4	Conduire un programme de rénovation des équipements existants notamment la bibliothèque des Gibjoncs et le site des Pressavois	
U3.2.5	Conduire un programme de rénovation des équipements existants notamment la piscine Robinson	
U3.2.6	Intégrer l'avis des usagers notamment féminins, à la conception des espaces	F/H
U3.2.7	Créer ou conforter des espaces publics conviviaux de proximité adaptés à tous les usagers (aires de jeux, boulodrome, cœurs d'îlots, espaces verts)	F/H
U3.2.8	Renforcer l'identification des structures et équipements, notamment par une signalisation adaptée	
U3.2.9	Développer des jardins familiaux ou partagés	

U3.3.0	<b>Améliorer l'entretien de l'habitat et des espaces publics</b>	
U3.3.1	Travailler en amont sur le respect du cadre de vie par les habitants (actions citoyenneté avec les bailleurs notamment ; actions d'éducation à l'environnement auprès des enfants notamment)	
U3.3.2	Réaliser des diagnostics en marchant, dont certains spécifiques par publics (enfants, jeunes, femmes)	<b>F/H</b>
U3.3.3	Mettre en œuvre la charte Qualité de Service pour tous les bailleurs en commençant par des immeubles à définir	
U3.3.4	Rédiger une nouvelle convention de Gestion Urbaine de Proximité en renforçant et en élargissant les objets et en passant notamment à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité : Redéfinir une méthode opérationnelle, de nouveaux outils Identifier les besoins en équipes dédiées et en référents au sein des différents services Recueillir les attentes des locataires et des demandeurs Définir les actions venant en contrepartie de l'abattement TFPB avec les bailleurs	
U3.3.5	Etudier les modalités d'une gestion urbaine de proximité au Val d'Auron	
U3.3.6	Améliorer la situation en matière d'encombrants	
U3.4.0	<b>Valoriser l'image des quartiers</b>	
U3.4.1	Mettre en valeur le potentiel paysager et la « nature en ville »	
U3.4.2	Valoriser le patrimoine architectural et urbain et reconnaître son histoire	
U3.4.3	Réaliser une campagne de communication apte à développer une image positive des quartiers	
U3.4.4	Sensibiliser les professionnels de l'immobilier à l'évolution des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon	

### 4.3 Pilier Emploi et Développement Economique

Le développement économique et le développement de l'emploi sont liés mais leurs leviers sont différents.

- Développer l'économie sous-entend de permettre aux activités économiques de croître durablement en les alimentant en apports nécessaires (travailleurs, foncier, services, image, capitaux...).
- Développer l'emploi sous-entend de favoriser l'employabilité des travailleurs et des sans-emplois, et de faciliter l'accès physique des travailleurs et sans-emplois aux postes et emplois proposés.

Les objectifs opérationnels et les actions se rapportant aux trois axes transversaux sont identifiés par les pictogrammes suivants :

**LCD** Lutte contre les discriminations

**F/H** Egalité Femme / Homme

**J** Jeunesse

#### 4.3.1 Susciter, accompagner, soutenir les projets économiques endogènes aux quartiers afin de développer l'emploi

Bourges Plus a élaboré une stratégie de développement économique adoptée en décembre 2014. Cette stratégie s'insère dans les visions stratégiques portées par le territoire au sens large (agglomération, département, région).

Il apparaît donc nécessaire, afin de favoriser les effets d'entraînement, d'avoir une parfaite cohérence entre le projet économique des quartiers nord et le projet économique de l'Agglomération.

Le lien entre Emploi et Développement économique est basé sur l'adaptation des ressources humaines aux besoins des entreprises et leur accessibilité. Une approche du développement économique doit donc prendre en compte ce paramètre (la ressource humaine) mais doit aussi prendre en compte les autres paramètres (foncier, services, image, capitaux...) et ne se résume pas à une approche centrée uniquement sur le quartier.

En se basant sur les thèmes de la stratégie d'Agglomération (animer et coordonner le développement, développer l'entrepreneuriat, renforcer la solidarité et la fierté économique locale, disposer de parcs d'activités de qualité et adaptés), il convient de préciser les actions de droit commun sur les quartiers nord (comment décliner la stratégie sur ces territoires) et les actions plus spécifiques liées aux grands thèmes de la stratégie mais plus adaptées aux spécificités des quartiers. Par exemple en ce qui concerne l'appui à l'entrepreneuriat, des actions ciblées sur les porteurs de projets connaissant des freins au développement de leur projet (financier, montage, compétences annexes, réseaux, parcours d'hébergement..) doivent être développées et articulées avec celles de l'Agglomération via un projet fort et mobilisateur : le Centre d'affaires de la Chancellerie.

E1

#### « Susciter, accompagner, soutenir les projets économiques endogènes aux quartiers afin de développer l'emploi »

E1.1.0

#### Coordonner et fédérer les acteurs du développement économique

E1.1.1

Organiser dans les quartiers politique de la ville un réseau spécifique de développement économique s'appuyant sur l'ensemble des acteurs et associant les chambres consulaires dans le cadre de la politique de développement économique globale portée par Bourges Plus

E1.1.2

Développer les liens entre les entreprises locales et les quartiers prioritaires en valorisant les compétences existant dans les quartiers et identifiant les secteurs d'activité économique porteurs permettant l'organisation dans les quartiers d'événements de type forum, en s'appuyant notamment sur les Clubs d'entreprises

E1.2.0	<b>Instituer le futur Centre d'affaires de la Chancellerie comme lieu d'activités, de ressources et de communication</b>
E1.2.1	Proposer des contrats de location de bureaux « clefs en main » à des tarifs modérés destinés à des jeunes entreprises avec une offre de services - individuels et/ou partagés
E1.2.2	Offrir un lieu d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des créateurs d'activité assuré par le dispositif CitésLab que porte BGE Cher Anna
E1.2.3	Formaliser un lieu de ressources animé par le CitésLab et les partenaires de BGE Cher Anna et proposant un ensemble d'outils, d'actions de sensibilisation, d'animation et d'accompagnement
E1.2.4	Faire du Centre d'Affaires de la Chancellerie le lieu d'accueil préférentiel de l'Economie Sociale et Solidaire
E1.3.0	<b>Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire</b>
E1.3.1	En s'appuyant sur la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, identifier les besoins, les opportunités de marchés ou de services nouveaux à initier au sein des quartiers
E1.3.2	Sensibiliser les donneurs d'ordre et les créateurs potentiels à l'Economie Sociale et Solidaire à travers notamment des sessions de formation
E1.3.3	Développer le champ de l'Economie Sociale et Solidaire par l'aide à la mobilisation des fonds européens notamment pour les associations (ingénierie et systèmes d'avance)
E1.4.0	<b>Mieux faire connaître les acteurs et valoriser les initiatives locales (communication / image)</b>
E1.4.1	Formaliser une cartographie des services d'aide à l'entrepreneuriat (notamment Territoire entrepreneur, couveuse, pépinière, micro crédit, ...) et d'aide à l'emploi présents sur les quartiers et hors des quartiers
E1.4.2	Créer avec l'agglomération un site Internet de développement économique valorisant les expériences positives des quartiers et informant sur les opérateurs d'aide à l'entrepreneuriat et sur les opportunités locales
E1.5.0	<b>Favoriser la création d'entreprise dans les quartiers</b>
E1.5.1	Développer le Nouvel Accompagnement pour la Création d'Entreprise (NACRE)
E1.5.2	Mettre en place des accompagnements spécifiques dans le cadre du Plan Entrepreneuriat afin d'augmenter le nombre de créatrices d'entreprise
E1.6.0	<b>Soutenir le tissu commercial local</b>
E1.6.1	Valoriser et fédérer les commerçants et définir les besoins d'installation de commerces notamment non sédentaires, en lien avec les chambres consulaires

FH

#### 4.3.2 Accompagner les habitants vers un emploi durable

Accéder à un emploi fait partie des besoins « vitaux » qu'il est absolument nécessaire de tendre à satisfaire. Cet objectif sur les quartiers y est plus prégnant qu'ailleurs et les pistes d'actions à travailler

doivent être multiples. Parmi celles-ci, mettre les dispositifs de droit commun au cœur de la politique de la ville, en renforçant leur mobilisation sur les quartiers est essentielle et constitue un levier fort à activer.

La présence de structure d'accompagnement, de dispositifs doit être encouragée et renforcée. Il s'agit également de lever les freins d'accès à l'emploi, notamment pour les femmes et les jeunes, par le renforcement de la formation et de l'accompagnement, par l'élévation des niveaux de compétence et par la prévention de toutes discriminations.

<b>E2</b>	<b>« Accompagner les habitants vers un emploi durable »</b>	
E2.1.0	<b>Lever les freins à l'emploi</b>	
E2.1.1	Soutenir les formations en savoirs de base mises en place par les organismes locaux, avec une attention particulière pour les femmes (lutte contre l'illettrisme, apprentissage du français) (Cf. pilier Cohésion sociale)	<b>F/H</b>
E2.1.2	Faciliter la mobilité individuelle par la mise en place d'une plateforme de mobilité telle qu'une auto-école associative proposant des modes d'apprentissage différents des autos écoles classiques (Cf. pilier Cadre de vie)	
E2.1.3	Faciliter la garde d'enfants, en développant des réponses spécifiques type horaires atypiques, besoins ponctuels, en lien avec le Département et la CAF	
E2.1.4	Soutenir les actions développant les compétences psychosociales (confiance en soi ...), ou apportant un soutien psychologique, notamment auprès des publics jeunes et féminins	<b>J F/H</b>
E2.2.0	<b>Faciliter l'accès aux dispositifs d'insertion professionnelle de droit commun</b>	
E2.2.1	Compenser les obstacles spécifiques à l'insertion par un accompagnement renforcé notamment pour le public jeune	
E2.2.2	Veiller à l'orientation des publics jeunes vers les différents dispositifs renforcés : le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) / la Garantie Jeunes pour les jeunes ni en emploi ni en études et ni en formation	
E2.2.3	Mobiliser les outils de Pôle Emploi en direction des publics des quartiers : Club de demandeurs d'emploi, prestations de suivi dans l'emploi centrées sur les publics demandeurs d'emploi de longue durée et sur les personnes sortant des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)	
E2.3.0	<b>Soutenir l'insertion par l'activité économique</b>	
E2.3.1	S'appuyer sur le travail partenarial entre les différents facilitateurs et les donneurs d'ordre pour mettre les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) au cœur de la mise en place des marchés clausés	
E2.3.2	Poursuivre la mobilisation et développer les différents dispositifs SIAE (Ateliers chantier d'insertion, Association intermédiaire, entreprise d'insertion, entreprise d'intérim d'insertion) au bénéfice des habitants des quartiers notamment auprès des habitants du Val d'Auron	
E2.3.3	Soutenir des besoins spécifiques de l'Insertion par l'Activité Economique (ex : psychologue du travail)	
E2.4.0	<b>Valoriser les publics des quartiers en développant les mises en situation professionnelle</b>	

E2.4.1	Développer les mises en situation professionnelle : Périodes de Mise en Situation Professionnelle, Service Civique	
E2.4.2	Assurer une mobilisation des contrats aidés aux bénéficiaires des habitants des quartiers : CUI CAE, CUI CIE (mise en place d'un CIE starter au profit des quartiers), emplois d'avenir	
E2.4.3	Sécuriser les parcours professionnels des habitants des quartiers par la mise en place de référents, relais, accompagnements post-recrutement ainsi que par le renforcement d'actions de parrainage et de tutorat	
E2.5.0	<b>Permettre l'élévation des niveaux de compétences</b>	
E2.5.1	Assurer le recours aux formations en alternance : - contrats d'apprentissage en mobilisant les développeurs de l'apprentissage des chambres consulaires, en mettant en place le dispositif d'accompagnement renforcé « réussite apprentissage » développé par le Service public de l'emploi et les CFA - contrats de professionnalisation en s'appuyant sur le GEIQ Alisé <sup>21</sup>	
E2.5.2	Développer des actions permettant de favoriser l'accès aux dispositifs de formation existants	
E2.5.3	Soutenir les actions de promotion et d'accompagnement des jeunes des quartiers vers des dispositifs spécifiques de formation tels que ceux portés par l'Etablissement de public d'insertion de la Défense (EPIDE) et le dispositif 2 <sup>ème</sup> chance (nouvelle prestation de l'AFPA reposant sur un accompagnement global formation, hébergement et appui social)	
E2.5.4	Favoriser la reconnaissance des diplômes étrangers et des compétences en mobilisant l'information sur les conditions de reconnaissance de diplômes notamment pour les femmes	<b>F/H</b>
E2.6.0	<b>Développer la mixité professionnelle</b>	<b>F/H</b>
E2.6.1	Revaloriser les métiers à prédominance féminine (pour éviter le sentiment de déclassement)	<b>F/H</b>
E2.6.2	Développer l'accès du public féminin, y compris jeune, aux métiers dits traditionnellement masculins	<b>J F/H</b>

<sup>21</sup> Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

### 5.1 Modalités de pilotage

Le pilotage doit permettre à la fois l'expression du partenariat étendu et un suivi efficace du Contrat de ville. Pour cela, il repose sur deux types d'instance. (Cf. schéma page suivante)

#### 5.1.1 Comité de pilotage

Le Comité de pilotage du Contrat de ville réunit l'ensemble des institutions signataires du Contrat ainsi que les partenaires associés et les représentants de la société civile. Il tient au moins une réunion plénière par an.

Au titre du Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER), il assure, en appui de l'autorité urbaine<sup>22</sup>, organisme intermédiaire, la sélection des dossiers de demande de subvention, en émettant un avis d'opportunité ; puis les transmet à l'autorité de gestion (Région Centre - Val de Loire) pour instruction administrative et financière, avant validation par le Comité Régional de Programmation. L'organisme intermédiaire veille en outre à la mise en œuvre des opérations sélectionnées. (Cf. partie 6.7. Mobilisation des fonds européens)

#### 5.1.2 Comités de pilotage restreints

Deux Comités de pilotage restreints constitués des principaux partenaires financeurs sont institués afin de définir notamment les orientations et valider les programmations du Contrat de ville.

- Un Comité de pilotage restreint relatif au Cadre de vie et au Renouveau Urbain, chargé du pilotage du Projet de Renouveau Urbain réunissant les membres financeurs : la Communauté d'Agglomération, la Ville de Bourges, l'Etat, le Conseil départemental, le Conseil régional, la Caisse des Dépôts, les bailleurs sociaux ; et des membres associés.
- Un Comité de pilotage restreint relatif à la Cohésion sociale, à l'Emploi et au Développement Economique : il est composé des représentants des partenaires financeurs, membres de droit et est élargi à d'autres partenaires, en qualité de membres associés.

Un règlement intérieur sera établi pour chacune de ces instances.

### 5.2 Modalités de suivi technique

#### 5.2.1 Comités techniques

Afin de préparer la programmation et de suivre la mise en œuvre des actions, 3 Comités techniques sont créés, un pour chaque pilier du Contrat de ville.

Ces 3 Comités techniques se réunissent suivant le rythme le plus approprié et au moins une fois par trimestre.

#### 5.2.2 Equipe opérationnelle de suivi

Une équipe opérationnelle de suivi dédiée est mise en place pour assurer l'animation du Contrat de ville. Elle est pilotée par la Communauté d'Agglomération.

Sa composition permanente regroupe les services de l'Agglomération et de la Ville, ainsi que les services de l'Etat : Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP - déléguée du Préfet), Direction Départementale des Territoires (DDT) et en tant que de besoin la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

---

<sup>22</sup> Etablissement Public de Coopération Intercommunale désigné pour assurer la responsabilité de la sélection et du suivi des opérations

## COMITÉ DE PILOTAGE PLÉNIER

<b>Rôle :</b>	Valide la stratégie, les orientations, les évolutions, les avenants Prend connaissance de l'évaluation et de l'impact des actions réalisées Acte la programmation annuelle globale des actions prévues
<b>Composition :</b>	Signataires du Contrat de ville et représentants des conseils citoyens
<b>Fréquence :</b>	1 fois par an au minimum
<b>Secrétariat :</b>	Equipe opérationnelle de suivi

### COMITÉ DE PILOTAGE RESTREINT CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

**Rôle :**  
Prépare la stratégie  
Définit les orientations et objectifs  
Suit et évalue les réalisations  
Valide la programmation

**Composition :**  
Membres de droit (financeurs)  
et membres associés

**Fréquence :**  
1 fois par trimestre

### COMITÉ DE PILOTAGE RESTREINT COHÉSION SOCIALE, EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Rôle :**  
Prépare la stratégie  
Définit les orientations et objectifs  
Suit et évalue les réalisations  
Valide la programmation

**Composition :**  
Membres de droit (financeurs)  
et membres associés

**Fréquence :**  
1 fois par an

## EQUIPE OPÉRATIONNELLE DE SUIVI

<b>Rôle :</b>	Secrétariat des Comités de Pilotage et Techniques Animation du Contrat de ville dans ces différentes phases Pilotage en continu des groupes de travail Lien avec le Conseil citoyen
<b>Pilotage :</b>	Agglomération
<b>Composition :</b>	Services de l'agglomération Services de la ville Services de l'Etat (DDCSPP / déléguée du Préfet - DDT - DIRECCTE)

## GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

### 5.2.3 Groupes de travail thématiques

L'équipe opérationnelle de suivi réunit des groupes de travail dont la composition et le rôle varient selon les besoins en s'appuyant notamment sur les groupes thématiques constitués pour la phase d'élaboration du Contrat de ville.

### 5.3 Instances de concertation

La participation citoyenne fait partie des fondamentaux de la politique de la ville.

Considérée comme un enjeu de réussite de la transformation de la vie dans les quartiers, l'obligation d'associer les habitants à toutes les étapes des Contrats de ville est inscrite dans la loi du 21 février 2014, elle se traduit par la mise en place de Conseils citoyens (article 7) :

« Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville », « Le conseil citoyen est composé d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux » et « Ces Conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des Contrats de ville. »

La démarche participative est, de plus, affirmée en particulier dans le cadre des projets de renouvellement urbain, par la mise en place des maisons du projet.

#### 5.3.1 La démarche participative pendant l'élaboration du Contrat de ville

Au regard du calendrier contraint, les Conseils citoyens ne sont pas installés au moment de l'élaboration du Contrat de ville. Afin de mener la démarche en associant tout de même des habitants et des associations, les groupes de travail qui ont contribué au diagnostic et à la définition des objectifs comprenaient d'une part des habitants membres des Conseils de Quartier (Moulon/Chancellerie/Gibjoncs et Val d'Auron) et d'autre part des associations impliquées auprès des habitants des quartiers.

Il convient toutefois de souligner que l'association Accueil et Promotion a recueilli l'avis de quelques participants aux ateliers sociolinguistiques qu'elle mène, et cette contribution a été intégrée au diagnostic réalisé. Cette même association s'était également faite le relais en 2012 de la concertation « Engageons le changement » et quelques cahiers d'habitants avaient ainsi été produits.

Le Comité de pilotage de lancement du Contrat de ville du 3 décembre 2014 a validé la participation d'associations et d'habitants dans les deux réunions suivantes de cette instance (en attendant la mise en place des Conseils citoyens).

C'est ainsi qu'ont été conviés aux comités de pilotage des 27 mars et 16 avril 2015 :

- les Conseillers de quartier qui se sont impliqués dans la préparation du Contrat de ville (Comité de pilotage du 27/03/15 : 4 conseillers de quartier ont participé ; Comité de pilotage du 16/04/15 : 3 conseillers de quartier ont participé)
- quatre associations désignées au hasard parmi 11 associations qui s'étaient portées volontaires. Il s'agissait de : After The Crescent, Bourges Agglo Services, Emmetrop, Tivoli Initiatives.

#### 5.3.2 Les Conseils citoyens

Les Conseils citoyens seront au nombre de deux, un par quartier prioritaire : d'une part Moulon/Chancellerie/Gibjoncs, d'autre part Val d'Auron.

Des principes généraux guident l'action des Conseils citoyens : liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté, co-construction.

Les missions dévolues aux Conseils citoyens sont de trois ordres :

- participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de ville
- favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels
- stimuler et appuyer les initiatives citoyennes

Pour mettre en œuvre ces missions, des représentants des Conseils citoyens participeront aux instances de pilotage du Contrat de ville : comité de pilotage plénier, Comités de pilotage restreints et groupes de travail.

Les Conseils citoyens seront d'une part force de proposition : ils communiqueront aux autres partenaires du Contrat de ville leurs travaux et propositions.

D'autre part, les Conseils citoyens seront amenés à émettre des avis sur les projets qui sont soumis au Contrat de ville ou que ce dernier se propose de mettre en place.

La mise en place des Conseils citoyens nécessite au préalable, de la part des partenaires du Contrat de ville, la définition de leur cadre d'action. Ce cadre d'action doit être défini dans le courant de l'année 2015 afin que les Conseils citoyens soient installés en 2016. Il déterminera notamment les missions, les moyens et le niveau de participation qui leur sont dévolus, préalable indispensable à l'implication d'éventuels participants. Un règlement intérieur de fonctionnement sera élaboré.

L'engagement des membres des Conseils citoyens sera accompagné, notamment par de la formation. Cette dernière portera entre autres sur la définition de valeurs communes, ainsi que sur l'appropriation du rôle et de la place de chacun.

Le lancement opérationnel des Conseils citoyens est prévu selon le calendrier suivant :

- D'ici octobre : cadre d'action local à affiner (missions, articulation avec les Conseils de quartier, moyens)
- Novembre : communication / appel à candidatures
- Décembre : réunions d'information / tirage au sort
- Début 2016 : installation

D'ores et déjà, quelques modalités pratiques de mise en œuvre sont esquissées :

- Durée du mandat : une durée suffisamment longue pour permettre la réalisation de projets (minimum 2 à 3 ans), et dans le cadre du Contrat de ville (2015-2020). Un renouvellement, total ou partiel, peut être prévu à mi-parcours.
- Composition : 20 membres pour les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon et 10 à 12 membres pour le quartier du Val d'Auron. La moitié a minima des membres de chaque Conseil citoyen sont des habitants résidant dans le quartier prioritaire concerné, voire le quartier vécu, et désignés dans le respect de la parité femme/homme. Le collège des acteurs locaux prend en compte la diversité des sujets et thématiques traités dans le Contrat de ville : l'accompagnement vers l'insertion sociale et la citoyenneté, l'insertion professionnelle, la réussite éducative, la mobilité, l'amélioration du cadre de vie, le développement économique ...

### **5.3.3 La Maison du projet**

Inclus dans le cadre du Contrat de ville, le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) en particulier doit être co-construit avec les habitants et les acteurs locaux.

Au-delà des démarches habituelles (réunions publiques de concertation, avis du Conseil de Quartier), cette co-construction doit s'appuyer également sur les Conseils citoyens, ainsi que sur la Maison du projet.

La Maison du projet doit constituer un lieu d'information, d'expertise, de formation et d'échanges.

Le protocole de préfiguration du NPRU (Cf. annexe 7) détermine le cadre et les modalités de cette Maison du projet. Sa mise en place doit intervenir dans la première phase du programme de travail du protocole de préfiguration afin de contribuer à l'élaboration de la convention d'application du NPRU.

### **5.3.4 La recherche d'une dimension participative**

Au-delà des instances de concertation ci-dessus évoquées, il convient de rechercher une dimension participative dans l'ensemble des démarches, des projets et des actions menées ou soutenues. Quelle que soit l'ampleur d'un projet, il faut rechercher la participation des habitants et des bénéficiaires à sa construction, à sa mise en œuvre, à son évaluation.

Cet objectif fait explicitement partie de l'objectif opérationnel « Favoriser le vivre ensemble » du pilier Cohésion sociale, mais fait aussi l'objet d'actions du pilier Cadre de vie et Renouveau urbain telles que les diagnostics en marchant, les marches exploratoires,...

## **5.4 Observation et évaluation**

Le suivi des objectifs opérationnels doit permettre de faire évoluer le projet en se positionnant dans une stratégie d'amélioration continue. L'équipe opérationnelle de suivi décrite dans le chapitre ci-dessus aura donc la mission d'organiser les modalités d'évaluation à activer afin de mesurer les écarts entre objectifs énoncés et résultats constatés.

### **5.4.1 Une démarche d'évaluation en continu**

La démarche d'évaluation en continu doit permettre de guider les décideurs, mais son rôle peut aller plus loin en créant les conditions de la mise en place d'un espace d'échange, non seulement autour de l'interprétation des écarts éventuellement mesurés, mais également pour la consolidation d'un partenariat ; ce sont en effet les regards croisés sur l'interprétation de certains indicateurs, par exemple, qui permettront de développer une compréhension commune du projet. Au-delà de sa dimension factuelle, l'évaluation peut constituer un outil stratégique à la fois dans le pilotage courant mais aussi dans la structuration de collaborations à plus long terme. Elle est indissociable d'un recours à une observation dynamique des territoires.

### **5.4.2 Un dispositif d'observation dynamique**

Un dispositif d'observation dynamique doit s'appuyer sur la meilleure connaissance possible des quartiers concernés ; les éléments chiffrés du diagnostic présenté dans le présent document souffrent d'imperfections liées à l'indisponibilité de certaines données pour encore quelques mois (Cf. partie 3.1.1.1). Ce diagnostic devra donc être affiné et régulièrement actualisé sur les périmètres prioritaires. Mais l'observation dynamique ne peut exister sans connaissance de « l'avant » (l'histoire) et n'a de sens qu'en prenant en compte « l'autour » (l'environnement géographique). C'est pourquoi la situation des quartiers sera appréciée dans la durée, et confrontée à celle des autres quartiers de la ville, de l'agglomération, voire de quartiers semblables dans des agglomérations semblables.

Evaluation et observation sont en lien direct, tant par la mise en place d'outils (indicateurs, tableaux de bord, cartographie...) que par leur régulière mise en débat. L'équipe de suivi du contrat s'appuiera sur les ressources existantes chez les différents signataires (Pôle Observation de Bourges Plus, Analyse des Besoins Sociaux du CCAS, données CAF, Pôle Emploi, etc.). Certains objectifs stratégiques pourront donner lieu à la mobilisation d'indicateurs spécifiques, voire complexes : il convient en effet de s'inscrire dans une compréhension de la dynamique des territoires (flux, trajectoires des quartiers prioritaires, évolutions comparées,...). Enfin, l'observation devra accorder une importance à l'approche qualitative, qui constituera elle aussi un support d'échanges sur l'évolution des conditions de vie dans les quartiers.

### 6.1 La mobilisation de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher (Caf du Cher)

#### 6.1.1 Les engagements de la Branche Famille : Généralités

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les principes de la nouvelle politique de la ville dans laquelle s'insèrent les Contrats de ville qui portent sur les trois axes suivants :

- la Cohésion sociale, avec pour objectifs de réduire la pauvreté et de renforcer la solidarité entre les générations. Dans ce cadre, les jeunes et les publics fragiles, parmi lesquels les femmes en situation de monoparentalité, constituent des publics cibles. Ils nécessitent une attention particulière pour rendre effectif l'exercice de leur citoyenneté et promouvoir l'égalité réelle en matière d'accès aux droits ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain, avec pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des habitants, notamment de ceux qui résident en logement social ;
- le développement de l'activité économique et de l'emploi avec l'objectif de réduire de moitié, sur la durée des Contrats de ville, les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes.

Politique de cohésion urbaine et de solidarité, tant nationale que locale, au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants, la politique de la ville poursuit des objectifs partagés par la Branche Famille dans le cadre des engagements pris dans sa convention d'objectifs et de gestion (Cog) pour la période 2013 à 2017 (mixité sociale, prévention des discriminations, rééquilibrage territorial, etc.).

D'une part, les territoires et publics qu'elle vise recoupent ceux définis comme prioritaires pour les interventions de l'action sociale des Caf.

D'autre part, la mise en œuvre des Contrats de ville s'appuie sur des méthodologies valorisées par les Caf (projets de territoire, participation des habitants, projets innovants, schéma d'animation de la vie sociale, convention territoriale globale...).

Le Contrat de ville a pour objectif de mobiliser l'ensemble des politiques publiques afin de rétablir l'égalité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il intègre et formalise la mobilisation des dispositifs de droits commun de l'ensemble de ses signataires, en préalable à l'engagement des crédits d'intervention dédiés à la politique de la ville.

En outre, le Contrat de ville est co-construit avec les habitants des quartiers prioritaires, des associations et des acteurs économiques. Ce principe se concrétise par la mise en place de Conseils citoyens dans l'objectif d'impulser une nouvelle dynamique participative dans ces quartiers.

Les équipements d'animation de la vie sociale soutenus par les Caf et notamment les centres sociaux peuvent servir d'appui à la mise en place de ces Conseils citoyens.

A cet effet, les Caf examineront avec attention l'action des associations œuvrant en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le respect des missions et programmes définis dans la Cog 2013/2017.

En outre, une convention cadre déclinant les objectifs de la Cog sur la politique de la ville dans les quartiers sera signée entre la Cnaf et le Ministère de la Ville courant mars 2015.

#### 6.1.2 Engagements de la Caf du Cher au regard des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels du Contrat de ville de Bourges

Dans le champ de la Cog 2013-2017 et de son contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion pour 2013-2017, la Caf du Cher a défini ses orientations prioritaires dans le schéma directeur des politiques familiale et sociale articulé autour de quatre missions :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;

- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

C'est à ce titre que la Caf du Cher déclinera ses objectifs en articulation avec la politique de la ville, notamment sur les axes transversaux et piliers « Cohésion sociale et cadre de vie », ceci afin de favoriser la synergie des acteurs, de répondre aux besoins des habitants, de rétablir l'égalité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En outre, la convention territoriale globale (Ctg) favorise la territorialisation de l'offre de service de la Caf en cohérence avec les politiques locales.

Elle a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire porté par la collectivité et d'organiser concrètement l'offre de service qui va être proposée, notamment pour :

- favoriser le développement et l'adaptation des équipements de service aux familles ;
- développer l'accès aux droits ;
- optimiser les interventions des différents acteurs dans une logique de coordination et de complémentarité.

L'approche territoriale et globale mise en œuvre dans le cadre de la Ctg permet de mieux articuler les interventions sur le territoire.

Ainsi, la Caf du Cher, déjà signataire d'une convention territoriale globale avec deux Epci du Cher, étudie l'opportunité d'étendre ce partenariat à d'autres Epci, y compris celles concernées par la politique de la ville.

#### *6.1.2.1 Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants*

Au titre de la mission 1 « Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale », la Caf du Cher dispose de leviers d'action pour réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil ainsi que la tension entre l'offre et la demande là où elle est la plus forte, ceci en cohérence avec la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

- Dans l'attente du schéma départemental de services aux familles, la Commission d'accueil du jeune enfant devra articuler et mettre en cohérence les différentes géographies prioritaires ;
- L'aide à l'investissement constitue un levier décisif pour la création de places d'accueil collectif, soit, à partir de janvier 2015 un socle de base de 9 4000 euros par place, avec des bonifications possibles en fonction des caractéristiques du projet et de son lieu d'implantation ;
- Le fonds de rénovation des équipements d'accueil collectif peut être mobilisé afin d'éviter des suppressions de places ;
- Le fonds de rééquilibrage territorial, soutient la création de nouvelles places d'accueil également éligibles à une bonification de l'aide au fonctionnement ;
- Le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala) et la prime à l'installation des assistants maternels peuvent être mobilisés, cette dernière étant majorée en cas d'installation d'assistants maternels dans les territoires prioritaires ;
- Le fonds « publics et territoires » peut être mobilisé pour des projets conduits en lien avec la politique de la ville. Ce fonds comporte six axes d'intervention possibles : l'accueil des enfants porteurs de handicap, l'accueil sur des horaires atypiques, les projets en faveur des adolescents, la prise en compte des problématiques territoriales des équipements et services d'accueil, la prise en compte des difficultés structurelles rencontrées par des établissements, l'accompagnement des démarches innovantes. Ce fonds a pour objectif de soutenir plus spécifiquement les familles confrontées à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité (monoparentalité, etc.).

A Bourges, les projets soutenus depuis 2010 visent :

- un accompagnement attentionné des familles (information individualisée, simulation des coûts restant à leur charge, obtention d'un place d'accueil en lien avec le projet de retour à l'emploi) ;
- l'adaptation de l'offre d'accueil (fonctionnement sur des horaires étendus ou élargis, accueil d'urgence dans le cadre d'une réservation de places ou d'un quota de places dédiées) ;

- La Caf du Cher veillera à ce que les indicateurs de suivi retenus dans la convention signée avec le ministère de la ville le 19 avril 2013 figurent parmi les indicateurs de suivi du contrat :
- nombre de places d'accueil collectif nouvelles créées dans les quartiers de la politique de la ville ;
- nombre de places d'accueil collectif rénovées dans ces quartiers ;
- nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers politiques de la ville (Qpv) ;
- nombre de classes passerelles créées dans les Qpv (lorsque ces classes sont expérimentées localement) ;
- nombre de lieux d'accueil enfants-parents (Laep) créés.

D'ores et déjà, en matière de lutte contre les inégalités sociales, chacun des équipements d'accueil collectif de Bourges contribuent à l'atteinte de l'objectif d'accueil de 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté. 58 places ont été rénovées dans le quartier des Gibjons.

#### *6.1.2.2 Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité*

La Caf du Cher développe une offre territoriale diversifiée de services et actions de soutien à la parentalité : lieux d'écoute et de partage d'expérience, lieux d'accueil enfants-parents, accompagnement à la scolarité, médiation familiale, espace de rencontre, aide aux vacances des familles, offres de travail social (information, orientation, accompagnement social).

Si le développement de ces offres de services s'adresse à toutes les familles, une attention particulière sera portée au taux de couverture et à la diversité des offres proposées dans les quartiers de la politique de la ville.

A cet effet, le Comité départemental de soutien à la parentalité identifiera spécifiquement les actions développées dans les quartiers prioritaires et, si besoin, veillera à ce qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs définis dans les Contrats de ville en matière de couverture territoriale des services aux familles dans ces quartiers.

En ce qui concerne la prévention de la radicalisation, les dispositifs de soutien à la parentalité (dont le Reaap) pourront être mobilisés afin de prévenir toute forme d'intimidation ou d'embrigadement et de lutter contre les discriminations.

#### *6.1.2.3 Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles*

L'organisation des temps de vie de l'enfant est une préoccupation des parents qui doivent pouvoir concilier vie familiale, professionnelle et sociale.

Dans le cadre du diagnostic partagé préalable au contrat « enfance et jeunesse » (Cej) signé entre la Ville de Bourges et la Caf du Cher, il conviendra d'identifier les besoins des publics fragilisés à l'échelle des territoires.

En lien avec les porteurs de projets, la Caf du Cher mobilise des dispositifs diversifiés pour accompagner la prise de responsabilité et l'autonomisation des jeunes et des adolescents (aide au Bafa, fonds publics et territoires dans son axe « soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie »).

Elle poursuivra son engagement dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse en lien avec la nouvelle géographie de la politique de la ville.

#### *6.1.2.4 Accompagner la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances*

Le soutien au départ en vacances des familles, des enfants et des adolescents vise en particulier :

- le soutien à la fonction parentale et aux relations parents enfants au moyen des différents dispositifs d'aides aux départs en vacances familiales ;
- l'aide à la conciliation des vies professionnelles, familiales et sociales pour les familles, au moyen des différents dispositifs relatif au départ des enfants et des adolescents en vacances collectives (colonies, camps).

L'intervention de la Caf du Cher s'adresse prioritairement aux familles ne partant pas ou peu en vacances pour des raisons financières ou parce qu'elles se trouvent dans des situations de précarité sociale, professionnelle et/ou relationnelle.

Pour mettre en œuvre ces missions, la Caf dispose d'une palette d'interventions diversifiées, relevant soit d'un financement national soit d'un financement local :

- le versement d'aides financières aux familles pour permettre leurs départs en vacances avec l'accompagnement des familles par des travailleurs sociaux ;
- la Prestation de service « Alsh » versée aux gestionnaires d'accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) qui développent des courts séjours (moins de quatre nuits) ;
- le soutien aux structures et aux organisateurs de vacances par le versement d'aides au fonctionnement.

#### *6.1.2.5 Renforcer la Cohésion sociale par l'animation de la vie sociale*

L'inclusion sociale et la socialisation des personnes, mais aussi le renforcement des liens sociaux et de la Cohésion sociale constituent, avec le développement de la participation citoyenne de proximité, les finalités du secteur de l'animation de la vie sociale soutenu par la Caf.

Conformément aux engagements de la Cog 2013-2017 et aux règles définies par la Cnaf, (critères d'agrément mentionnent explicitement l'accessibilité à tous et le développement d'actions favorisant la mixité des publics), le soutien à ces équipements sera poursuivi par la Caf du Cher, via les prestations de service « animation globale et actions collectives familles ».

Elle renforcera également la concertation avec les partenaires, et les opérateurs de terrain mobilisés sur les projets porteurs de dynamiques participatives des habitants et d'initiatives citoyennes de proximité.

Il s'agira aussi de capitaliser le savoir-faire des centres sociaux pour la mise en place effective d'un Conseil citoyen, leur mode d'intervention étant fondé sur la participation des habitants dans une démarche d'animation globale.

Enfin, la Caf portera une attention particulière aux démarches engagées de formalisation des schémas départementaux d'animation de la vie sociale, lesquels, en articulation avec les financeurs et opérateurs de ce secteur, ont vocation à contribuer à la définition et à la réalisation des projets des Contrats de ville.

#### *6.1.2.6 Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables*

Le déploiement d'une politique de paiement à bon droit doit nécessairement se soucier de l'accès effectif des personnes à leurs droits.

À ce titre, la Caf du Cher assure, en fonction des besoins du territoire et du partenariat, des rendez-vous des droits en direction des allocataires qui en ont le plus besoin pour qu'ils bénéficient d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux.

Au titre de l'année 2014, la Caf du Cher a réalisé plus de 500 rendez-vous des droits.

De plus, et conformément aux engagements des Caf en matière d'offre globale de service, les familles les plus en difficulté (situations de séparation et de monoparentalité, allocataires de minimas sociaux, difficultés de maintien dans le logement) peuvent bénéficier d'un accompagnement social particulier en complément du rendez-vous des droits. Résopluce, réseau d'accès aux droits animé par la Caf et la Cpm constitue également un levier pour la détection de bénéficiaires potentiels.

Enfin, dans le cadre du déploiement de sa politique d'accès aux droits, la Caf du Cher souhaite également accueillir deux volontaires du service civique.

Il s'agira essentiellement de missions de sensibilisation, de pédagogie et d'écoute autour de trois thématiques :

- accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique (lutter contre la fracture numérique en accompagnant vers l'usage du caf.fr) ;
- permettre l'accès aux droits par la facilitation administrative (aide au remplissage de document pour pallier l'illettrisme le problème d'usage de la langue) ;

- participer à des actions ciblées sur le non recours aux droits de populations empêchées.

### 6.1.3 Leviers et mobilisation des financements

Rappel des enjeux	La mobilisation des leviers de la Caf du Cher
<p><b>Loi du 21 février 2014 _ article 1</b> « la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale envers les quartiers défavorisés »</p> <p><b>Trois piliers :</b> - cohésion sociale - cadre de vie et renouvellement urbain - développement de l'activité économique et de l'emploi</p> <p><b>Quatre axes transversaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Egalité femme/homme</li> <li>- Jeunesse</li> <li>- Lutte contre les discriminations</li> <li>- Les valeurs de la République et la citoyenneté</li> </ul>	<p><b>Fonds propres ou locaux sur les champs de compétence des Caf :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions de fonctionnement</li> <li>- Aides à l'investissement</li> </ul> <p><b>Fonds nationaux ( Cog 2013/2017 et selon réglementation Cnaf) :</b></p> <p>Dédiés aux équipements petite enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation crèche</li> <li>- Plan crèche</li> <li>- Fonds de rééquilibrage territorial</li> <li>- Fonds d'accompagnement à la Psu</li> </ul> <p>Dédiés au soutien des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds national parentalité volet actions ou fonction d'animation</li> <li>- Fonds Publics et territoires</li> </ul> <p>Dédiés au fonctionnement des services aux familles:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestations de service avec conventions d'objectifs et de financement sur 4 ans signée avec le gestionnaire de l'équipement (réglementation Cnaf , agrément du projet)</li> </ul> <p>Contrat enfance et jeunesse signé entre la Caf et la Ville de Bourges</p>
<p><b>Les enjeux transversaux</b></p>	<p><b>Leviers 2015/2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien des Centres sociaux ou des espaces de vie sociales agréés (Prestations de service Animation globale)</li> <li>- Fonds publics et territoires (Projets portés par les adolescents, projets innovants, ...)</li> </ul>
<p><b>Les enjeux de cohésion sociale</b></p>	<p>La Branche famille est notamment engagée sur les champs de la petite enfance, de la jeunesse, de la cohésion sociale, du vivre ensemble et de la parentalité.</p> <p>Elle apporte un accompagnement technique aux gestionnaires d'équipements et un financement via :</p> <p>Les prestations de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestation de service Relais assistants maternels</li> <li>- Prestation de service unique (équipement petite enfance)</li> <li>- Prestation de service accompagnement à la scolarité,</li> <li>- Prestation de service Accueils de loisirs</li> <li>- Prestation de service Médiation familiale et Espace de rencontre</li> <li>- Prestation de service Lieux d'accueils enfants parents</li> <li>- Prestation de service Aide à domicile</li> </ul> <p>Les aides sur projets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds national parentalité (soutien aux porteurs de projets)</li> <li>- Subventions sur fonds locaux</li> </ul>
<p><b>Les enjeux du cadre de vie</b></p>	<p>La Caf intervient pour le soutien aux foyers de jeunes travailleurs via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Prestations de service socio-éducative sous réserve de l'agrément</li> <li>- Les projets « adolescents »</li> </ul>

## 6.2 La mobilisation du Conseil départemental

Au regard des trois axes développés dans le Contrat de ville de Bourges, le Conseil départemental poursuivra son implication en direction des habitants des quartiers par :

- Ses politiques départementales traduites dans les schémas et programmes départementaux, notamment en direction de l'enfance, de la famille, des personnes âgées et des personnes en situation de précarité sociale ou professionnelle ;
- Sa présence dans les quartiers, dans les antennes de la Maison des Solidarités de Bourges pour permettre de développer l'accès aux droits et pour contribuer à l'implication citoyenne à travers le réseau associatif, soutenu par le financement et la co-construction d'actions au bénéfice des habitants.

## 6.3 La mobilisation de la Région

Le présent article définit les priorités régionales et identifie les thématiques pouvant être accompagnées par la Région au titre de ses dispositifs. Les montants de subventions régionales pouvant le cas échéant apparaître dans les annexes sont mentionnés à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité régionale.

La Région Centre - Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de Cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés.

A ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de ville peuvent être soutenues par la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles.

En particulier, en lien avec les compétences régionales en matière d'emploi, de formation et de solidarité territoriale, les crédits régionaux seront prioritairement mobilisés :

### 6.3.1 Au titre du pilier « Cohésion sociale », autour de :

- L'action éducative et la lutte contre le décrochage scolaire

La Région est en responsabilité dans les domaines de l'accueil des lycéens et des apprentis.

Elle s'engage à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements situés dans les quartiers prioritaires ou à proximité à travers les travaux qu'elle conduit et les actions éducatives qu'elle pilote ou co-pilote, comme la lutte contre les discriminations, les actions en faveur de l'égalité des chances, la promotion de la citoyenneté, la santé, la culture ...

Une part des actions conduites par la Région en matière d'apprentissage est cofinancée par des crédits du FSE dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020 : actions qualités à destination des apprentis, professionnalisation des équipes CFA.

Par ailleurs, pour permettre aux jeunes d'entrer sur le marché du travail avec la qualification la plus élevée possible, la Région s'engage fortement pour lutter contre le décrochage du système scolaire tant dans les lycées que dans les CFA, en coordonnant des plateformes ayant pour mission de repérer, contacter les jeunes et leur proposer une solution de retour en formation qualifiante (voie scolaire, apprentissage, formation continue) ou d'insertion professionnelle.

- Le développement des usages liés au numérique

Au-delà du déploiement du Très Haut Débit, la Région accompagne le développement des usages liés au numérique via des initiatives dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'économie, de la formation, et par l'aménagement de lieux dédiés.

- La mise en place de structures adaptées pour l'accueil de la petite enfance

Ce type d'investissement permet un accès facilité à l'emploi pour les jeunes parents, notamment dans le cas de familles monoparentales, très représentées dans les quartiers prioritaires et souvent confrontées à des emplois en horaires décalés.

- Les projets locaux de santé, via des structures d'exercice regroupé (MSP, centres de santé, ...)

L'accès à la santé est un droit fondamental dont sont trop souvent éloignées les populations des quartiers prioritaires où la problématique de l'accès aux soins est aussi prégnante que dans certaines zones rurales. La Région accompagne et soutient des projets de promotion de la santé initiés dans les lycées et les CFA en faveur des jeunes, en lien avec des structures associatives locales.

- Le soutien à des actions culturelles et sportives

Les associations culturelles et sportives jouent un rôle de proximité fondamental notamment auprès des jeunes, pour développer le vivre ensemble et la citoyenneté. Le sport participe par ailleurs à l'épanouissement personnel et à la santé. La Région encourage le mouvement sportif dans ses actions d'encadrement (soutien à l'emploi associatif), d'équipement (aide au matériel) et favorise l'utilisation des infrastructures sportives des lycées ...

### **6.3.2 Au titre du pilier « Cadre de vie et Renouveau urbain », autour de :**

- La réhabilitation thermique du parc social

Au-delà des financements mobilisables pour la constitution ou reconstitution de l'offre, ou pour l'amélioration de l'habitat (résidentialisation, réhabilitations...), la réhabilitation thermique est primordiale, tant pour la lutte contre le réchauffement climatique, que pour améliorer le confort des logements et baisser la quittance globale des locataires.

Concernant l'offre nouvelle, celle-ci doit être pensée dans une logique de parcours résidentiel et de mixité sociale.

- L'aménagement d'espaces et d'équipements publics favorisant le lien social

La Région accompagne les initiatives visant à améliorer ou réintroduire des services et équipements de qualité dans les quartiers, notamment ceux développant le lien social et permettant une ouverture du quartier vers la ville (médiathèques, centres culturels, maisons des jeunes, équipements sportifs, centres sociaux...).

Concernant les espaces publics, priorité est donnée à la requalification d'espaces propices à la convivialité (places, jardins publics, plaines de jeux...).

- La mobilité

Les liaisons inter-quartiers sont une condition de l'intégration des quartiers prioritaires au reste de la ville et plus largement de l'agglomération. A cet effet, leur accessibilité et leur désenclavement est un objectif à atteindre. Conformément au Plan Climat Régional, la Région priorise ses interventions en direction des transports en commun (aménagement liés à la restructuration de réseaux de bus et à l'amélioration des dessertes) et des circulations douces (pistes cyclables, cheminements piétons).

### **6.3.3 Au titre du pilier « Emploi et Développement économique », autour :**

- Du soutien à la création et au développement d'activités

Les initiatives d'optimisation du potentiel économique des quartiers doivent être encouragées. La Région dispose d'outils de soutien à la création, au développement à la reprise d'entreprises, et d'interventions pouvant accompagner les projets d'immobiliers d'accueil d'entreprises (type couveuses, les locaux commerciaux ou de services).

- Du développement de l'accès à l'emploi et à la formation

Le soutien à l'emploi et au développement économique durable est prioritaire pour la Région.

Dans ce cadre, elle définit, organise et met en œuvre des formations à destination des demandeurs d'emploi pour :

- répondre aux besoins économiques des entreprises et du territoire, lutter contre le chômage,
- permettre aux demandeurs d'emploi de s'intégrer professionnellement et de sécuriser leurs parcours.

Cette offre de formation vise notamment l'obtention des 1ers niveaux de qualification correspondant aux niveaux d'employabilité repérés dans les entreprises de la région (niveau IV et V).

Une part de ces actions est co-financée par des crédits du FSE et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) sur la période 2015/2017 dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020. L'IEJ vise les personnes de – de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation pour une intégration durable sur le marché du travail.

En complément, la Région :

- coordonne le Service Public Régional de l'Orientation, afin que tous les publics, jeunes et adultes disposent d'un égal accès à l'information et à l'orientation tout au long de la vie
- développe une politique d'accès aux savoirs de base pour favoriser l'insertion des publics visés
- mobilise différentes réponses pour accompagner, vers la formation et/ou l'emploi, les demandeurs d'emploi au 1er rang desquels figurent les jeunes : aide au fonctionnement des Missions Locales, aide au permis de conduire, garde d'enfants, transport...

Enfin, la question de l'insertion constitue une préoccupation régionale qui se traduit en particulier par l'encouragement au recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics dans le cadre des Contrats territoriaux (à minima 5% des heures travaillées pour des investissements supérieurs à 500 000 € HT).

- Du soutien à l'économie sociale et solidaire

La Région est particulièrement attentive au développement des emplois non délocalisables, notamment dans le cadre des structures relevant de l'économie sociale et solidaire. Elle soutient en particulier les emplois associatifs.

Par ailleurs, les activités d'insertion par l'activité économique peuvent être soutenues.

Le public jeune étant un public prioritaire pour la Région au vu de ses compétences, un certain nombre de mesures en leur faveur sont développées dans le cadre du Plan avenir jeunes.

Des initiatives transversales peuvent également rejoindre les priorités de politiques régionales, comme par exemple, hors agglomérations, le dispositif ID en Campagne qui est susceptible d'intervenir sur les 3 piliers.

La Région s'engage à faire connaître auprès des chefs de projet politique de la Ville les différents dispositifs régionaux mobilisables pour atteindre les objectifs du Contrat de ville. Un vade-mecum est tenu à leur disposition par les services régionaux.

Ceux-ci pourront être activés après formulation d'une demande de subvention orientée vers le dispositif identifié, dans le respect des procédures régionales, et dans la limite des crédits votés au budget régional.

En particulier, concernant les investissements, que ceux-ci s'inscrivent ou pas dans le cadre du Nouveau Programme de Renouveau Urbain, les crédits régionaux sollicités devront être inscrits au Contrat régional de Solidarité territoriale (ou Contrat de 3ème génération encore en cours) correspondant.

Le financement régional s'opèrera selon les modalités des cadres d'intervention correspondants.

## 6.4 La mobilisation des fonds européens

En adéquation avec la stratégie européenne en matière de développement territorial intégré et avec l'Accord de Partenariat entre l'Etat français et la Commission européenne relatif à la gestion des fonds européens en France, le Conseil régional, autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER/FSE Centre-Val de Loire 2014/2020 a spécifiquement inscrit des crédits FEDER, dans le cadre d'un axe dédié, au bénéfice d'investissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville :

- en direction de la réhabilitation thermique de 4 000 logements sociaux à l'horizon 2023 sur l'ensemble des 52 quartiers prioritaires en région Centre-Val de Loire
- en direction de la création de locaux d'activités économiques, dans les quartiers prioritaires ou leurs abords immédiats

### 6.4.1.1 Les modalités de mobilisation des fonds européens par les EPCI intégrant un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville

Conformément aux règlements du Parlement européen et du Conseil : article 7 du règlement FEDER 1301/2013 et article 123 du règlement général 1303/2013 :

- le FEDER soutient dans le cadre des programmes opérationnels, le développement urbain durable au moyen de stratégies qui prévoient des actions intégrées destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines.
- Les villes et les entités infrarégionales ou locales chargées de la mise en œuvre des stratégies urbaines durables, ci-après dénommées « autorités urbaines » sont responsables des missions liées, au minimum, à la sélection des opérations conformément à l'article 123 du règlement 1303/2013.
- L'Autorité de gestion peut désigner un ou plusieurs Organismes Intermédiaires (OI) pour exécuter certaines tâches de l'Autorité de gestion ou de l'autorité de certification sous la responsabilité de cette autorité. Les modalités convenues entre l'Autorité de gestion et les Organismes Intermédiaires sont consignées officiellement par écrit.

Par conséquent :

- Les Contrats de ville, cadres de mise en œuvre de la politique de la ville, correspondent à une approche intégrée du développement urbain souhaité par la Commission européenne.
- Chaque EPCI est désigné comme « Autorité urbaine » et Organisme Intermédiaire (OI). Il participe directement à la mise en œuvre de l'axe urbain du PO en sélectionnant les opérations pouvant bénéficier de crédits FEDER. A ce titre, dans le cadre de la délégation des missions de sélection, une convention spécifique peut être passée entre l'EPCI et l'Autorité de gestion (le Conseil régional).

### 6.4.1.2 Modalités de gouvernance

Chaque Organisme Intermédiaire (OI) sélectionne les dossiers de demande de subventions FEDER dans le cadre du comité de pilotage du Contrat de ville. L'opération retenue est ensuite instruite par l'autorité de gestion (Région Centre-Val de Loire) qui aura la responsabilité de vérifier son éligibilité (conformément à l'art. 7(5) du règlement(UE) N°1301/2013). L'Organisme Intermédiaire veille à la mise en œuvre des opérations sélectionnées.

Le Comité régional de programmation et le Comité de suivi du Programme Opérationnel, sont systématiquement informés des opérations sélectionnées par chaque OI au titre de l'axe urbain.

Après sélection d'une opération par un OI, l'Autorité de gestion assure la notification, le conventionnement avec le bénéficiaire et le contrôles des dépenses déclarées en vue de leur remboursement en conformité avec les règles en vigueur.

L'autorité de gestion peut réunir les OI, afin d'examiner toute question relative à la bonne mise en œuvre de cet axe urbain.

## 6.5 La mobilisation de la Caisse des Dépôts (CDC)

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de ville de l'Agglomération de Bourges.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la Cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économique, urbain et logement du Contrat de ville.

### 6.5.1 En ce qui concerne le volet économique du Contrat de ville

La mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de Cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

### 6.5.2 En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de ville

La mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

- Les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :
  - les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
  - les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
  - les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbains, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage financière, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage développement durable, évaluations, ...).
- les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :
  - construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative, ...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
  - opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

### 6.5.3 En ce qui concerne le volet logement

L'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics, ...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

## 7 Liste des annexes

Les annexes jointes ou ayant vocation à être adjointes ultérieurement sont indicatives et évolutives. Elles pourront par conséquent faire l'objet d'ajustements.

Certains ajustements opérés pourront justifier la signature d'avenants, notamment ceux relatifs à la stratégie mise en œuvre sur le territoire, ou encore celui permettant l'intégration du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain.

- Annexe 1. Liste des sigles
- Annexe 2. Quartiers prioritaires et IRIS
- Annexe 3. Données de cadrage générales (INSEE 2010)
- Annexe 4. Composition des groupes de travail
- Annexe 5. Extraits du Contrat Local de Santé
- Annexe 6. Annexe financière
- Annexe 7. Protocole de préfiguration du NPRU pour les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon
- Annexe 8. Convention de mixité sociale

# ***SIGNATURES***

<p><b>l'Etat,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Madame Marie-Christine DOKHÉLAR, Préfète du Cher</p>	<p><b>la Communauté d'Agglomération Bourges Plus,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Pascal BLANC, Président Délégation à Monsieur Aymar de GERMAY, Vice-Président</p>
<p><b>la Ville de Bourges,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Pascal BLANC, Maire</p>	<p><b>le Procureur de la République,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Vincent BONNEFOY</p>
<p><b>le Conseil régional du Centre-Val de Loire,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur François BONNEAU, Président Délégation à Monsieur Philippe FOURNIE, Vice-Président</p>	<p><b>le Conseil départemental du Cher,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Michel AUTISSIER, Président</p>
<p><b>l'Académie d'Orléans-Tours,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Olivier COTTET, Directeur Académique</p>	<p><b>l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Philippe DAMIE, Directeur Général</p>
<p><b>la Caisse d'Allocations Familiales du Cher,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Thierry CHATELIN, Président du Conseil d'Administration</p>	<p><b>la Caisse d'Allocations Familiales du Cher,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Madame Elisabeth BASTID, Directrice</p>
<p><b>la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Madame Régine AUDRY, Présidente du Conseil d'Administration</p>	<p><b>la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Julien JAFFRE, Directeur</p>

<p><b>la Caisse des Dépôts,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Pascal HOFFMANN, Directeur Régional Délégation à Monsieur Christian BAUDOT, Directeur Régional Adjoint</p>	<p><b>Pôle Emploi du Cher,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Erik KRAEMER, Directeur Territorial Délégation à Madame Fabienne PICARDAT, Directrice de l'Agence de Bourges</p>
<p><b>l'OPH Bourges Habitat,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Jean-Pierre LAFONT, Directeur Général Adjoint</p>	<p><b>la SA HLM Jacques Cœur Habitat,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Jean-Marc PIERRET, Directeur Général Délégation à Monsieur Michel BARDIN, Directeur Technique</p>
<p><b>la SA HLM France Loire,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Laurent LORRILLARD, Directeur Général</p>	<p><b>l'OPH du Cher,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Alain THOMAS, Directeur Général</p>
<p><b>la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Alain BRUNAUD, Président</p>	<p><b>la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Santiago GONZALEZ, Président</p>
<p><b>Agglobus,</b></p> <p><i>signé</i></p> <p>Monsieur Pascal BLANC, Président Délégation à Madame Nathalie BONNEFOY, Vice-Présidente</p>	

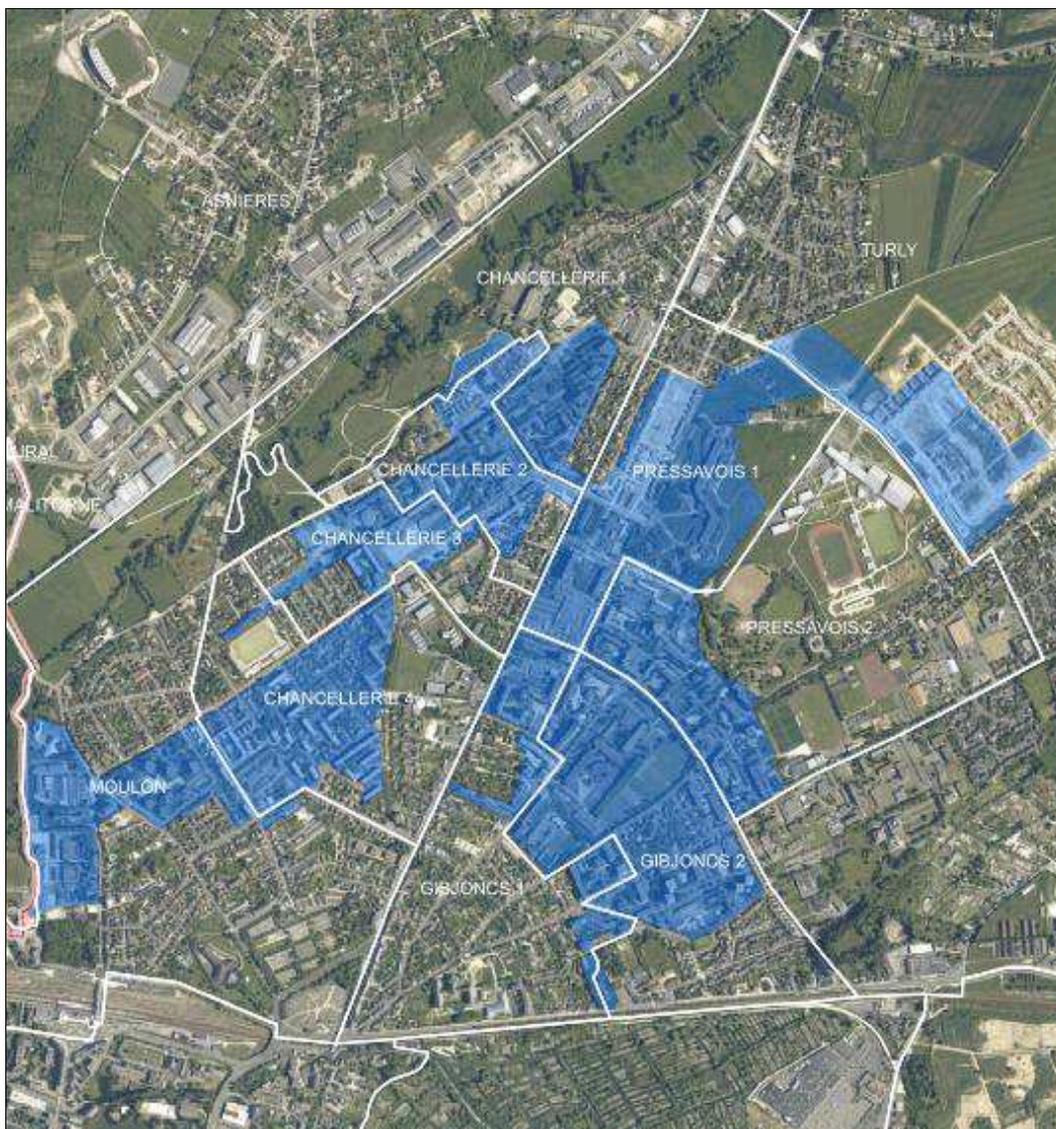
# ***ANNEXES***

ACI	Ateliers et Chantiers d'Insertion
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARS	Agence Régionale de Santé
BEPC	Brevet d'Etude du Premier Cycle
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDC	Caisse des Dépôts
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CEP	Certification d'Etudes Primaires
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLSPD	Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CMS	Centre Médico-Social
CMUC	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
Cog	Convention d'objectifs et de gestion
COPEC	Commission départementale pour la Promotion de l'Egalité des Chances et de la citoyenneté
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CREPS	Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
Ctg	Convention territoriale globale
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DASEN	Direction Académique des Services de l'Education Nationale
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDT	Direction Départementale des Territoires
DEFM	Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DSQ	Développement Social des Quartiers
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETP	Equivalent Temps Plein
FEDER	Fonds Européen de Développement Economique et Régional
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

FSE	Fonds Social Européen
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
HLM	Habitation à Loyer Modéré
IEJ	Initiative pour l'Emploi des Jeunes
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MDS	Maison Des Solidarités
MSP	Maison de Santé Pluridisciplinaire
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
NPRU	Nouveau Projet de Renouvellement Urbain
ONZUS	Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles
OPH	Office Public de l'Habitat
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PDALHPD	Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PDI	Programme Départemental d'Insertion
PDPD	Plan Départemental pour la Prévention de la Délinquance
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local de l'Urbanisme
PME-PMI	Petites et Moyennes Entreprises - Petites et Moyennes Industries
PO	Programme Opérationnel
PRE	Programme de Réussite Educative
PRU	Projet de Renouvellement Urbain
RASED	Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
REAAP	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement aux Parents
REP	Réseau d'Education Prioritaire
REP+	Réseau d'Education Prioritaire Plus
RSA	Revenu de Solidarité Active
SA	Société Anonyme
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIAE	Structures d'Insertion par l'Activité Economique
SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
VVV	Ville Vie Vacances
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZEP	Zone d'Education Prioritaire
ZFU	Zone Franche Urbaine
ZUP	Zone à Urbaniser en Priorité
ZUS	Zone Urbaine Sensible



### 2.1 Quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon



Le périmètre des quartiers prioritaires Chancellerie/Gibjoncs/Moulon chevauche 10 IRIS<sup>a</sup> (16 600 habitants).

En 2010, la partie prioritaire de l'IRIS Turly était vide (sans Turly : 13 950 habitants et 7 195 logements).

Les IRIS Moulon et Gibjoncs 1 représentent 16,2 % de la superficie de ces quartiers prioritaires ; si on les retire : 9 289 habitants et 4 697 logements. Sur les 2 500 logements perdus, 1500 logements privés et 1 000 logements sociaux.

Les IRIS Chancellerie 1, 2, 3, 4, Pressavois 1, 2 et Gibjoncs 2 recouvrent 75 % de la superficie de ces quartiers prioritaires et incluent une grande majorité de logements sociaux (ce qui n'est pas le cas des IRIS Moulon et Gibjoncs 1).

Les chiffres 2010 de l'INSEE des IRIS Chancellerie 1, 2, 3, 4, Pressavois 1, 2 et Gibjoncs 2 paraissent donc utilisables pour approcher statistiquement les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon. (Revenus médians sur ces IRIS : 9 357 euros ; si l'on ajoute Moulon et Gibjoncs 1 : 11 037 euros)

### 2.2 Quartier du Val d'Auron

<sup>a</sup> L'IRIS constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales pour toutes les communes d'au moins 10 000 habitants (et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants)



La superficie du quartier prioritaire du Val d'Auron est incluse à 87% dans l'IRIS Val d'Auron 2.

Le quartier prioritaire accueille 78 % de la population de l'IRIS Val d'Auron en 2010 (les jardins du Val d'Auron sont à peine commencés).

En 2010, les 1400 logements sociaux (environ) aujourd'hui inclus dans le quartier prioritaire sont les seuls de l'IRIS Val d'Auron 2.

Les chiffres 2010 de l'INSEE pour l'IRIS Val d'Auron 2 paraissent donc utilisables. (En ayant soin de prendre en compte les chiffres suivants : seuil de bas revenus à Bourges (2010) 11 600 euros; revenu médian de l'IRIS Val d'Auron 2: 12 800; revenu médian du quartier prioritaire : 9500 euros).

## 3.1 Population (structure par âge)

	Bourges Nord	Val d'Auron	BOURGES	BOURGES PLUS
Population totale	9 289	3 283	66 381	96 416
Poids des moins de 20 ans 2010 (en %)	28,5	29,9	21,5	22,3
Poids des moins de 20 ans 1999 (en %)	31,9	32	23,8	24,4
Poids des 60 ans et plus 2010 (en %)	23,2	12	26	25,5
Poids des 60 ans et plus 1999 (en %)	16,3	6	21,7	20,5
Poids des 75 ans et plus 2010 (en %)	8,9	3,1	11,1	10
Poids des 75 ans et plus 1999 (en %)	4,2	1,1	8,3	7,2

## 3.2 Population (étrangers, immigrés)

	Bourges Nord	Val d'Auron	BOURGES	BOURGES PLUS
Population étrangère	1 438	191	3 480	4 100
Poids des étrangers (en %)	15,5	5,8	5,2	4,2
Population immigrée 2010	1 964	260	4 968	6 110
Poids des immigrés 2010 (en %)	21,1	7,9	7,5	6,3
Poids des immigrés 2006 (en %)	20,4	6,1	7,5	6,4

## 3.3 Les ménages (taille)

	Bourges Nord	Val d'Auron	BOURGES	BOURGES PLUS
Nombre de ménages	4 103	1 502	32 280	44 714
Taille moyenne des ménages	2,2	2,2	2	2,1
Ménages de 1 personne	1 670	603	14 708	17 591
Poids des ménages de 1 personne (en %)	40,7	40,2	45,6	39,7
Ménages femme seule	915	364	8 479	10 250
Ménages homme seul	756	239	6 229	7 340

### 3.4 Les ménages (familles monoparentales)

	Bourges Nord	Val d'Auron	BOURGES	BOURGES PLUS
Ménages avec famille	2 324	872	16 924	26 280
Ménages dont la famille principale est monoparentale	668	364	3 037	3 928
Poids des familles monoparentales (en %)	28,7	34,8	17,9	14,9

### 3.5 Les revenus (mensuels, en euros, par Unité de Consommation)

	Bourges Nord	Val d'Auron	BOURGES	BOURGES PLUS
Revenu médian	9 357	12 791 <sup>b</sup>	18 296	19 102 <sup>c</sup>
1er décile	17 <sup>d</sup>	844	4 559	5 845
1er quartile	3 830	6 400	11 021	11 984

### 3.6 Les revenus (minima sociaux)

	Bourges Nord	Val d'Auron	BOURGES	BOURGES PLUS
Part des ménages couverts par les minima sociaux CAF (en %)	30,6	Non renseigné	14,9	12
Poids des allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations CAF (en %)	31	26,5	20,7	20,1
Poids des allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations CAF (%)	47,9	43,9	33,2	32,3
Part des salaires dans les revenus	Entre 49 et 61 <sup>e</sup>	74,8 <sup>f</sup>	59,3	Entre 57 et 66 <sup>d</sup>
Taux de couverture des moins de 65 ans par la CMUC (en %)	28,9	24,6	14,6	10,6

<sup>b</sup> Rappel : il s'agit des chiffres de l'IRIS Val d'Auron 2 ; le revenu médian du périmètre prioritaire est de 9 500 €

<sup>c</sup> Certaines communes de Bourges Plus ne sont pas renseignées (population insuffisante pour découpage en déciles)

<sup>d</sup> Certains IRIS de Bourges Nord ne sont pas renseignés

<sup>e</sup> Ces pourcentages sont donnés à l'IRIS et à la commune, sans agrégation possible

<sup>f</sup> Rappel : il s'agit des chiffres de l'IRIS Val d'Auron 2 qui ne correspond pas au périmètre prioritaire

### 3.7 La formation

	Bourges Nord	Val d'Auron	BOURGES	BOURGES PLUS
Taux de scolarisation des 15-17 ans (en %)	94,9	95,1	95,5	96,2
Part des 15 ans et plus de bas niveau de formation (aucun diplôme, cep, bepc, brevet des collèges parmi les 15 ans et plus non scolarisés) en %	54,9	30,1	32,6	31,8

### 3.8 L'activité (emploi, chômage)

	Bourges Nord	Val d'Auron	BOURGES	BOURGES PLUS
Taux d'emploi des 15-64 ans Hommes (en %)	41	58,8	63,7	65,9
Taux d'emploi des 15-64 ans Femmes (en %)	37,7	51,8	56,1	56,1
Taux d'emploi des 15-24 ans Hommes (en %)	23,7	26,6	32,4	30
Taux d'emploi des 15-24 ans Femmes (en %)	20,3	23,7	30,9	34,6
Taux de chômage des 15-64 ans Hommes (en %)	34,2	23,4	13,7	11,6
Taux de chômage des 15-64 ans Femmes (en %)	35	24,1	14,6	12,6

### 3.9 Le logement social

	Bourges Nord	Val d'Auron	BOURGES	BOURGES PLUS
Nombre de logements sociaux (au 01/01/15) Périmètre exact des quartiers prioritaires	4 165	1 499	Env. 9 500	Env. 11 200

### 3.10 La mobilité

	Bourges Nord	Val d'Auron	BOURGES	BOURGES PLUS
Part des ménages ne possédant pas de voiture (en %)	38,6	23,5	21,9	16,1

**4.1 Comité technique d'élaboration du Contrat de ville (animation des groupes de travail)**

Bourges Plus	Carole BERNARD Jean-Pierre ROGER
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	Claire AMIRAND
Ville de Bourges – Contrat Urbain de Cohésion Sociale	Sonja GOUSSARD

**4.2 Groupe transversal « Jeunesse », « Egalité femme/homme » et « Lutte contre les discriminations » - 23/01/2015**

Accueil et Promotion	Christiane BERTHOMMIER Sophie NOC FARRERA Anne-Laure RIMPOT
Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles	Danielle LASSOUS
Défenseur des droits	Alain BELHADJ
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	Eric BERGEAULT Véronique DUCLOS-MALIDOR Christelle GUENARD
Ville de Bourges – Service jeunesse	Solenn MONNERAT David KLINCZYK

**4.3 Groupe de travail « Cohésion sociale » - 30/01/2015 et 10/03/2015**

Bourges Plus	Mireille DUBREUIL
Caisse d'Allocations Familiales	Valérie DEBROYE
Caisse des Ecoles de Bourges	Agnès CORDEAU Saadane BENSIZERARA Anne BIGONNEAU
Centre Communal d'Action Sociale de Bourges	Martine GIRARD Florence GRIVEL Mireille LEROY
Conseil départemental	Marie-Christine GONDEK Alain NERON Pascale RICHARD
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	Elodie CADORET Christelle GUENARD
Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	Emmanuel VALETTE
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale	Denis BLANDIN Catherine BRUNEAU
GIP-Renouvellement Urbain	Marie DULAC Cécile JAMET
Ville de Bourges – Conseiller municipal	Pascal TINAT
Ville de Bourges – Service Jeunesse	David KLINCZYK
Ville de Bourges – Contrat Urbain de Cohésion Sociale	Patrick POTTIER
Ville de Bourges – Direction Enseignement et Loisirs Educatifs	Hervé SEGART

Ville de Bourges – Police municipale	Corinne TURPINAT
Accueil et Promotion	Christiane BERTHOMMIER
	Dominique DA SILVA
	Sophie NOC-FARRERA
	Anne-Laure RIMPOT
	Alison AUBERGER
Association des Clubs et Equipes de Prévention	Corinne BAZET
	Pierre-Yves BISSONNIER
	Pascal DEQUIRE
	Alain GUILLEMET
	David VEY
Bourges Agglo Services – régie de quartier	Sophie CYTER
	Mathieu ROBIN VIGNERAS
Bourges Foot	Boualem BOUAKKAZ
Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles	Isabelle PALLIES
C'est Possible Autrement	Elisabeth BOILOT
Comité des Habitants de Bourges Nord	Eric MAGINIAU
Conseil Départemental pour l'Accès au Droit	Olivier LOUCHART
El Qantara	Yacine KACIMI EL HASSANI
Emmetrop	Basile SABIN
Epicerie solidaire de Bourges Nord	Clément BRELAUD
Le Relais	Martine PERRIN
	Carole BOUCHACHE-GAILLARD
	Corinne GAUCHER
Pupilles de l'Enseignement Public 18	Michel PREVOST
	Valérie TIAIBA
	Georgette CHEVAILLER
Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs	Solange RICHARD
	Sylvine SUMAN
	Françoise CIBOULET
Union Amicale des Locataires	
Conseil de Quartier Chancellerie/Gibjoncs/Moulon	Serge BIZEAU
	Françoise BOUVET
	Claudette MARCAIS

#### 4.4 Groupe de travail « Cadre de vie et Renouveau urbain » - 27/01/2015 et 12/03/2015

Agglobus	Emmanuelle DANTON-BIVILLE
	Céline DEVAUX
Bourges Habitat	Jean-Pierre LAFONT
Caisse d'Allocations Familiales	Valérie DEBROYE
Ville de Bourges – Bibliothèque des Gibjoncs	Hélène PIERRON-LEVEQUE
Centre Communal d'Action Sociale	Saadane BENSIZERARA
CCAS - Centre Social de la Chancellerie	Dalila DEGDOUG
CCAS - Centre Social du Val d'Auron	Sandra BOUREGAT
Chambre de Commerce et d'Industrie	Dominique de MASSOL
Collège Le Grand Meaulnes	Christine GRANGER

Conseil départemental	Agnès LANSADE Pascale RICHARD
Direction Départementale des Territoires	Vincent CLIGNIEZ Antoine MARCHAND
France Loire	Isabelle GAY Michel MICHEAU
GIP - Renouveau Urbain	Cécile JAMET Bernadette SELLIEZ
Jacques Cœur Habitat	Jean-Marc PIERRET
Lycée Alain-Fournier	Luc RICHARD
Office Public de l'Habitat du Cher	Claudie CAMUZAT
Ville de Bourges – Conseiller municipal	Pascal TINAT
Ville de Bourges – Direction de l'Aménagement Urbain	Marie-Catherine LAIGNEL
Ville de Bourges – Police Municipale	Corinne TURPINAT
Accueil et Promotion	Anne-Laure RIMPOT
Bourges Agglo Services – régie de quartier	Olivier VALDENNAIRE
Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs	Auvaline MOSNIER Taïna PEAN
Conseil de Quartier Chancellerie/Gibjoncs/Moulon	Serge BIZEAU Jean-Marie PETIT Alain THEURIER
Conseil de Quartier Val d'Auron	Jacques BOYER Claudine GILLET Pascal PARIS

#### 4.5 Groupe de travail « Emploi et Développement Economique » - 02/02/2015 et 13/03/2015

Bourges Plus	Eric BENTZ Sébastien WELSCH
DIRECCTE – Unité Territoriale du Cher	Florence BERJAMIN
Conseil départemental	Sylvie PEISAKOVITCH Pascale RICHARD
Ville de Bourges – Service jeunesse	David KLINCZYK Julie PICARD
Pôle Emploi	Frédérique LAUBRAY Fabienne PICARDAT
GIP - Renouveau Urbain	Marie DULAC
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Chantal BUILLET Dominique MALECOT
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Dominique DE MASSOL
Centre Actif	Jennifer KROL Eric MENIN
Solen	Anne-Lucie CLAUSSE
EGEE (Entente Générations Emploi Entreprise)	Maurice GIROUDON Yves PREPOIGNOT
Initiative Cher	Elisabeth XIA-CASSE

Mission Locale	Jean-François BERTHO Benjamin MARTIN
Entraide Berruyère	François PINON
Entraide Travail Temporaire	Marie MAGASSON
Bourges Agglo Services – régie de quartier	Christie DEGDOUG Olivier VALDENAIRE
BGE Cher ANNA	Maria BOULT Gaspard DURAND Amélie GAUDRY
Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles	Martha IREGUI Sophie NOC-FARRERA
Accueil et Promotion	Anne-Laure RIMPOT
Pupilles de l'Enseignement Public 18	Valérie TIAIBA
Prométhée Cher	Carole PETIT Frédérique BERNARDIN
Tivoli Initiatives	Amélie DEMANGEOT Christelle PETIT
Conseil de Quartier Chancellerie/Gibjoncs/Moulon	Serge BIZEAU Françoise BOUVET
Conseil de Quartier Val d'Auron	Pascal PARIS

#### 4.6 Groupe de travail « Education Nationale » - 03/04/2015

Inspectrice de l'Education Nationale - Bourges 1	Sylvie LEFEBVRE
Inspecteur de l'Education Nationale - Bourges 2	Claude SENEÉ
Chef de division de l'Organisation Scolaire	Marc GODFROID
Chargée de mission Insertion	Nadia TADRIST
Lycée Alain-Fournier	Luc RICHARD
Collège Le Grand Meaulnes	Pierre CANTABELLA Chrystèle GOND
Collège Jean Renoir	Benoît GUICHARD
Collège Jules Verne	Claudine GILLET
Collège Victor Hugo	Evelyne BILLON Isabelle GUILLAMO
Secrétaires Réseaux de Réussite Scolaire	Denis BLANDIN Catherine BRUNEAU



Dans le CLS 2015 - 2017, 23 fiches actions ont été élaborées avec la participation de groupes d'analyse partagés composés des partenaires et d'acteurs du CLS, finalisées par le Comité Technique, et validés par le Comité de Pilotage. Elles sont classées selon 4 axes :

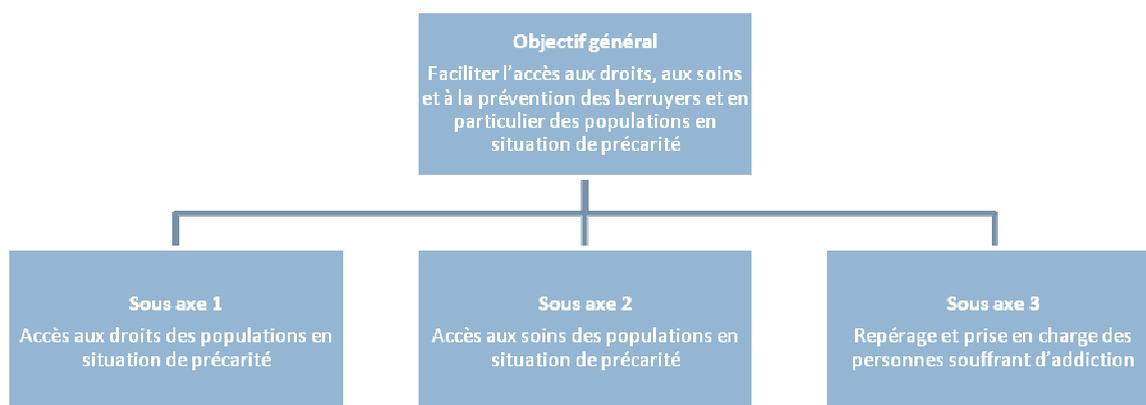
- Axe 1 : Accès aux droits et aux soins,
- Axe 2 : Prévention, dépistage et promotion de la santé,
- Axe 3 : Santé mentale et bien être,
- Axe 4 : Animation et communication du CLS.

### 5.1 L'axe 1 : Accès aux droits et aux soins

L'accès aux droits est entendu comme l'accès à tous les individus à une couverture maladie, notamment complémentaire (CMU-C, ACS, AME, autre couverture).

L'accès aux soins et à la prévention concerne les possibilités réelles pour un individu de bénéficier de tous les accompagnements médicaux et médico-sociaux existants, qu'ils soient préventifs, éducatifs ou curatifs. 3 problématiques distinctes:

- Difficultés financières d'accès aux soins,
- Difficultés géographiques d'accès aux soins liées à la démographie médicale ainsi qu'aux problèmes de mobilité des personnes,
- Difficultés sociales d'accès aux soins liées au repérage par et dans le système de santé des personnes.



#### 5.1.1.1 Sous-axe 1 : Accès aux droits des populations en situation de précarité

- Action 1-1 : Information sur l'accès aux droits et accès à une complémentaire santé

#### 5.1.1.2 Sous-axe 2 : Accès aux soins des populations en situation de précarité

- Action 1-2-A : Suivi, coordination et accompagnement des populations en situation de précarité (Permanence d'Accès aux Soins de Santé)
- Action 1-2-B : Transport des personnes présentant des difficultés de mobilité dans les structures de prévention, dépistage
- Action 1-2-C : Accès aux soins du public migrant

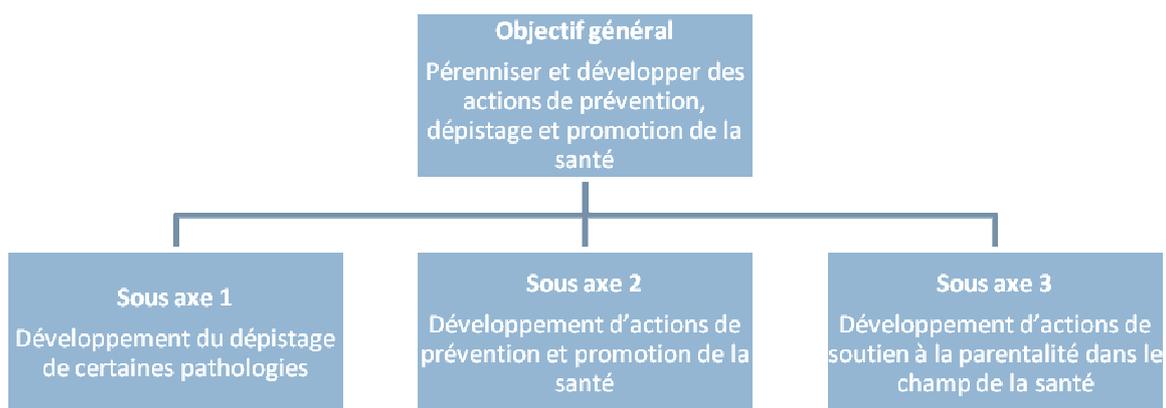
#### 5.1.1.3 Sous-axe 3 : Repérage et prise en charge des personnes souffrant d'addiction :

- Action 1-3 : Optimisation de la coordination des dispositifs de réduction des risques (CAARUD)

## 5.2 L'axe 2 : Prévention, dépistage et promotion de la santé

Les politiques de prévention, de dépistage et de promotion de la santé visent à améliorer l'état de santé des français, en prévenant l'apparition de certaines pathologies, détectant les pathologies déclarées, limitant ainsi leur gravité, et enfin en évitant les complications et les récidives. Il s'agit donc de :

- Systématiser les dépistages des cancers, de l'hygiène bucco-dentaire... qui sont une procédure préliminaire (test ou examen) visant à détecter un ou plusieurs signes ou symptômes caractéristiques d'une maladie, d'un syndrome ou d'une condition, pouvant potentiellement mener à une investigation plus poussée,
- Développer les actions de prévention, qui tendent à développer des facteurs de santé individuelle et collective,
- Promouvoir la santé afin de permettre aux populations d'être acteur de leur santé à tous les moments de la vie.



### 5.2.1.1 Sous-axe 1 : Développement du dépistage de certaines pathologies :

- Action 2-1-A : Dépistage du VIH-IST hors les murs
- Action 2-1-B : Relayer les dépistages de cancer auprès des populations en situation de précarité

### 5.2.1.2 Sous-axe 2 : Développement d'actions de prévention et de promotion de la santé:

- Action 2-2-A : Volet prévention de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Val d'Auron
- Action 2-2-B : Pérennisation et renforcement de l'Equipe de Prévention Itinérante « addictions - conduites à risques»
- Action 2-2-C : Optimisation du fonctionnement de la Maison des Adolescents
- Action 2-2-D : Coordination des actions de prévention en nutrition
- Action 2-2-E : Bulle de Quartier

### 5.2.1.3 Sous-axe 3 : Développement d'actions de soutien à la parentalité dans le champ de la santé :

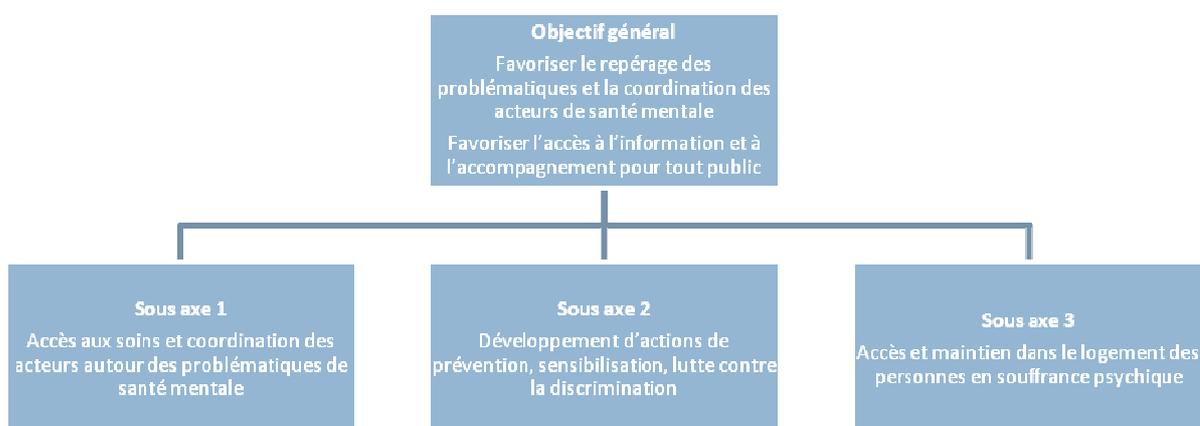
- Action 2-3-A : Groupe de parole en périnatalité

### 5.3 L'axe 3 : Santé mentale et bien-être

Selon la définition de l'OMS la santé mentale est « un état de bien-être permettant à chacun de reconnaître ses propres capacités, de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et fructueux et de contribuer à la vie de sa communauté ».

Les situations de déséquilibres peuvent faire apparaître des troubles mentaux dont la prise en charge comme état pathologique relève alors de la psychiatrie.

Il convient d'améliorer le repérage et la prise en charge de la souffrance psychique. Il est nécessaire de favoriser le diagnostic précoce des pathologies mentales, d'organiser une offre de soin adaptée, d'initier et de soutenir les démarches d'amélioration de la qualité des pratiques professionnelles et d'évaluation de celles-ci. Il s'agit également de permettre aux associations de malades souffrant de pathologies mentales et à leurs familles de participer pleinement à l'amélioration du dispositif de prise en charge et au soutien aux personnes malades.



#### 5.3.1.1 Sous-axe 1 : Accès aux soins et coordination des acteurs autour des problématiques de santé mentale

- Action 3-1-A : Cellule d'orientation et de suivi de situations complexes de souffrance psychosociale
- Action 3-1-B : Conseil local en santé mentale

#### 5.3.1.2 Sous-axe 2 : Développement d'actions de prévention, sensibilisation, lutte contre la discrimination

- Action 3-2-A : Semaine d'Information sur la Santé Mentale
- Action 3-2-B : Semaine du Bien Dormir

#### 5.3.1.3 Sous-axe 3 : Accès et maintien dans le logement des personnes en souffrance psychique :

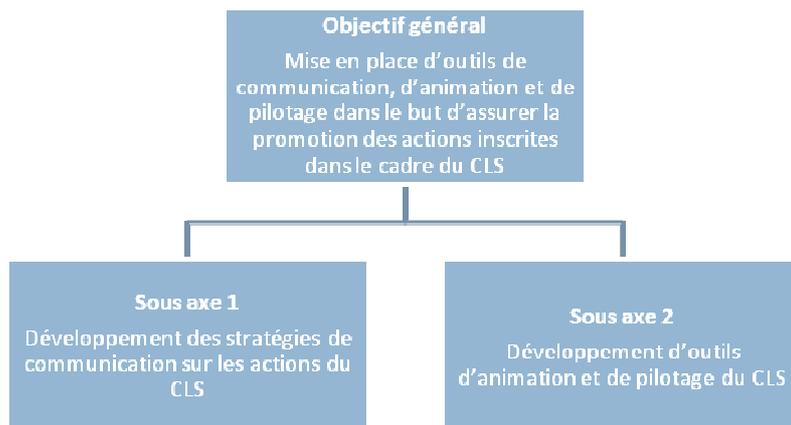
- Action 3-3 : Analyse de situations dans le cadre de la sante et du logement

#### 5.4 L'axe 4 : Animation et communication

La mise en place d'outils de communication permet d'assurer la promotion des actions inscrites dans le cadre du CLS, vers des différents publics, à savoir les professionnels et le grand public.

La question de la gouvernance du CLS repose sur l'articulation entre les deux instances de pilotage : le Comité de Pilotage et le Comité Technique. Le bon fonctionnement du CLS nécessite une clarification précise du rôle de chacune des instances.

La fonction d'animation et de coordination du CLS peut être considérée comme centrale dans la mise en œuvre et le suivi du contrat. Par ailleurs l'animation représente un levier indispensable pour que les projets locaux puissent se construire et répondre aux besoins de la population. De plus les missions de l'Animateur Local de Santé s'inscrivent dans le cadre des axes stratégiques du contrat et son plan d'action est négocié et validé par le Comité de Pilotage.



##### 5.4.1.1 Sous-axe 1 : Développement des stratégies de communication sur les actions du CLS

- Action 4-1-A: Communication sur les actions de prévention vers les personnes âgées
- Action 4-1-B Communication sur le CLS et ses actions
- Action 4-1-C Les rencontres des acteurs du CLS

##### 5.4.1.2 Sous-axe 2 : Développement d'outils d'animation et de pilotage du CLS

- Action 4-2-A : Outils de suivi du CLS
- Action 4-2-B : Accompagnement à l'évaluation des actions



## *7 Annexe 7 : Protocole de préfiguration du NPRU des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon*

*Protocole en cours d'élaboration*